



2025

Résolutions proposées



Chambre de
Commerce
du Canada

Canadian
Chamber of
Commerce

Résolutions proposées

CONGRÈS 2025

Ce livre renferme les résolutions politiques proposées lors du Congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada qui se tiendra à Mississauga, en Ontario, du 8 au 9 octobre 2025. Elles ont été élaborées par nos chambres de commerce locales et provinciales-territoriales affiliées.

Cette année, 46 résolutions seront débattues par les délégués au Congrès. Les résolutions proposées ont d'abord été évaluées par le Comité d'examen du Réseau des chambres, composé de représentants du Réseau des chambres canadiennes.

Le Comité d'examen du Réseau des chambres a pour mission de s'assurer que toutes les résolutions présentées aux délégués au cours du Congrès répondent aux critères suivants :

1. Elles sont pertinentes pour les entreprises canadiennes et de compétence fédérale et d'importance nationale;
2. Elles sont actuelles, justifiées et nécessitent une intervention;
3. Elles sont complètes, détaillées et fondées sur des données factuelles;
4. Elles n'opposent pas un secteur, une industrie ou une région du Canada à un autre.
5. Elles identifient clairement une source de financement et sa description.

Au cours du débat, les résolutions proposées seront discutées et débattues avec les délégués votants qui seront invités à approuver ou à rejeter la résolution. Une troisième option qui consiste à renvoyer la résolution proposée à la Chambre de commerce du Canada à des fins d'analyse et d'approbation.

Seules les recommandations contenues dans les résolutions proposées sont visées par le débat, et non les sections du contexte et de la description.

Les résolutions politiques ne deviennent des positions officielles de la Chambre de commerce du Canada que lorsqu'elles ont été approuvées par un vote des deux tiers des délégués. Après quoi, elles sont intégrées au programme de représentation de la Chambre de commerce du Canada pour les trois années à venir.

Au-delà des politiques approuvées lors du Congrès, l'équipe de la Chambre réagit aux problèmes émergents et les comités de politique travaillent à l'élaboration d'autres politiques en cours d'année.

Dans un souci de respecter l'environnement, la Chambre limite l'utilisation du papier. Ainsi aucune copie papier des livres de résolutions proposées ne sera distribuée aux délégués.

Chambre de commerce du Canada
275, rue Slater, 17^e étage
Ottawa, ON K1P 5H9
613.238.4000 | Chamber.ca

PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT LE DÉBAT SUR LES RÉOLUTIONS

Les délégués votants des chambres de commerce recevront un appareil de vote électronique ou « bouton-clic » au moment de l'inscription. Les personnes disposant d'une procuration de vote pour une autre chambre recevront également un appareil de vote électronique.

Avant de débattre des résolutions proposées pour 2025, deux motions seront présentées :

1. Déposer le livre de résolutions de politique dans son intégralité, évitant ainsi de devoir adopter chaque résolution individuellement au fur et à mesure du débat;
2. Limiter la discussion au titre et aux recommandations uniquement (aucune discussion ou modification des sections Description ou Contexte).

Le personnel de la Chambre de commerce du Canada a la responsabilité de modifier ces sections selon les commentaires reçus et de s'assurer qu'elles sont exactes et conformes aux recommandations.

Débat sur les résolutions :

1. La procédure de débat de chaque résolution débute lorsque le modérateur nomme la résolution et invite un délégué de la chambre commanditaire (ou un représentant de plusieurs chambres dans le cas d'un ensemble de résolutions) à formuler des commentaires préliminaires d'une durée maximale de 60 secondes. Le représentant de la chambre commanditaire doit être prêt à prendre le micro au moment où la résolution est appelée et à demander l'attention du modérateur.
2. Le modérateur demandera au représentant du Comité des politiques de la Chambre de commerce concerné de fournir des commentaires d'une durée maximale de 45 secondes pour expliquer le soutien apporté par le comité à la résolution, uniquement dans les cas où le comité s'est abstenu de soutenir la résolution proposée ou s'est opposé à son adoption. Les délégués peuvent demander l'avis du Comité des politiques à tout moment pendant le débat.
3. Tous les délégués sont ensuite invités à participer au débat par un commentaire concis, d'une durée maximale de 45 secondes, qui porte sur le fond de la résolution à débattre.
4. Les amendements aux résolutions proposées seront acceptés par la Chambre de commerce par le biais d'un portail numérique avant le débat et aucune modification ne sera acceptée une fois le débat commencé.
5. Lorsqu'ils participent au débat, les participants doivent toujours utiliser les micros situés dans les allées, pour se faire entendre de tous les participants et faciliter le travail des greffiers anglais et français. Lorsque vous prenez la parole, veuillez attendre le signal du modérateur. Identifiez-vous et votre organisation avant de formuler vos commentaires. Pour les délégués qui détiennent une procuration, veuillez utiliser le nom de votre propre chambre de commerce.
6. Il vous incombe de voter selon vos convictions sur ce qui favorise les intérêts de la plateforme politique de la Chambre de commerce du Canada.
7. Le débat utilise une version modifiée du code de procédure « Robert's Rules of Order » (nouvellement révisé) et exige une majorité de deux tiers des voix pour l'adoption d'une motion ou d'un amendement.

Table des matières

AGRICULTURE : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	7
1. Aborder la question de la souveraineté alimentaire au Canada en soutenant les jeunes agriculteurs	8
2. Modifier et améliorer le cadre réglementaire pour favoriser les progrès dans le domaine agricole	11
3. Défense de l'industrie canadienne du lait, des œufs et de la volaille	14
4. Élever la sécurité alimentaire au rang de sécurité nationale	16
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	20
5. Climat froid et savoir-faire en matière de programmation : Tirer parti des avantages du Canada pour le développement de l'industrie des centres de données.....	21
FINANCES ET FISCALITÉ : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	25
6. Report de l'impôt sur les gains en capital pour réinvestissement afin d'accélérer la construction, le développement et la disponibilité de logements résidentiels collectifs	26
7. Donner aux petites entreprises les moyens de contribuer à résoudre la crise du logement au Canada29	
8. Améliorer la transparence et l'équité des pratiques d'approvisionnement fédérales	31
9. Politique de répartition équitable des impôts pour aider les municipalités canadiennes	34
10. Encourager les dons de charité	37
11. Moderniser la SCHL afin d'aider les travailleurs autonomes et les propriétaires de petites entreprises canadiens à accéder à la propriété.....	41
AVENIR DU TRAVAIL (RESSOURCES HUMAINES, COMPÉTENCES ET IMMIGRATION) : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	44
12. Faire cadrer les politiques d'immigration et de perfectionnement de la main-d'œuvre avec les besoins du marché du travail.....	46
13. Donner plus de pouvoir aux PME canadiennes : rationaliser la réglementation et investir dans l'innovation en matière de main-d'œuvre	50
14. Accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers pour les nouveaux immigrants à travers le Canada	53
15. Inclure les communautés de villégiature du Canada dans le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales du gouvernement fédéral	56
16. Protéger les programmes CLIC axés sur la main-d'œuvre afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail.....	61
17. Rétablir les points EIMT dans le système Entrée express afin de renforcer l'accès au marché du travail et la croissance économique	64
18. Renforcer l'inclusion des Autochtones sur le marché du travail	67
19. Renforcer le taux d'activité de la population active grâce à une amélioration de l'Allocation canadienne pour les travailleurs	69
20. Libérer l'avenir stratégique du Canada : renforcer la main-d'œuvre canadienne à partir du Nord – Une stratégie nationale pour des économies régionales résilientes	72

INNOVATION EN MATIÈRE DE SANTÉ : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ.....	76
21. Accélérer l'accès aux traitements permettant de sauver des vies	77
22. Simplifier l'administration pour les médecins canadiens	81
AFFAIRES INTERNATIONALES : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ.....	84
23. Instaurer la certitude dans les relations économiques entre le Canada et la Chine	85
24. Assurer la compétitivité et la résilience du commerce de détail hors taxes aux frontières terrestres du Canada.....	87
25. Protéger les intérêts économiques du Canada dans un environnement commercial en pleine évolution	90
FABRICATION ET CHAÎNES DE VALEUR : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	93
26. Explorer le potentiel d'un fabricant d'équipement d'origine entièrement canadien dans le secteur de la fabrication automobile	94
RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	97
27. Préoccupations concernant la mise en œuvre du Registre fédéral sur les plastiques	98
28. Utilisation domestique de l'eau recyclée	100
29. Assurer l'avenir de l'énergie canadienne	102
30. Du minerai à l'opportunité : tirer parti de l'avantage du Canada en matière de minéraux critiques ...	104
31. Alimenter le Canada, notre économie et le monde : un corridor énergétique pancanadien	110
32. Renforcer le cadre réglementaire canadien pour la compétitivité économique et le développement des ressources.....	113
QUESTIONS SPÉCIALES : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	116
33. Développer le secteur aérospatial canadien grâce à des investissements stratégiques, à l'expansion régionale et aux marchés publics dans le domaine de la défense	117
34. Intégrer la gestion économique dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.....	120
35. Investir dans des partenariats pour le logement abordable.....	122
36. Modernisation de la Loi sur les chambres de commerce (LCC).....	126
37. Objectifs irréalistes dans le mandat fédéral canadien sur les véhicules zéro émission (VZE).....	128
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES : RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DU COMITÉ.....	131
38. Un portail centralisé de transparence pour soutenir et surveiller la mise en œuvre du projet de loi C-5	133
39. Comblar le fossé en matière d'infrastructures : une approche fédérale novatrice pour soutenir la croissance industrielle.....	136
40. Dégager la piste : remédier aux retards dans la certification médicale des pilotes.....	139
41. Création d'un corridor commercial national préapprouvé pour la croissance économique et l'investissement.....	141
42. Les inondations : une menace économique émergente qui nécessite que des mesures soient prises	144

43. Financement du développement d'infrastructures essentielles à long terme	149
44. Tirer parti du placement de titres sur le marché de détail pour accélérer le développement des infrastructures canadiennes	152
45. Améliorer la visibilité, la flexibilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement canadiennes	155
46. La voie vers de meilleurs échanges commerciaux : réduire les obstacles au commerce interprovincial dans le secteur du transport routier	158
RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES.....	161
47. Bâtir la prospérité nationale par une stratégie industrielle et de fabrication de pointe moderne.....	162
48. Réaliser la sécurité numérique et des données canadienne avec l'inclusion autochtone.....	165

Agriculture : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
1. Aborder la question de la souveraineté alimentaire au Canada en soutenant les jeunes agriculteurs	Kelowna Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
2. Modifier et améliorer le cadre réglementaire pour favoriser les progrès dans le domaine agricole	Saskatchewan Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
3. Défense de l'industrie canadienne du lait, des œufs et de la volaille	Fédération des chambres de commerce du Québec	Abstention Le comité n'a relevé aucun enjeu technique, mais n'est pas parvenu à un consensus. En conséquence, sa position est l'abstention.	Approbation
4. Élever la sécurité alimentaire au rang de sécurité nationale	Abbotsford Chamber of Commerce	Soutien	Approbation

1. Aborder la question de la souveraineté alimentaire au Canada en soutenant les jeunes agriculteurs

Recommandation du Comité du réseau des chambres

Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)

Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Agriculture

Description

La sécurité alimentaire et la durabilité agricole sont aujourd'hui aussi importantes qu'elles ne l'ont jamais été dans l'histoire du Canada. L'instabilité géopolitique met en évidence de multiples problèmes, notamment les barrières commerciales interprovinciales, les incohérences des offices de commercialisation, les menaces tarifaires et l'application inappropriée des réglementations internationales en matière de santé et de classement.

L'accès à la terre par les agriculteurs est un domaine qui relève entièrement de la compétence des organismes de réglementation canadiens, provinciaux et locaux. Si ce n'est des réserves de terres agricoles, la sous-utilisation des terres agricoles par les agriculteurs et les communautés agricoles existants est un problème qui peut être résolu.

Contexte

Au Québec et en Colombie-Britannique, le mouvement Young Agrarian s'est progressivement imposé comme une option viable pour remettre en production les terres agricoles sous-utilisées¹. D'autres provinces accusent un certain retard dans la prise de mesures visant à encourager les jeunes exploitants agricoles à s'établir sur les terres. Plus grave encore, la perte d'agriculteurs qui, eux-mêmes, prennent leur retraite, vendent leurs terres à des exploitations agricoles de très grande envergure et la perte de jeunes agriculteurs potentiels pour l'industrie du fait du coût élevé de l'entrée sur le marché constituent un problème majeur à long terme à travers le Canada.

Un nouveau cadre national pour les agriculteurs s'impose pour former la prochaine génération d'agriculteurs et assurer le renouveau agricole et la souveraineté alimentaire du Canada.

¹ Par exemple, en Colombie-Britannique, le programme B.C. Land Matching Program (<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs/land-matching>) et au Québec, L'ARTERRE (<https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description>) et le Tremplin pour la jeunesse Agricole (<https://sollio.coop/fr/tremplin>) sont autant de programmes visant à aider les jeunes agriculteurs à accéder à la terre, à recevoir une formation et à obtenir un soutien financier pour démarrer ou reprendre une exploitation agricole. Les jeunes sont définis comme des agriculteurs âgés de moins de 40 ans.

Depuis 1991, le Canada a perdu un tiers de ses exploitants agricoles (32,8 %) et plus des deux tiers de ses jeunes agriculteurs (70,9 %) ^{2,3}. Le Canada perd deux fois plus de jeunes agriculteurs que d'agriculteurs en général ⁴.

En date de 2021, seulement 8,6 % des exploitants agricoles avaient moins de 35 ans (22 625) ⁵. Les nouveaux agriculteurs et ceux qui cherchent à obtenir des capitaux propres sont confrontés à des défis importants s'agissant d'accéder à la terre, au capital, aux connaissances et à la formation. Ces obstacles, associés au manque d'infrastructures locales et de soutiens agricoles, entravent la croissance des nouvelles exploitations agricoles.

Parmi les mesures susceptibles de réduire les obstacles auxquels sont confrontés les nouveaux agriculteurs figurent les suivantes :

- Étendre l'accès aux programmes et aux ressources
- Investir dans les nouveaux agriculteurs et ceux qui cherchent à obtenir des capitaux propres
- Accorder la priorité à la sécurité alimentaire des Autochtones
- Financer de nouvelles organisations agricoles
- Développer une nouvelle base de données sur les agriculteurs

En termes de capital et de revenus, les jeunes agriculteurs bénéficieraient d'une réduction des critères d'éligibilité qui constituent des obstacles à l'accès au capital. Des microcrédits et des subventions axés sur la valeur nette pourraient améliorer cet accès au capital. Un produit hypothécaire à faible taux d'intérêt pour les agriculteurs débutants favoriserait la croissance. Si elles étaient autorisées, les prestations en nature et les services écosystémiques faciliteraient l'accès aux prêts et aux subventions. L'accessibilité aux programmes de gestion des risques commerciaux pourrait être élargie. Et la mise en œuvre d'un supplément pour la stabilisation des revenus des nouveaux agriculteurs permettrait de lancer tous les programmes d'accessibilité.

En matière de connaissances et de formation, les gouvernements devraient financer le recrutement, la formation, la recherche et le transfert de connaissances entre agriculteurs. Des stages en exploitation agricole peuvent être mis en place et développés, parallèlement au renforcement des programmes de mentorat. La formation et la rétention peuvent être améliorées grâce à des subventions salariales plus accessibles et plus durables. Les services de vulgarisation coordonnés doivent être remaniés.

En parallèle, il faut financer des programmes régionaux de mise en relation avec des terres agricoles, tout en développant la location de terres publiques. Il faut accélérer la mise en place de solutions de logement sur les terres agricoles, tant pour les jeunes agriculteurs que pour les travailleurs étrangers temporaires, en accordant la priorité à la durabilité. Il faut inciter les nouveaux agriculteurs à protéger les terres agricoles et à y accéder.

En ce qui concerne les communautés et les infrastructures, il faut revitaliser et maintenir les investissements dans le développement des communautés rurales et les infrastructures. Il faut mettre en place un financement pour la transformation locale des aliments, y compris des installations agricoles, ainsi que des installations de distribution et d'abattage. Les voies d'accès à la citoyenneté pour les

² Charles Brockman, « What's happening to Canada's farmland? Canada appears to be losing the equivalent of three farms a day », CBC News, 23 juin 2023, <https://www.cbc.ca/news/canada/canada-prime-farmland-1.6877661>.

³ Ray Tomalty, « Farmland at risk: How better land use planning could help ensure a healthy future for agriculture in the Golden Horseshoe », Smart Cities Research Services, novembre 2015, <https://ofa.on.ca/wp-content/uploads/2018/01/Farmland-at-risk-How-better-land-use-planning-could-help-ensure-a-healthy-future-for-agriculture-in-the-Greater-Golden-Horseshoe.pdf>.

⁴ Young Agrarians, « B.C. Land Matching Program », consulté en Juillet 2025, <https://youngagrarians.org/tools/land/bc-land-matching-program/>.

⁵ Darcy Smith, « Growing the next generation of farmers: Policy recommendations », Young Agrarians, 20 août 2021, <https://youngagrarians.org/growing-the-next-generation-of-farmers-policy-recommendations/>.

travailleurs agricoles migrants doivent être précisées et rendues équitables et égales pour tous, après plus de cinquante ans d'existence du programme des travailleurs étrangers temporaires, afin de maintenir et de soutenir l'industrie agricole canadienne. La succession des exploitations agricoles non familiales nécessite des mesures de soutien, tout comme les programmes de santé mentale.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille de concert avec les institutions financières et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de réduire les obstacles à l'entrée et d'offrir un soutien financier supplémentaire, notamment des subventions et des prêts aux jeunes agriculteurs, par le biais de programmes tels que le Partenariat canadien pour une agriculture durable.
2. Collabore avec les provinces et les territoires afin d'accroître la disponibilité de nouvelles connaissances et de nouveaux programmes de formation pour attirer des travailleurs dans le secteur agricole et soutenir les nouveaux agriculteurs.
3. Apporte des améliorations permanentes au programme des travailleurs étrangers temporaires et mette en place des voies plus rapides et plus équitables menant à la citoyenneté et à la propriété agricole.

Soumis par

Chambre de commerce de Kelowna

Organisations de soutien

Chambre de commerce Greater Westside

2. Modifier et améliorer le cadre réglementaire pour favoriser les progrès dans le domaine agricole

Thème de la résolution

Agriculture

Description

Le secteur agricole canadien se trouve à un tournant décisif, alors que l'innovation et la durabilité doivent s'harmoniser avec des pratiques réglementaires efficaces afin de maintenir leur compétitivité mondiale. Le cadre réglementaire actuel, bien que solide en matière de sécurité, présente souvent des défis qui peuvent entraver l'introduction en temps opportun de nouveaux outils agronomiques, dont les semences, les engrais et les produits antiparasitaires. Des améliorations s'imposent pour implanter un système qui protège la santé et l'environnement tout en créant des voies d'accès prévisibles pour les produits innovants qui sont créés.

Contexte

Comptant quelque 153,7 millions d'acres de terres agricoles cultivées, le Canada a acquis une expertise et une capacité d'innovation enviables dans le domaine agricole⁶. En 2024, le secteur agroalimentaire a contribué 149,2 milliards de dollars à l'économie canadienne (soit 7 % du PIB)⁷. Dans le contexte actuel en rapide évolution, le rôle de la science dans le secteur agricole ne saurait être surestimé : la science est en effet le fondement de la sécurité alimentaire mondiale et elle renforce la résilience économique nationale.

Malheureusement, malgré le succès avéré de l'agriculture fondée sur la science dans l'amélioration des rendements et de la durabilité des cultures, des défis liés à la perception du public persistent. Les avantages de l'innovation dans le domaine des sciences agricoles n'ont pas été communiqués efficacement, ce qui a entraîné une méfiance et une désinformation qui influencent les décisions réglementaires et politiques. Du fait de cet environnement unique, l'importance de la prise de décision fondée sur la science pour la réglementation agricole est devenue primordiale.

L'industrie agricole et agroalimentaire fonctionne au sein d'une chaîne d'approvisionnement complexe, à plusieurs niveaux, qui fait intervenir plusieurs ministères. Malheureusement, le système réglementaire canadien est devenu de plus en plus complexe et incohérent, ce qui crée des obstacles au développement, à l'approbation et au déploiement de nouveaux outils et technologies agronomiques.

Citons, à titre d'exemple clé, le programme permanent de transformation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), qui depuis 2021 implique une collaboration entre Santé Canada (SC), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Bien qu'il parte d'une bonne intention, ce processus a conduit à une bureaucratie accrue sans amélioration correspondante de l'efficacité réglementaire et a entraîné une incertitude supplémentaire quant aux résultats. Les parties prenantes ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de transparence et l'absence d'améliorations

⁶ Ashly Dyck, « Canadian Agriculture by the Numbers », Union nationale des fermiers, 27 mars 2024, <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2024/03/Canadian-Ag-by-the-Numbers-2024.pdf>.

⁷ « Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien », gouvernement du Canada, dernière modification le 14 août 2025, consulté le 14 août 2025, <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/aperçu>.

mesurables des résultats. Sans un système réglementaire efficace apte à prendre des décisions en temps opportun, l'innovation dans le domaine des sciences agricoles n'aura plus sa place au Canada⁸.

Non seulement des réglementations trop restrictives et imprévisibles étouffent-elles l'innovation dans le secteur, mais elles limitent aussi la capacité des agriculteurs à cultiver des cultures diversifiées dans des conditions changeantes et à lutter efficacement contre les ravageurs. Retarder la mise à disposition de solutions avancées pour les agriculteurs crée un climat d'incertitude et des pressions financières qui nuisent à la capacité du secteur à être compétitif et à se développer⁹.

Pour relever ces défis, s'imposent une série de réformes ciblées afin de renforcer le secteur agricole canadien, d'améliorer sa compétitivité et d'assurer sa viabilité à long terme. Cela implique notamment d'imposer aux organismes de réglementation de tenir compte de la compétitivité économique et d'améliorer la consultation des parties prenantes concernées à l'égard des propositions réglementaires, en tenant compte des points de vue des agriculteurs et des petits producteurs.

En rehaussant le processus réglementaire d'une perspective économique, le gouvernement du Canada peut protéger à la fois la stabilité financière des producteurs agricoles et la sécurité de nos systèmes alimentaires. Cela contribuera à faire en sorte que le Canada demeure un chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture tout en préservant la viabilité des exploitations agricoles familiales et des petites exploitations qui constituent l'épine dorsale de notre approvisionnement alimentaire.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en œuvre des pratiques réglementaires axées sur la certitude réglementaire afin de rendre le Canada plus attrayant pour l'enregistrement et l'innovation de nouveaux outils agronomiques, notamment les semences, les engrais, les produits antiparasitaires, etc.
2. Exige une évaluation approfondie des solutions de rechange appropriées avant d'annuler ou de modifier l'homologation de produits antiparasitaires.
3. Consulte de manière soutenue les parties prenantes, y compris les agriculteurs et les petits producteurs, sur les propositions réglementaires touchant le secteur agroalimentaire.
4. Examine les processus d'approbation des produits par les organismes de réglementation afin de s'assurer qu'ils tiennent compte de la compétitivité économique. Les organismes de réglementation devraient également prendre en considération la sécurité alimentaire et le coût des denrées alimentaires dans toutes leurs décisions réglementaires, sans compromettre la santé et la sécurité.

Soumis par

Chambre de commerce de la Saskatchewan

⁸ Karen Davidson, « CropLife Canada seeks pause to PMRA's transformation-related activities », The Grower, février 2025, <https://thegrower.org/news/croplife-canada-seeks-pause-pmras-transformation-related-activities>.

⁹ Western Business Coalition, « Untapped Potential: Driving Canadian Prosperity Through Natural Resources », mars 2025, <https://businesscouncilab.com/wp-content/uploads/2025/03/Canadas-untapped-potential-%E2%80%93-driving-Canadian-prosperity-through-natural-resources-FINAL.pdf>.

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Battlefords

Chambre de commerce d'Estevan

Chambre de commerce de Nipawin et du district

Chambre de commerce Prairie Sky

Chambre de commerce de Prince Albert et du district

Chambre de commerce de Yorkton

3. Défense de l'industrie canadienne du lait, des œufs et de la volaille

Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
Abstention Le comité n'a relevé aucun enjeu technique, mais n'est pas parvenu à un consensus. En conséquence, sa position est l'abstention.	Approbation Bien que le Comité du réseau des chambres n'évalue pas le fond de la politique, il confirme que la résolution satisfait aux critères exigés.

Thème de résolution

Agriculture

Description

Tout en insistant sur la nécessité de continuer d'indemniser les producteurs agroalimentaires canadiens qui ont subi des pertes de parts de marchés en raison d'accords commerciaux, le gouvernement fédéral doit défendre de manière proactive les secteurs agricoles régis par le système de gestion de l'offre, soit ceux du lait, des œufs et de la volaille.

Cette industrie est un puissant levier de développement économique rural dans plusieurs provinces. La gestion de l'offre lui permet de jouer ce rôle sans subventions publiques comme celles que versent les États-Unis et l'Europe à leurs producteurs qui convoitent le marché canadien.

Contexte

Au cours de la dernière décennie, les producteurs et transformateurs canadiens de l'industrie du lait, des œufs et de la volaille ont été forcés de faire des concessions sur leurs parts de marché à la suite de la conclusion d'accords commerciaux. Dans l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACÉUM), dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et dans l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), cette industrie s'est vu imposer des concessions. Cette ouverture permet l'entrée d'un certain volume de produits étrangers sans tarif; les droits élevés ne s'appliquent qu'au-delà de ces seuils. Dans le cas du secteur laitier, aujourd'hui, entre 10 % et 14 % du marché canadien est désormais accessible aux importations¹⁰. Cette façon de faire a un coût : chaque fois, le gouvernement fédéral a dû verser des compensations financières à l'industrie pour amortir le choc.

Pourtant, le principal avantage du système de gestion de l'offre sous lequel opère ce secteur est d'être peu coûteux en fonds publics. En gérant l'offre de lait, d'œufs et de volaille de manière autonome, à l'intérieur des frontières canadiennes, on assure à la fois aux consommateurs des produits de qualité produits localement, mais on assure aussi aux producteurs un prix juste pour leurs produits, sans devoir être soutenus par des subventions publiques. Les concurrents internationaux du Canada qui n'ont jamais eu recours ou qui ont aboli la gestion de l'offre, dont les États-Unis et l'Europe, subventionnent massivement leurs producteurs et refilent la facture à leurs contribuables.

¹⁰ Benoît Livernoche, « La fin de la gestion de l'offre pourrait coûter cher », Radio-Canada, 4 mai 2025, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2162588/gestion-offre-quebec-commerce-international-accords>.

La production sous gestion de l'offre représente en moyenne 24,4 % des recettes agricoles provinciales et est répartie à travers tout le pays¹¹. Elle est au cœur du développement économique de nombreuses régions rurales et permet une occupation dynamique du territoire à l'extérieur des grands centres urbains. La proportion des recettes agricoles qu'elle représente varie de province en province, s'élevant à plus de 40 % pour Terre-Neuve-et-Labrador, plus de 30 % pour le Québec, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse, plus de 20 % pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, plus de 10 % pour l'Île-du-Prince-Édouard et moins de 10 % pour l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan¹².

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Dans le cadre des futurs accords commerciaux, défende l'industrie canadienne du lait, des œufs et de la volaille contre de nouvelles concessions affaiblissant le système de gestion de l'offre.
2. Soutienne le système de gestion de l'offre comme outil de développement économique rural ne nécessitant pas de subventions publiques.

Présenté par

Fédération des chambres de commerce du Québec

¹¹ Khamla Heminthavong, « Publications de recherche – Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada », Bibliothèque du Parlement, 30 novembre 2018, https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201842E.

¹² Ibid.

4. Élever la sécurité alimentaire au rang de sécurité nationale

Thème de la résolution

Agriculture

Description

Le système alimentaire canadien est confronté à des menaces croissantes liées aux changements climatiques, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à la pénurie de main-d'œuvre et aux tensions mondiales. Malgré ces défis critiques, il n'existe aucune stratégie nationale qui accorde à la sécurité alimentaire la priorité qu'elle mérite, alors qu'il s'agit d'un service essentiel à la santé, à la stabilité économique et au bien-être général de tous les Canadiens, au même titre que les soins de santé universels ou l'accès à l'eau potable et à une alimentation électrique fiable. Il est essentiel de reconnaître la sécurité alimentaire comme un pilier fondamental de notre société afin de garantir à chaque Canadien un accès constant à une alimentation sûre et nutritive.

Contexte

La sécurité alimentaire et la sécurité nationale sont intrinsèquement liées. Un approvisionnement alimentaire fiable et résilient est le fondement de la stabilité de toute nation, car il garantit la santé physique de sa population, la viabilité de son économie et la solidité de ses alliances mondiales. Lorsque les systèmes alimentaires vacillent en raison de catastrophes climatiques, de conflits commerciaux ou de chocs géopolitiques, cela a un impact sur la sécurité nationale, car les gouvernements sont contraints de réorienter leurs ressources en matière de sécurité et d'urgence pour faire face à la faim, à l'inflation et aux troubles civils.

Partout dans le monde, des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie intègrent de plus en plus la sécurité alimentaire dans leurs stratégies de sécurité nationale. Ces stratégies mettent l'accent sur la préservation de la capacité de production nationale, la protection des infrastructures agricoles essentielles et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement. Le Canada n'a pas encore atteint ce niveau d'intégration, malgré les risques croissants qui pèsent sur son système alimentaire.

Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire du premier ministre de la Colombie-Britannique souligne que l'agriculture est un secteur économique majeur, qui emploie plus de 63 000 personnes dans la province¹³. Cependant, même si la province se forge une réputation internationale en matière de sécurité et de durabilité des produits alimentaires et agricoles, le potentiel du secteur agricole demeure inexploité. Les experts voient une occasion, grâce à une réflexion audacieuse et à une feuille de route stratégique, d'augmenter la valeur des exportations agricoles, de créer de nouvelles possibilités de croissance économique au sein du secteur et d'améliorer la sécurité alimentaire du Canada.

Les inondations survenues en 2021 en Colombie-Britannique et les fermetures de frontières liées à la pandémie ont montré à quelle vitesse les perturbations peuvent dégénérer en urgences nationales lorsque le transport, la production et l'accès aux denrées alimentaires sont mis en péril.

L'interdépendance des systèmes alimentaires, énergétiques, de transport et de communication souligne

¹³ Groupe de travail sur la sécurité alimentaire de la Colombie-Britannique, « The Future of B.C.'s Food System », 30 janvier 2020, <https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/121/2020/01/FSTF-Report-2020-The-Future-of-Food.pdf>, 27.

la nécessité d'une approche tous risques en matière de sécurité alimentaire, soit une approche proactive plutôt que réactive.

Nulle part ailleurs ce lien est-il plus visible qu'à Abbotsford, en Colombie-Britannique, la capitale agricole du Canada. Comptant 1 254 fermes réparties sur 61 586 acres¹⁴, Abbotsford affiche le chiffre d'affaires agricole par hectare le plus élevé du pays. En 2022, la ville a généré environ 3,83 milliards de dollars d'activité économique grâce à l'agriculture et elle soutient près de 17 000 emplois locaux¹⁵. Abbotsford fournit 50 % de tous les produits laitiers, poulets, dindes et œufs consommés en Colombie-Britannique, en plus d'être le premier producteur de framboises du pays, tout en contribuant de manière significative à la production de myrtilles¹⁶.

Le rôle d'Abbotsford en tant que centre alimentaire national en fait un atout essentiel dans l'infrastructure de sécurité alimentaire intérieure du Canada. Pourtant, la ville demeure vulnérable aux inondations, aux perturbations des transports et aux pénuries de main-d'œuvre. Le renforcement de ces régions à haut rendement est une question de sécurité nationale, et non seulement de développement régional.

Une stratégie coordonnée de sécurité alimentaire à l'échelle de l'ensemble du gouvernement permettrait de soutenir les économies rurales, d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et de renforcer la confiance dans la capacité du Canada à nourrir sa population, quelles que soient les conditions.

La vulnérabilité du Canada en matière de sécurité alimentaire

En 2018, un ménage sur huit au Canada était en situation d'insécurité alimentaire, soit environ 4,4 millions de personnes, dont plus de 1,2 million d'enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire¹⁷.

L'insécurité alimentaire n'est pas seulement un problème pour les personnes sans logement ou sans emploi. En fait, plus de 65 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire ont un emploi¹⁸. Au vu de l'écart croissant entre les salaires et le coût de la vie, de nombreuses personnes n'ont plus les moyens de se nourrir.

Soins de santé

L'insécurité alimentaire fait peser un lourd fardeau sur le secteur de la santé au Canada, ce qui se traduit directement par une augmentation des coûts des soins de santé. Lorsqu'un ménage canadien sur huit, dont plus de 1,2 million d'enfants, n'a pas accès de manière régulière à une alimentation nutritive, il en résulte une hausse des maladies liées à l'alimentation, des maladies chroniques et des problèmes de santé mentale. Cela a un impact direct sur les visites aux urgences, les admissions à l'hôpital et les besoins en soins de longue durée, détournant ainsi des ressources et des fonds essentiels d'autres domaines critiques du système de santé. Accorder la priorité à la sécurité alimentaire grâce à une stratégie nationale globale permettrait non seulement d'améliorer le bien-être de millions de Canadiens, mais aussi d'alléger considérablement la pression financière qui pèse sur notre infrastructure de soins de santé.

¹⁴ Ville d'Abbotsford, « Business & Development – Agriculture », consulté le 18 août 2025, <https://www.abbotsford.ca/business-development/agriculture>.

¹⁵ Chambre de commerce d'Abbotsford, « Canada's Agricultural Hub Report 2022 », 25 mai 2022, <https://www.abbotsfordchamber.com/canadas-agricultural-hub-report-2022/>.

¹⁶ Ville d'Abbotsford, « AgRefresh: Background Research Report », septembre 2016, <https://www.abbotsford.ca/sites/default/files/2021-02/AgRefresh%20Background%20Research%20Report%20%26%20Appendices.pdf>.

¹⁷ Archway Community Services, « The Food Justice Program », consulté le 18 août 2025, <https://archway.ca/program/food-justice/>.

¹⁸ Ibid.

Justification économique

Renforcer un pilier de l'économie

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien contribue de manière significative à l'économie nationale, employant 2,1 millions de personnes et générant 149,29 milliards de dollars (environ 7 % du PIB canadien) en 2024. En 2022, les agriculteurs canadiens ont généré des recettes en espèces de 97,9 milliards de dollars, contre 99,5 milliards en 2023, ce qui représente la première baisse depuis 2010. En parallèle, les dépenses d'exploitation ont augmenté de près de 2 % en 2024 par rapport à l'année précédente, ce qui a réduit le revenu net et accru l'incertitude dans le secteur. Cette hausse des coûts est principalement attribuable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales pour des intrants essentiels tels que les semences, les engrais, etc.

Renforcer la compétitivité mondiale

Le Canada figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires, les exportations atteignant un niveau record de 67 milliards de dollars en 2020¹⁹. Si les investissements appropriés devaient être faits, le Canada pourrait faire passer sa part mondiale de 3,7 % à 4,8 %, ce qui pourrait ajouter 44 milliards de dollars à la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires d'ici 2035²⁰.

Diversifier le commerce et réduire les vulnérabilités

Plus de 60 % des exportations agricoles et agroalimentaires du Canada sont destinées aux États-Unis, ce qui rend le secteur vulnérable aux tensions commerciales. Les récents droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations canadiennes ont mis en évidence la nécessité de diversifier les marchés. Une stratégie nationale de sécurité alimentaire soutiendrait les efforts visant à conquérir de nouveaux marchés internationaux, à réduire la dépendance à l'égard d'un seul partenaire commercial et à renforcer la résilience économique.

Remédier à la pénurie de main-d'œuvre

Le secteur agricole et agroalimentaire est confronté à une pénurie chronique de main-d'œuvre, qui devrait passer de 63 000 à 123 000 travailleurs d'ici 2029²¹. Des investissements dans le perfectionnement de la main-d'œuvre, des programmes de formation et des politiques d'immigration adaptées au secteur sont des éléments essentiels d'une stratégie globale de sécurité alimentaire.

Tirer parti de l'innovation technologique

L'engagement du Canada à devenir un leader dans le domaine des technologies agricoles apparaît comme évident à la lumière des investissements voués aux technologies agricoles de pointe, notamment à la robotique, à la chaîne de blocs, aux applications de l'Internet des objets (IoT) et à l'analyse des mégadonnées. Ces innovations transforment l'agriculture canadienne ainsi que la transformation et la distribution des aliments, les rendant plus efficaces, durables et productives, ce qui renforce la compétitivité mondiale. Cependant, ces technologies peuvent être coûteuses et les exploitations

¹⁹ Northbridge Consultants, « Agricultural Technology at a Glance », 8 mars 2023, <https://northbridgeconsultants.com/2023/03/08/agricultural-technology-at-a-glance/>.

²⁰ Statistique Canada, « Revenu agricole, 2022 (données révisées) », dernière modification le 29 novembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231128/dq231128b-fra.htm>.

²¹ Trevor Bacque, « Repenser l'avenir du travail dans l'agriculture canadienne », Financement agricole Canada (FAC), 27 mai 2020, <https://www.fcc-fac.ca/fr/savoir/repenser-l-avenir-du-travail-dans-l-industrie-agricole-canadienne>.

agricoles canadiennes ont déjà une dette totale combinée de 146 milliards de dollars. Il est essentiel d'encourager l'adoption de ces technologies²².

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore et mette en œuvre une stratégie nationale de sécurité alimentaire qui élève la sécurité alimentaire au rang de sécurité nationale, en mettant l'accent sur la résilience et la préparation aux situations d'urgence dans l'ensemble du système alimentaire canadien, élaborée en étroite consultation avec l'industrie et garantissant la coordination des efforts entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
2. Donne à Agriculture et Agroalimentaire Canada les moyens de jouer un rôle dans la sécurité alimentaire nationale grâce à un financement solide et fiable, notamment en investissant dans le prochain accord du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA), et veille à l'harmonisation avec les obligations commerciales et les objectifs de compétitivité du Canada.
3. Reconnaisse les exploitations agricoles comme des infrastructures essentielles, y compris les bâtiments, les terres et la chaîne d'approvisionnement alimentaire, dans toutes les politiques, tous les programmes et toute la planification du gouvernement, notamment dans le contexte des interventions d'urgence.
4. Investisse dans les infrastructures et l'innovation agroalimentaires, en particulier dans les régions à haut rendement, afin de renforcer la résilience face aux changements climatiques et autres perturbations.
5. Intègre les évaluations des risques liés au système alimentaire dans la planification de la sécurité nationale et des mesures d'urgence, y compris la protection des chaînes d'approvisionnement agricoles, des travailleurs et des corridors de transport.
6. Fasse la promotion de l'éducation et du perfectionnement de la main-d'œuvre dans le secteur agricole afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre et d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie.

Soumis par

Chambre de commerce d'Abbotsford

²² Lisa Ashton, « L'alimentation d'abord : Comment le secteur agricole peut ouvrir la voie à une nouvelle ère d'exportation canadienne », Banque Royale du Canada (RBC), 25 février 2025, <https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/lespace-commercial/l'alimentation-dabord-comment-le-secteur-agricole-peut-ouvrir-la-voie-a-une-nouvelle-ere-d'exportation-canadienne/>.

Économie numérique : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
5. Climat froid et savoir-faire en matière de programmation : Tirer parti des avantages du Canada pour le développement de l'industrie des centres de données	Greater Saskatoon Chamber of Commerce	Soutien	Approbation

5. Climat froid et savoir-faire en matière de programmation : Tirer parti des avantages du Canada pour le développement de l'industrie des centres de données

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

Le Canada se trouve à un tournant décisif alors que la demande mondiale en infrastructures numériques sécurisées et fiables est en plein essor. L'industrie canadienne des centres de données génère déjà plus de 8 milliards de dollars par an, ce qui nous place parmi les dix premiers acteurs mondiaux²³. Grâce à des investissements stratégiques et à la coordination des politiques, le Canada peut devenir un leader mondial en matière d'infrastructures numériques sécurisées et évolutives. Cette résolution préconise une stratégie nationale visant à attirer les investissements, à promouvoir la souveraineté numérique et à favoriser une économie des données robuste et prête pour l'avenir.

Contexte

Le marché international des centres de données devrait atteindre 49 milliards de dollars américains d'ici 2030²⁴ et la part du Canada connaît une croissance rapide. Notre marché intérieur devrait atteindre 9,04 milliards de dollars canadiens d'ici 2029, et connaître une croissance annuelle de plus de 10 %²⁵.

L'avantage concurrentiel du Canada réside dans son attrait du fait de son « climat froid et de son savoir-faire en matière de programmation » : en effet, notre climat froid favorise les opérations écoénergétiques, tandis que notre main-d'œuvre et nos infrastructures technologiques offrent un terrain fertile pour l'innovation²⁶. De grands investisseurs comme Amazon Web Services (AWS), TELUS, KDDI, Equinix, Cohere et Cologix sont déjà en train d'édifier d'importants campus de centres de données à travers le pays²⁷.

Des défis persistent, cependant. L'insuffisance des sources d'énergie et de leur distribution, la disponibilité limitée de terrains industriels et l'incertitude réglementaire empêchent le secteur d'atteindre son plein potentiel. Sur les marchés concurrentiels, la rapidité de construction est essentielle, et le Canada doit agir pour éliminer ces points de friction, sous peine de perdre du terrain face à des collectivités publiques qui disposent d'infrastructures prêtes à l'emploi, souples et ouvertes au développement industriel.

²³ Jeff Howell, « The State of Data Centers in Canada [2024] », ENCOR Advisors, 25 octobre 2024, <https://encoradvisors.com/data-centres-canada/>.

²⁴ Ibid.

²⁵ Daniel Foster, « Data Centres: Powering Innovation by Migrating North », Ivey Business Review, 2024, <https://www.iveybusinessreview.ca/magazine/articles/canada-data-centres>.

²⁶ Howell, « Data Centers ».

²⁷ Ibid.

Huit facteurs clés ont une incidence sur le choix de l'emplacement d'un centre de données. Le cas échéant, le Canada doit élaborer des politiques et des outils pour attirer les investissements afin de renforcer sa position dans chacun des domaines suivants.

1. Disponibilité de l'électricité

Une électricité fiable, peu coûteuse et à faible teneur en carbone est une condition fondamentale pour le développement des centres de données. Des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique offrent des avantages distincts grâce à leur abondance d'énergie hydroélectrique. Cependant, dans tout le pays, les contraintes du réseau électrique et notre vaste territoire créent des défis qui limitent les investissements.

Pour répondre à la demande croissante, les gouvernements doivent mettre en place des modèles d'alimentation électrique plus flexibles. Les approches « Apportez votre propre alimentation électrique » (« Bring Your Own Power (BYOP) »), selon lesquelles les centres de données produisent et stockent leur propre énergie, souvent à partir de sources renouvelables ou de petits réacteurs modulaires (PRM), offrent une solution évolutive. Des provinces comme la Saskatchewan, qui disposent d'une solide base de ressources en uranium et sont proches des futurs sites de PRM, sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. L'accélération des procédures réglementaires pour le déploiement de PRM sur place ou à proximité pourrait permettre de débloquer d'importants investissements régionaux et de soutenir les objectifs de zéro émission nette du Canada.

2. Connectivité

De solides réseaux de fibre optique sont essentiels au développement et au fonctionnement des centres de données. Si les grandes villes sont déjà bien connectées, certaines régions du Canada ne disposent toujours pas de l'infrastructure réseau nécessaire pour soutenir une croissance numérique généralisée.

À mesure que la demande en matière d'IA, d'informatique en nuage et de services en temps réel augmente, il est essentiel de disposer de connexions fibre optique fiables dans tout le pays, dans chaque région et territoire. Un réseau fibre optique national plus robuste permettrait de réduire la dépendance à l'égard de quelques centres urbains, de diminuer la latence et de créer une infrastructure de distribution plus résiliente.

3. Climat froid

Les climats froids réduisent les besoins en matière de refroidissement mécanique, ce qui diminue la consommation d'énergie et favorise la durabilité, une caractéristique attrayante pour les investisseurs axés sur l'ESG.

4. Coût et disponibilité des terrains

Les taux de vacance industrielle dans des villes comme Toronto et Montréal sont inférieurs à 1 %²⁸, ce qui crée des obstacles au développement de nouveaux projets. Des mesures incitatives devraient encourager la construction dans des zones où les terrains sont plus abordables, afin de répartir les avantages économiques dans un plus grand nombre de régions.

Incitations fiscales et réglementaires

Des incitations fiscales bien pensées peuvent avoir une incidence marquée sur le choix de l'emplacement des centres de données. Le Canada a la possibilité de se montrer plus compétitif en rationalisant les

²⁸ Ibid.

processus et en offrant des allègements ciblés pour les développements cadrant avec les objectifs nationaux.

D'autres collectivités publiques s'engagent déjà dans cette voie. Par exemple, l'État de l'Arkansas a pris des mesures pour légiférer sur les exonérations fiscales et autres incitations afin d'accélérer le développement des centres de données, devenant ainsi l'une des premières administrations d'Amérique du Nord à le faire. La loi 548 (2025) de l'État abaisse le seuil d'investissement pour l'admissibilité, étend les exonérations aux équipements et services auxiliaires et permet aux centres de données implantés sur des sites multiples d'être considérés comme un seul investissement à grande échelle. Il est à noter qu'elle transfère également la surveillance d'un organisme de développement économique à l'administration fiscale, ce qui rationalise l'administration et améliore la clarté pour les investisseurs²⁹.

L'offre de déductions pour amortissement accéléré, de crédits d'impôt pour la construction et d'exemptions pour les équipements électriques et les infrastructures numériques sont autant d'outils législatifs et politiques que le Canada pourrait mettre de l'avant pour attirer et encourager la participation d'acteurs mondiaux.

Main-d'œuvre

Bien que le Canada bénéficie déjà d'une offre abondante de personnel hautement qualifié dans des domaines tels que le génie électrique, les technologies de l'information et la cybersécurité, le perfectionnement continu des compétences (notamment dans le domaine de l'IA) est essentiel pour répondre aux exigences en constante évolution de l'exploitation des centres de données. La formation et l'agrément liés à l'exploitation des centres de données et axés sur les besoins de stockage et de traitement des technologies émergentes garantiront que la main-d'œuvre canadienne reste forte, compétente et prête à jouer un rôle de premier plan dans l'économie numérique.

Durabilité

Le Canada est le leader mondial en matière de centres de données écoénergétiques, arrivant en tête du classement mondial dressé par New Statesman Media Group. L'intégration des opérations des centres de données à des sources d'énergie plus propres telles que le nucléaire, le gaz naturel ou l'hydroélectricité permettra de consolider notre position de leader et de faire en sorte que le Canada reste un modèle pour le développement des centres de données à l'échelle mondiale.

Conjoncture réglementaire

Un cadre réglementaire stable est essentiel pour les investissements dans les centres de données, d'autant plus que les acteurs mondiaux doivent prendre des décisions complexes en matière d'investissement et d'infrastructure. Les investisseurs qui s'intéressent au Canada sont actuellement confrontés à un fardeau réglementaire important, le pays se classant au 35^e rang sur 38 pays de l'OCDE, loin derrière ses concurrents mondiaux comme les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni³⁰. Statistique Canada estime qu'entre 2006 et 2021, les exigences réglementaires au Canada ont augmenté de 2,1 % par an³¹. Cette complexité croissante entraîne des coûts de conformité importants, en particulier pour les secteurs à forte intensité de capital comme les télécommunications et les infrastructures de données.

²⁹ Kutak Rock LLP, « Expansion of the Sales and Use Tax Data Center Exemption by Act 548 of 2025 Arkansas General Assembly », 28 avril 2025, <https://www.kutakrock.com/newspublications/publications/2025/april/expansion-sales-use-tax-data-center-exemption>.

³⁰ Energy Monitor, « Canada: The best country for energy-efficient data centres », 2 décembre 2020, <https://www.energymonitor.ai/tech/energy-efficiency/canada-the-best-country-for-energy-efficient-data-centres/?cf-view>.

³¹ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA », gouvernement du Canada, dernière modification le 6 mai 2025, <https://ised-isde.canada.ca/site/ised/fr/strategie-canada-puissance-calcul-souveraine-pour-lia>.

Pour rester compétitif, le Canada doit rationaliser ses processus d'octroi de permis, garantir des normes d'interconnexion cohérentes et offrir une plus grande certitude aux investisseurs.

Il est tout aussi important de protéger la souveraineté numérique du Canada. À mesure que notre économie, notre gouvernement et notre vie quotidienne se déplacent vers le virtuel, il devient de plus en plus important de traiter et de stocker les données sensibles en toute sécurité. Qu'il s'agisse de renseignements militaires ou de sécurité, de données sur la santé, de documents gouvernementaux ou d'informations commerciales sensibles, il est dans l'intérêt de la nation de stocker les données sensibles sur le sol canadien et d'atténuer les risques liés aux données hébergées à l'étranger, à l'exposition aux lois étrangères, à la surveillance étrangère et aux cybermenaces.

Un environnement réglementaire robuste doit assurer un juste équilibre entre rapidité et sécurité : simplifié pour les entreprises, mais ancré dans des règles claires qui accordent la priorité au contrôle canadien sur les actifs numériques essentiels. Le leadership fédéral est nécessaire pour assurer la coordination avec les provinces, harmoniser les normes et garantir que, tout en construisant l'infrastructure numérique, nous consolidons également les fondements de notre avenir numérique.

Grâce à ses avantages concurrentiels, à son énergie propre et à sa connectivité numérique, le Canada est bien placé pour accueillir des infrastructures numériques et des investissements d'envergure. Mais nous devons agir de manière stratégique et rapide pour nous assurer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale.

La stratégie souveraine canadienne en matière d'intelligence artificielle, dotée d'un budget de 2 milliards de dollars, et l'initiative de financement public-privé proposée, d'un montant de 15 milliards de dollars, sont des signes d'intention bien accueillis. Cependant, les centres de données ne sont pas seulement un catalyseur pour l'intelligence artificielle, ils sont essentiels à l'économie numérique du Canada. Du secteur bancaire à l'agriculture en passant par les services gouvernementaux, tous dépendent d'une infrastructure numérique rapide, sécurisée et fiable.

Une stratégie nationale cohérente s'impose – une stratégie qui favorise la compétitivité, l'innovation et la souveraineté des données dans l'intérêt national du Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Encourage le développement des centres de données en offrant un crédit d'impôt voué aux investissements dans les infrastructures et/ou à la construction, financé en partie par le ministère des Finances du Canada.
2. Dirige les efforts visant à moderniser et à normaliser la réglementation afin de soutenir la production, le stockage et l'utilisation d'électricité sur place dans les centres de données, et coordonne ses efforts avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'accélérer la délivrance des permis.
3. Renforce la souveraineté des données canadiennes en encourageant le développement d'infrastructures nationales permettant le stockage sécurisé des données importantes pour l'intérêt national du Canada.

Soumis par

Chambre de commerce du Grand Saskatoon

Finances et fiscalité : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
6. Report de l'impôt sur les gains en capital pour réinvestissement afin d'accélérer la construction, le développement et la disponibilité de logements résidentiels collectifs	The Chamber of Commerce for Greater Moncton/La Chambre de Commerce pour le Grand Moncton	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
7. Donner aux petites entreprises les moyens de contribuer à résoudre la crise du logement au Canada	Red Deer & District Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
8. Améliorer la transparence et l'équité des pratiques d'approvisionnement fédérales	Surrey Board of Trade	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
9. Politique de répartition équitable des impôts pour aider les municipalités canadiennes	Cambridge Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
10. Encourager les dons de charité	Peterborough + Kawartha Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
11. Moderniser la SCHL afin d'aider les travailleurs autonomes et les propriétaires de petites entreprises canadiens à accéder à la propriété	Belleville Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

6. Report de l'impôt sur les gains en capital pour réinvestissement afin d'accélérer la construction, le développement et la disponibilité de logements résidentiels collectifs

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Le marché immobilier canadien se trouve à un tournant critique. Les collectivités de tout le pays sont de plus en plus confrontées à une grave pénurie de logements locatifs abordables, due en partie à une offre insuffisante de propriétés résidentielles à logements multiples. À l'heure actuelle, la perspective d'une nouvelle loi fiscale dissuade les promoteurs et les propriétaires de vendre leurs actifs existants et de réinvestir dans de nouveaux projets à logements multiples, pour lesquels la demande est plus forte. Il existe par ailleurs une mesure potentielle pour encourager les propriétaires et les promoteurs chevronnés en créant une exemption de l'impôt sur les gains en capital lorsqu'ils réinvestissent explicitement et redéploient leur capital dans des projets d'immeubles à logements multiples admissibles.

Contexte

La nécessité d'un report de l'impôt sur les gains en capital pour accélérer le développement de logements résidentiels collectifs

Le Canada est confronté à une grave pénurie de logements, avec une baisse de l'accessibilité à travers le pays. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 3,5 millions de logements supplémentaires, en sus des prévisions de construction actuelles, sont nécessaires d'ici 2030 pour rétablir l'accessibilité³².

Malgré les efforts déployés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour stimuler la construction de logements, plusieurs obstacles continuent d'entraver l'augmentation nécessaire des projets de construction de logements résidentiels collectifs :

- **Augmentation des coûts de construction** – Le coût des matériaux de construction et de la main-d'œuvre a fortement augmenté, exacerbant les préoccupations en matière d'accessibilité.

³² Hiren Mansukhani, « RBC economist says housing affordability could improve, tariffs a complication », Calgary Herald, 5 mai 2025, <https://www.msn.com/en-ca/money/topstories/rbc-economist-says-housing-affordability-could-improve-tariffs-a-complication/ar-AA1EdmK0>.

En outre, la disponibilité de terrains dans les principales zones métropolitaines demeure limitée, ce qui fait encore grimper les coûts³³.

- **Restrictions réglementaires et zonage** – La longueur des processus d’approbation et les restrictions en matière de zonage ralentissent le développement immobilier, empêchant ainsi de répondre en temps opportun à la demande du marché.

Pour accélérer le développement immobilier malgré ces pressions, il est possible de :

- **Créer des incitations pour les promoteurs et les propriétaires compétents et qualifiés** – Encourager le réinvestissement en réduisant l’effet de blocage de l’impôt sur les gains en capital, qui dissuade actuellement les propriétaires de vendre et de réinvestir leur capital dans de nouveaux logements. En favorisant une plus grande liquidité et une flexibilité accrue, cette mesure incitera les investissements à se diriger vers des projets immobiliers résidentiels indispensables.

Un programme ciblé de report de l’impôt sur les gains en capital pour le réinvestissement dans des logements collectifs inciterait **au réinvestissement de capitaux** en permettant aux propriétaires et aux promoteurs immobiliers de reporter l’impôt sur les gains en capital lorsque les produits sont réinvestis dans de nouveaux logements locatifs collectifs. Cette approche libérerait des capitaux privés, accélérant ainsi le développement de logements indispensables. Pour être éligible, le réinvestissement devrait avoir lieu dans un délai de 12 à 24 mois et répondre à des critères d’accessibilité définis dans le nouveau projet, garantissant ainsi un impact ciblé et une croissance responsable.

Cette mesure permettrait en outre aux propriétaires et aux locataires existants ayant des antécédents positifs d’utiliser les fonds provenant de la vente comme acompte pour des projets plus importants. Cela **encouragerait** à son tour **l’augmentation du nombre de logements locatifs**³⁴. Cette mesure figure parmi les **priorités fédérales en matière de logement**, alors que la proposition est conforme aux objectifs du Canada en matière d’accessibilité au logement et complète les initiatives existantes telles que le programme APH Select de la SCHL³⁵.

Compte tenu de l’urgence de la crise du logement au Canada, un programme de report d’impôt sur les gains en capital adapté au réinvestissement dans les immeubles résidentiels à logements multiples constitue une solution stratégique pour libérer des capitaux, accélérer le développement et augmenter l’offre de logements locatifs en réduisant les obstacles financiers et en encourageant le réinvestissement.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place un programme de report de l’impôt sur les gains en capital afin d’encourager le réinvestissement dans de nouveaux projets de construction de logements locatifs résidentiels collectifs.
2. Fixe un délai de réinvestissement de 12 à 24 mois afin de garantir le réaménagement rapide du parc immobilier.

³³ Castanet, « Should the federal government get directly involved in home construction to help deal with Canada's housing crisis? » 5 mai 2025, <https://www.castanet.net/news/Poll/548690/Should-the-federal-government-get-directly-involved-in-home-construction-to-help-deal-with-Canada-s-housing-crisis>.

³⁴ Uday Rana, « Mark Carney has a housing plan. How long will it take to implement? » Global News, 1^{er} mai 2025, <https://www.msn.com/en-ca/money/other/mark-carney-has-a-housing-plan-how-long-will-it-take-to-implement/ar-AA1E0ImV>.

³⁵ Manoj Subramaniam, « Crisis and promise: how each federal party plans to fix housing in Canada », CityNews, 25 avril 2025, <https://montreal.citynews.ca/2025/04/25/canada-election-federal-parties-housing-affordability/>.

3. Définisse les investissements admissibles comme la construction ou l'acquisition de logements locatifs à logements multiples (cinq logements ou plus) au Canada afin d'augmenter l'offre disponible.
4. Introduise des avantages fiscaux prioritaires pour les projets qui répondent aux critères d'accessibilité financière et de durabilité; par exemple, l'admissibilité au programme APH Select de la SCHL pour l'amélioration de l'accessibilité financière.

Soumis par

La Chambre de Commerce pour le Grand Moncton

Organisations appuyant la proposition

Chambre de commerce de Fredericton

Chambre de commerce de la région de Saint John

7. Donner aux petites entreprises les moyens de contribuer à résoudre la crise du logement au Canada

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

La crise du logement au Canada est un problème national, avec des loyers record, des taux d'inoccupation historiquement bas et une croissance démographique rapide qui font que la demande dépasse l'offre dans toutes les régions. Alors que les investisseurs institutionnels ont intensifié leurs activités de développement (souvent avec le soutien du gouvernement fédéral), les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent l'épine dorsale des économies locales, sont freinées par des règles fiscales obsolètes qui traitent les revenus locatifs comme des investissements passifs, imposés à des taux avoisinant les 50 % et non admissibles à la déduction pour petites entreprises. Ce traitement punitif décourage les investissements locaux dans les logements locatifs dont le besoin se fait sentir de toute urgence.

Contexte

Le document du gouvernement fédéral intitulé « Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement »³⁶ reconnaît les méfaits de la financiarisation, notamment l'accumulation d'actifs immobiliers par les fonds spéculatifs et les grands investisseurs institutionnels. Il propose de restreindre l'acquisition de maisons individuelles par les entreprises afin de réduire la pression spéculative et de ramener les maisons à leur fonction première : loger les Canadiens.

Mais pour lutter contre la financiarisation, il ne suffit pas de limiter les grands acteurs, il faut également activer la capacité des PME à construire et à réhabiliter l'offre locative. Ces PME représentent 99,8 % de toutes les entreprises canadiennes³⁷. Elles possèdent souvent des terrains, ont des liens avec les commerces et les services locaux et comprennent les besoins régionaux en matière de logement. Beaucoup sont prêtes à aider, mais le régime fiscal actuel les en empêche.

Aujourd'hui, tous les revenus locatifs sont automatiquement imposés comme des revenus de placement passifs, même lorsqu'ils proviennent d'une activité économique productive comme une nouvelle construction ou des rénovations importantes. En Alberta, ces revenus sont imposés à environ 46,67 %, et en Ontario, à plus de 50 %³⁸. Ces taux sont nettement supérieurs aux 9 à 15 % prévus par les déductions accordées aux petites entreprises (DPE) pour les revenus provenant d'une d'entreprise exploitée activement.

En revanche, les grands promoteurs immobiliers continuent de bénéficier de programmes fédéraux de financement à faible coût et d'incitations à la construction de logements. Ce déséquilibre empêche les

³⁶ Infrastructure Canada, « Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement », 2024, <https://housing-infrastructure.canada.ca/alt-format/pdf/housing-logement/housing-plan-logement-fr.pdf>.

³⁷ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2023 », 2024, <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2023>.

³⁸ Calculé en combinant les taux d'imposition des sociétés sur les revenus de placement (<https://www.taxtips.ca/smallbusiness/investment-income-taxation.htm>) et les taux d'imposition provinciaux sur les sociétés (<https://www.taxtips.ca/smallbusiness/corporatetax/corporate-tax-rates-2024.htm>).

PME, notamment dans les petites villes, les zones rurales et les communautés autochtones, de participer à une solution nationale en matière de logement.

La modernisation du traitement fiscal des revenus locatifs admissibles permettrait de libérer des capitaux locaux, de favoriser les solutions régionales et de renforcer la résilience économique. Elle permettrait de développer des logements locatifs adaptés aux besoins des communautés, tout en maintenant des mesures de protection contre les activités spéculatives. Plus important encore, cette approche ne nécessite aucune nouvelle dépense publique, mais simplement une fiscalité plus intelligente et plus équitable. Elle complète les initiatives fédérales existantes et renforce le rôle des entreprises locales dans l'obtention de résultats concrets pour les locataires canadiens.

Permettre aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) de participer à la fourniture de logements serait également conforme à la responsabilité fiscale. Il ne s'agit pas de programmes de subventions ou d'aides directes, mais de modifications fiscales structurelles qui récompensent les investissements productifs et élargissent l'assiette fiscale au fil du temps grâce à l'augmentation de l'activité économique, à la création d'emplois et aux revenus locatifs. Les communautés qui ont du mal à attirer des projets de construction de logements locatifs abordables tireraient profit de la souplesse et de la réactivité des entreprises locales habilitées à investir.

En donnant plus de pouvoir aux entrepreneurs locaux, cela stimulerait également le développement économique régional, créerait des possibilités d'emploi locales et améliorerait la diversité des logements dans les communautés urbaines et rurales.

Modeste dans sa portée, ce changement proposé est néanmoins puissant sur le plan de son impact. En limitant l'éligibilité aux revenus locatifs provenant de nouvelles constructions ou de rénovations importantes qui augmentent l'offre de logements, il préserve les garanties contre les activités spéculatives et soutient les objectifs plus larges du gouvernement fédéral en matière de logement.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que les revenus locatifs provenant de nouvelles constructions ou de rénovations importantes soient admissibles à titre de revenus provenant d'une d'entreprise exploitée activement en vertu de l'article 125, ce qui permettrait aux PME d'investir dans le logement locatif et de le développer, de libérer des capitaux et de favoriser des solutions régionales en matière de logement.
2. Modernise le traitement fiscal des revenus locatifs afin qu'ils soient admissibles à titre de revenus provenant d'une d'entreprise exploitée activement pour les petites et moyennes entreprises, afin d'inciter les PME locales à investir dans le logement locatif et à le développer, ce qui libérera des capitaux, favorisera les solutions régionales en matière de logement et renforcera la résilience économique dans l'ensemble des communautés.

Soumis par

Chambre de commerce de Red Deer et du district

8. Améliorer la transparence et l'équité des pratiques d'approvisionnement fédérales

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Le Bureau de l'ombud de l'approvisionnement (BOA) a pour mission de promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence dans l'approvisionnement fédéral. Dans son dernier rapport annuel, le BOA a souligné plusieurs préoccupations concernant les processus d'approvisionnement du gouvernement au Canada, telles que la complexité excessive des processus, les critères d'évaluation restrictifs et le manque de transparence, de comptes rendus et de documentation³⁹. Ces problèmes nuisent à la compétitivité du processus d'approvisionnement, créent des obstacles pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), et réduisent la confiance du public dans la façon dont l'argent des contribuables est dépensé. Il est essentiel de relever ces défis afin de garantir un processus d'approvisionnement équitable, efficace et transparent qui soutient un large éventail de fournisseurs.

Contexte

L'approvisionnement fédéral représente une occasion importante pour les entreprises de tout le Canada, avec des contrats s'élevant à plusieurs milliards de dollars chaque année. Cependant, ce processus fait, depuis longtemps, l'objet de critiques, notamment en raison de sa complexité, de ses critères restrictifs et de son manque de transparence dans l'attribution des contrats. En 2023-2024, le BOA a examiné 582 dossiers, soit une augmentation de près de 23 % par rapport à l'année précédente⁴⁰. Les problèmes liés à l'approvisionnement entraînent une réduction de la concurrence, ce qui peut limiter les possibilités de solutions innovantes et de réductions de coûts qu'offre généralement un marché concurrentiel. Pour répondre à ces préoccupations, il importe d'examiner les défis spécifiques auxquels les entreprises sont confrontées lorsqu'elles participent aux processus d'approvisionnement fédéraux.

L'une des principales préoccupations des entreprises participant à l'approvisionnement fédéral est la transparence des processus décisionnels. Lorsque les critères d'évaluation sont flous ou trop restrictifs, ou lorsque la documentation des décisions est insuffisante, cela crée de l'incertitude pour les entreprises. Ce manque de transparence peut dissuader les fournisseurs potentiels, en particulier les PME, de participer aux appels d'offres fédéraux, par crainte que leurs efforts ne soient vains. Outre la transparence, la complexité du processus d'approvisionnement constitue un autre défi important pour les entreprises.

³⁹ Bureau de l'ombud de l'approvisionnement, « Rapport annuel de l'ombud de l'approvisionnement 2023-2024 », 21 octobre 2024, <https://opo-boa.gc.ca/rapports-reports/2023-2024/index-fra.html>.

⁴⁰ Ibid.

La complexité de l'approvisionnement fédéral constitue un obstacle important pour de nombreuses entreprises, en particulier celles qui disposent de ressources limitées pour naviguer dans les processus bureaucratiques. La simplification des procédures d'approvisionnement réduirait la charge administrative pesant sur les entreprises et permettrait à un plus large éventail de fournisseurs de concourir pour obtenir des contrats. Cela serait particulièrement bénéfique pour les petites entreprises qui apportent des innovations uniques sur le marché, mais qui peuvent manquer de ressources pour s'engager dans de longs processus d'appel d'offres. La résolution de ces défis structurels peut également être soutenue par des programmes ciblés qui favorisent la responsabilité et le rendement.

Le BOA recommande la mise en place d'un programme de gestion du rendement des fournisseurs (GRF) à l'échelle du gouvernement afin d'améliorer les résultats en matière d'approvisionnement⁴¹. En suivant le rendement des fournisseurs dans tous les ministères fédéraux et en utilisant cette information pour l'attribution de futurs contrats, le gouvernement encouragerait la qualité du travail et la responsabilité des fournisseurs. Pour les entreprises, cela créerait un système fiable, favorisant la qualité et la fiabilité. Cependant, pour que de tels programmes soient efficaces, il faut un leadership capable de superviser et de normaliser les processus.

La création d'un poste de dirigeant principal des achats (DPA) fédéral permettrait de centraliser la supervision et d'harmoniser les pratiques d'achat dans tous les ministères. Ce poste permettrait de normaliser les règles d'achat, de réduire les divergences et de garantir l'application cohérente des politiques, ce qui rendrait le processus plus prévisible et plus accessible pour les entreprises. En outre, ce leadership pourrait favoriser la professionnalisation et les initiatives de renforcement des capacités dans le secteur des achats, en veillant à ce que les acheteurs publics et les fournisseurs disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour passer des contrats efficaces. Le BOA souligne également la nécessité d'un système d'approvisionnement plus équitable qui offre davantage d'opportunités aux entreprises diversifiées, y compris les entreprises appartenant à des Autochtones et à des minorités, comme élément essentiel à la promotion de l'équité économique. Un dirigeant principal des achats pourrait contribuer à lutter contre les pratiques restrictives et à améliorer les mécanismes de recours afin de créer un processus plus inclusif qui profite à tous les fournisseurs. Cela s'inscrit non seulement dans les objectifs plus larges de la réconciliation économique, mais garantit également que le gouvernement fédéral ait accès à un plus vaste éventail de perspectives et de solutions.

La rationalisation des procédures et le renforcement de la transparence réduiraient les obstacles pour les entreprises de toutes tailles et de tous horizons, ce qui conduirait à un marché plus inclusif. La Chambre recommande la mise en place de systèmes clairs de gestion du rendement et la nomination de responsables chargés de superviser les politiques d'approvisionnement, ainsi que des cadres réglementaires plus solides afin d'améliorer la responsabilité et la transparence.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en œuvre un programme de gestion du rendement des fournisseurs afin de suivre leur rendement, d'améliorer la responsabilité et de veiller à ce que les contrats soient attribués en fonction de la qualité, de la fiabilité et de la rentabilité.
2. Crée le poste de dirigeant principal des achats fédéral afin de centraliser la supervision, de normaliser les pratiques d'approvisionnement et de diriger les efforts de professionnalisation au sein du secteur fédéral de l'approvisionnement.

⁴¹ Ibid.

3. Simplifie les procédures d'approvisionnement afin de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises.

Soumis par

Chambre de commerce de Surrey

9. Politique de répartition équitable des impôts pour aider les municipalités canadiennes

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

En plus d'assumer la majeure partie du financement des infrastructures, les municipalités de tout le pays continuent de faire face à des pressions liées à une multitude de questions, dont l'accessibilité au logement, l'itinérance, les transports en commun et la sécurité publique. Ces questions ont une incidence sur la vie des résidents et des propriétaires d'entreprises, mais les ressources financières et les pouvoirs législatifs accordés aux municipalités pour trouver des solutions locales bénéficient d'un soutien limité. Un examen formel s'impose entre les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux afin de trouver un moyen d'élaborer un plan de répartition plus équitable afin de mieux aider les municipalités à répondre aux besoins des Canadiens grâce à des solutions locales susceptibles de promouvoir la confiance des entreprises et la prospérité économique.

Contexte

Pour paraphraser une citation de la légendaire mairesse de Mississauga, Hazel McCallion : « Le gouvernement fédéral a tout l'argent, les provinces ont tout le pouvoir législatif et les villes ont tous les problèmes. » Cette observation nous rappelle que les 3 573 municipalités des 10 provinces et des trois territoires du Canada sont responsables de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de près de 60 % des infrastructures publiques du pays, mais ne reçoivent que 10 cents de chaque dollar d'impôt pour couvrir ces coûts⁴². Les municipalités sont des « bâtisseurs communautaires » qui ne peuvent pas accumuler de déficits et qui ne disposent pas d'outils générateurs de revenus — si ce n'est des impôts fonciers et des frais d'utilisation, qui sont régressifs — pour percevoir des recettes afin de payer ces services. Ce système n'a pas beaucoup changé au cours des 20 dernières années.

Il existe d'autres sources de revenus potentielles pour les municipalités, comme les droits d'aménagement, qui ne couvrent souvent pas la totalité des coûts liés à la croissance urbaine et à ces nouveaux aménagements, ou encore une part des taxes sur les carburants, les ventes et de l'impôt sur le revenu, qui ne sont pas fournis par toutes les provinces ou tous les territoires⁴³. Cependant, les pressions auxquelles sont confrontées les municipalités continuent de s'intensifier, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité au logement, que 60 % des Canadiens vivant dans les grandes villes considèrent comme « le premier ou le deuxième problème le plus important auquel leur municipalité est confrontée »⁴⁴. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que le Canada aura besoin de 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030, en plus de ceux actuellement en construction, pour rétablir l'accessibilité⁴⁵.

⁴² Fédération canadienne des municipalités (FCM), « Infrastructure: Municipalities at the heart of nation-building », 17 avril 2018, <https://fcm.ca/en/news-media/news-release/infrastructure-municipalities-the-heart-nation-building>.

⁴³ Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), « Fiscalité équitable et revenus municipaux », 27 mai 2019, <https://scfp.ca/fiscalite-equitable-et-revenus-municipaux>.

⁴⁴ Leger, « Municipal Issues in Canadian Cities », 12 décembre 2024, <https://leger360.com/municipal-issues/>.

⁴⁵ Limabenla Jamir, « Municipal Finance in Canada: Reflections and Thoughts for the Future », Decentralization.net, 3 février 2025, <https://decentralization.net/2025/02/municipal-finance-in-canada-reflections-and-thoughts-for-the-future/>.

Parmi les autres préoccupations majeures dans les grandes villes figurent le sans-abrisme, la pauvreté et les problèmes de santé mentale (37 %), les impôts fonciers et les dépenses (23 %), les embouteillages (19 %) et la sécurité publique (13 %)⁴⁶. De nombreuses villes et petites communautés continuent aujourd'hui de faire face à une crise imminente en matière d'entretien différé et de construction d'infrastructures essentielles, tant physiques que sociales. Selon un rapport publié en 2024 par la School of Cities de l'Université de Toronto, un centre multidisciplinaire voué à la recherche, à l'éducation et à l'engagement urbains, huit ans après le lancement du Plan Investir dans le Canada du gouvernement fédéral, le déficit infrastructurel du Canada est estimé à un minimum de 150 milliards de dollars et pourrait atteindre un billion de dollars⁴⁷. L'augmentation de la dette et des déficits budgétaires sont des défis auxquels sont confrontés le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux. Selon l'Institut Fraser, la dette nette combinée du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux depuis 2007-2008 a presque doublé, passant de 1,18 billion de dollars à 2,18 billions de dollars prévus en 2023-2024⁴⁸. De plus, alors que la plupart des provinces ont enregistré des excédents d'exploitation en 2021-2022 ou 2022-2023, bon nombre de ces mêmes gouvernements prévoient un retour aux déficits en 2023-2024 et lors des années suivantes⁴⁹.

Alors que divers groupes, dont la Chambre de commerce du Canada, continuent de réclamer une refonte de notre système fiscal actuel, qui n'a pas été revu depuis 1967, cela pourrait être considéré comme la première étape d'un examen beaucoup plus vaste visant à déterminer comment le gouvernement fédéral peut collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de mieux aider les municipalités.

Cela pourrait signifier le transfert de la responsabilité et du financement de certains services (comme les services sociaux en Ontario) au niveau provincial ou le transfert de certaines sources de revenus aux municipalités (comme l'impôt sur le revenu ou la taxe de vente). En ce sens, le transfert ne signifie pas que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux doivent augmenter les impôts sur le revenu ou les taxes de vente au nom des municipalités, mais plutôt donner à ces dernières la possibilité de s'appuyer sur les impôts fédéraux et provinciaux aux taux dont elles ont besoin pour fournir des services et des infrastructures.

Les municipalités, qui ne sont pas reconnues dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et qui ont été créées sous l'autorité provinciale/territoriale, doivent se voir accorder davantage de pouvoirs législatifs par les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux afin de les aider à fournir les meilleures solutions locales pour créer des communautés économiquement plus saines et établir une base solide pour la réussite des entreprises.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Convoque les gouvernements provinciaux/territoriaux et municipaux afin de mener des consultations sur un cadre permettant d'identifier les besoins sociaux, économiques et d'infrastructures physiques des municipalités et d'y répondre.
2. Examine officiellement les mécanismes de financement qu'il utilise, tels que les paiements de transfert et la taxe fédérale sur les carburants, afin d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à améliorer les programmes et les services qu'ils offrent actuellement aux

⁴⁶ Leger, « Municipal Issues in Canadian Cities ».

⁴⁷ School of Cities, « Canada's Urban Infrastructure Deficit: Toward democracy & equitable prosperity », Université de Toronto, 2024, <https://schoolofcities.utoronto.ca/research-publications/infrastructure-deficit/>.

⁴⁸ Jake Fuss et Grady Munro, « The Growing Debt Burden for Canadians: 2024 Edition », Institut Fraser, janvier 2024, <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/growing-debt-burden-for-canadians-2024.pdf>.

⁴⁹ Ibid.

municipalités, comme les services sociaux ou le financement des transports en commun et des routes, dans l'espoir de renforcer leurs besoins en matière d'infrastructures physiques et sociales afin de jeter les bases pour que les collectivités puissent envisager une avenue économique plus solide et plus dynamique permettant aux entreprises de prospérer. Cet examen officiel pourrait inclure le transfert de points d'imposition aux provinces.

3. Veille à ce que les solutions potentielles ne soient pas financées par la création de nouvelles taxes fédérales ou provinciales/territoriales.

Soumis par

Chambre de commerce de Cambridge

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Barriere et région

Chambre de commerce de Brantford Brant

Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo

Chambre de commerce de Guelph

Chambre de commerce de Halton Hills

Chambre de commerce de London

10. Encourager les dons de charité

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Les dons de charité au Canada ont atteint leur niveau le plus bas depuis 20 ans. Cette réalité survient à un moment où de nombreux organismes de bienfaisance sont confrontés à des défis en matière de viabilité en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation et des frais généraux. Il est urgent de rationaliser le crédit d'impôt pour don de bienfaisance afin d'assurer la santé et l'impact à long terme du secteur.

Contexte

Le taux actuel du crédit d'impôt fédéral pour don de bienfaisance est de 15 % sur les premiers 200 \$ du total des dons annuels et de 29 % sur le total des dons annuels supérieurs à 200 \$⁵⁰. Les donateurs dont le revenu imposable dépasse 235 675 \$ peuvent demander un crédit d'impôt de 33 % sur la partie des dons supérieure à 200 \$⁵¹.

Si le crédit d'impôt de 33 % pour les personnes à revenu élevé reste une incitation forte, le système à deux vitesses pour les tranches de revenus inférieures et les jeunes donateurs a un effet dissuasif. Actuellement, pour chaque dollar donné visé par le crédit de 15 %, le donateur reçoit 0,15 dollar en retour sous forme d'allègement fiscal. En revanche, avec un crédit de 29 %, le donateur reçoit 0,29 dollar en retour.

En 2020, les personnes gagnant au moins 150 000 \$ ne représentaient qu'un donateur sur dix, mais elles représentaient plus de 40 % du total des dons⁵². Parallèlement, en 2023, la tranche d'âge des moins de 24 ans est demeurée stagnante, avec un don médian de seulement 50 \$⁵³. Cela souligne la concentration croissante des dons de charité parmi les personnes à revenu élevé et la participation limitée des Canadiens plus jeunes et à faible revenu aux dons de charité.

Le secteur à but non lucratif (SBNL) est une pierre angulaire du tissu social et économique du Canada. Au deuxième trimestre de 2021, les SBNL représentaient 8 % du PIB du Canada, contribuant à hauteur d'environ 176 milliards de dollars par an⁵⁴. Ce secteur joue un rôle crucial non seulement dans la prestation de services essentiels, mais aussi dans la stimulation de la croissance économique.

⁵⁰ Ministère des Finances Canada, « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales – Concepts, estimations et évaluations – 2025 », gouvernement du Canada, 107, <https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/taxexp-depfisc/2025/taxexp-depfisc-25-fra.pdf>.

⁵¹ Ibid.

⁵² Statistique Canada, « Dons de charité, 2020 », 12 avril 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220412/dq220412d-fra.htm>.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ CanaDon, « The Giving Report 2024 », juillet 2024, https://indd.adobe.com/view/publication/763060b8-d8a0-48c9-8325-c9e619340e9a/51rd/publication-web-resources/pdf/TGR_24_EN_Final.pdf.

Les organismes de bienfaisance ont un impact marqué sur les entreprises du secteur privé. Par exemple, le secteur des arts et de la culture à but non lucratif contribue chaque année à hauteur de 8 milliards de dollars à l'économie canadienne et emploie 150 000 Canadiens⁵⁵. Cela génère à son tour une activité économique importante dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Les organismes de bienfaisance sont à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation, soutenant les entreprises et les entrepreneurs par le biais d'établissements d'enseignement supérieur, d'incubateurs d'innovation et d'organisations environnementales.

Comme c'est le cas de nombreux secteurs au Canada, le secteur caritatif est également en difficulté en raison de la hausse des coûts et des incertitudes financières. Un Canadien sur cinq dépend désormais des organismes de bienfaisance pour subvenir à ses besoins fondamentaux⁵⁶. Dans le même temps, le pourcentage du revenu total donné par les contribuables canadiens est passé de 0,55 % en 2012 à 0,50 % en 2022⁵⁷. Cette baisse des dons affaiblit la capacité des organismes de bienfaisance à couvrir leurs coûts de fonctionnement et à répondre à la demande croissante de services. Il est alarmant de constater que 57 % des organismes de bienfaisance déclarent être incapables de répondre à la demande actuelle⁵⁸, ce qui met en évidence un écart croissant entre les besoins de la communauté et la capacité du secteur à y répondre.

Tableau 1. Estimation des dépenses publiques

Année	Impôt fédéral sur le revenu (0,15 %)	Impôt fédéral sur le revenu (0,29 %)	Perte pour le gouvernement
2025	227 141,2 millions	227 009,1 millions	132,1 millions
2026	232 248,9 millions	232 115,3 millions	133,6 millions
2027	243 223,0 millions	243 086,9 millions	136,1 millions

Cette analyse est basée sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada⁵⁹. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été préparés par la Chambre de commerce de Peterborough et Kawartha, et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur ou aux auteurs.

Bien que l'élargissement des incitatifs fiscaux à des fins caritatives puisse entraîner une augmentation des dépenses publiques à court terme, les avantages à long terme, comme le renforcement des services communautaires, la réduction de la pression sur les programmes publics et l'augmentation de l'activité économique, l'emporteraient largement sur le coût initial. En fait, les dépenses publiques liées à l'augmentation du crédit d'impôt pour don de bienfaisance sont assez modestes. On estime qu'en 2025, le gouvernement renoncera à 132,1 millions de dollars de dépenses publiques en ajustant le crédit d'impôt à un taux unique de 29 % pour la première tranche de 200 \$ d'un don. Malgré ces dépenses, les chercheurs savent bien que les personnes à faible revenu sont plus sensibles aux modifications du crédit d'impôt. Une étude des données sur les revenus de 2001 à 2016 a révélé que les Canadiens à faible revenu (dans les premier et deuxième quintiles de revenu) sont les plus sensibles aux changements du crédit d'impôt, avec des élasticités de dons estimées à -2,93 et -4,02, respectivement⁶⁰. Cela signifie que

⁵⁵ Hill Strategies, « Profile of not-for-profit organizations in Canada, 2019 », StatsInsights, 9 mars 2022, <https://statsinsights.hillstrategies.com/p/not-for-profit-orgs2019>.

⁵⁶ CanaDon, « The Giving Report 2024 ».

⁵⁷ Statistique Canada, « Dons de charité, 2020 ».

⁵⁸ CanaDon, « The Giving Report 2024 ».

⁵⁹ Statistique Canada, « La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) », <https://www.statcan.gc.ca/fr/microsimulation/bdmmps/bdmmps>.

⁶⁰ Ross Hickey et al., « Policy forum: Understanding the efficacy of tax credits for charitable donations in Canada », *Canadian Tax Journal / Revue Fiscale Canadienne* 72, n° 2 (2024) : 317-327. <https://doi.org/10.32721/ctj.2024.72.2.pf.hickey>.

pour chaque baisse de 1 % du coût des dons, les dons de charité de ces groupes devraient augmenter de 2,93 % à 4,02 %.

Le prix d'un don correspond au coût net pour le donateur après application du crédit d'impôt. Par exemple, sans aucun allègement fiscal, chaque dollar faisant l'objet d'un don coûterait un dollar au donateur. Avec un crédit d'impôt non remboursable de 29 % (pour les dons inférieurs à 200 \$), le coût après impôt d'un don de 1 \$ est de 0,71 \$. Plus le taux du crédit d'impôt est élevé, moins il est coûteux de faire un don. Des études montrent systématiquement que la réduction du coût des dons encourage les dons des groupes à faible revenu⁶¹, par rapport au taux actuel de 15 % pour les dons de moins de 200 \$. Cette relation entre les incitations fiscales et le comportement en matière de dons est particulièrement importante pendant les périodes de baisse des dons.

Compte tenu du lien manifeste entre les incitations fiscales et le comportement en matière de dons, l'augmentation du crédit d'impôt pour don de bienfaisance de 15 % à 29 % sur les premiers 200 \$ inciterait efficacement les personnes à faible revenu à faire des dons en réduisant le coût par dollar d'un don, ce qui apporterait un soutien essentiel au secteur caritatif en période de baisse des dons. Alors que les organismes de bienfaisance sont confrontés à une augmentation de leurs coûts de fonctionnement, cette incitation est essentielle pour maintenir les dons d'une base nationale de donateurs qui ne cesse de diminuer depuis 20 ans. Il convient de noter que les dons nationaux ont diminué plus fortement entre 2012 et 2022 qu'au cours des 20 années précédentes, entre 2002 et 2022. Par exemple, entre 2012 et 2022, les dons ont diminué de 5,3 %, alors qu'entre 2002 et 2012, ils n'avaient diminué que de 2,7 %⁶².

La baisse préoccupante des dons de charité reste une source d'inquiétude grave pour les entreprises partout au Canada. Les organismes de bienfaisance sont le tissu social des communautés canadiennes, qu'ils contribuent à bâtir, à soutenir et à maintenir unies. Chaque dollar versé à ces organismes finit par revenir dans l'économie. Le secteur à but non lucratif fournit non seulement des services essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux, du logement et des arts, mais il soutient également les populations les plus vulnérables et marginalisées. Comme le soutiennent Ross Hickey et al., les dons caritatifs doivent s'inscrire dans un système simple et équitable qui permette à toutes les personnes, quelle que soit leur situation socio-économique, et pas seulement à celles qui jouissent d'un statut socio-économique élevé, de bénéficier d'un crédit d'impôt unique de 29 %⁶³. Il est essentiel d'encourager et de stimuler une plus large participation aux dons de de charité à un moment où les dons sont à leur plus bas niveau historique afin de soutenir un secteur qui non seulement renforce les fondements économiques du Canada, mais qui soutient également des communautés saines et dynamiques, essentielles à l'activité économique dans tout le pays.

L'augmentation des crédits d'impôt et la promotion des dons de de charité auront un impact positif sur notre économie et aideront notre secteur caritatif à offrir des programmes sociaux, culturels et d'innovation essentiels d'une manière beaucoup plus efficace que ne pourrait le faire le secteur public. À court terme, cela entraînera des coûts annuels d'environ 134 millions de dollars en pertes de revenus et devrait être inclus dans le budget des crédits d'impôt pour don de bienfaisance.

⁶¹ Ibid.

⁶² Institut Fraser, « Canadian generosity hits lowest point in 20 years », Newswire, 25 avril 2024, <https://www.newswire.ca/news-releases/fraser-institute-news-release-canadian-generosity-hits-lowest-point-in-20-years-892385313.html>.

⁶³ Hickey et al., « Policy forum ».

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Simplifie le système de crédit d'impôt pour don de bienfaisance, notamment en éliminant le crédit moins élevé pour les dons de moindre importance.
2. Collabore directement avec les organismes de bienfaisance afin de concevoir conjointement des programmes d'incitation efficaces qui s'attaquent aux obstacles réels au don et veille à ce que ces programmes répondent aux besoins du secteur.
3. Rétablisse le taux d'inclusion des gains en capital de 0 % pour les dons de titres cotés en bourse, au lieu du taux actuel de 30 %.

Soumis par

Chambre de commerce de Peterborough + Kawarthas

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Brockville et du district

Chambre de commerce de Burlington

Chambre de commerce du Grand Barrie

Chambre de commerce de Guelph

Chambre de commerce de Quinte West

Chambre de commerce de St. Thomas et du district

Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex

11. Moderniser la SCHL afin d'aider les travailleurs autonomes et les propriétaires de petites entreprises canadiens à accéder à la propriété

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

L'accès au financement hypothécaire reste un obstacle important pour les 2,9 millions de travailleurs autonomes, de pigistes, de travailleurs occasionnels et de propriétaires de petites entreprises du Canada. Bien qu'elle joue un rôle essentiel dans l'aide aux futurs propriétaires, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) maintient des critères de souscription qui favorisent fortement les emplois salariés traditionnels et les revenus visés par un T4. Ces critères excluent systématiquement une partie croissante de la main-d'œuvre canadienne dont les revenus sont structurés sous forme de dividendes, de bénéfices non répartis ou de revenus variables provenant d'une activité indépendante. Cela crée des inégalités dans l'accès au logement, freine l'esprit d'entreprise et limite les possibilités de développement régional, notamment dans les communautés rurales.

Contexte

Les travailleurs autonomes canadiens — y compris les propriétaires de petites entreprises, les travailleurs indépendants, les travailleurs occasionnels et les professionnels constitués en société — se heurtent à des obstacles importants lorsqu'ils tentent d'accéder à un financement hypothécaire, en particulier aux prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Les politiques de souscription actuelles sont principalement conçues pour les personnes qui ont un revenu régulier qui donne lieu à la délivrance d'un formulaire T4, ce qui désavantage celles qui ont un revenu variable ou qui structurent leurs finances à partir de dividendes, de bénéfices non répartis ou de comptes d'entreprise.

Ce problème persiste même lorsque les travailleurs autonomes sont financièrement stables et ont démontré une solide solvabilité. Le décalage entre les critères de la SCHL et la réalité financière du travail autonome restreint injustement l'accès au logement, décourage l'entrepreneuriat et contribue aux disparités régionales en matière de logement, en particulier dans les communautés rurales et éloignées.

Le travail indépendant représente aujourd'hui 15 % de la population active canadienne, soit près de 2,9 millions de personnes en 2024⁶⁴. Cela comprend les entrepreneurs, les propriétaires uniques, les entrepreneurs et les professionnels constitués en société. Bon nombre de ces personnes réinvestissent leurs revenus dans leur entreprise, se rémunèrent de manière irrégulière ou gagnent leur vie grâce à des

⁶⁴ Statistique Canada, « Enquête sur la population active, avril 2024 », 10 mai 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240510/dq240510a-fra.htm>.

mécanismes autres que ceux qui donnent lieu à la délivrance d'un formulaire T4, tels que les dividendes et les bénéfices non répartis. Les femmes, les nouveaux arrivants, les résidents ruraux et les travailleurs de l'économie du savoir sont particulièrement représentés dans ce segment.

La SCHL assure les prêts hypothécaires des Canadiens dont la mise de fonds est inférieure à 20 %. Cependant, ses politiques de souscription actuelles exigent deux ans de revenus réguliers pour les travailleurs autonomes, alors que les travailleurs traditionnels n'ont pas à fournir ces documents. Les demandeurs indépendants sont soumis à des exigences strictes en matière de documentation, notamment la présentation de déclarations fiscales complètes, d'avis de cotisation et d'états financiers couvrant une période de plusieurs années⁶⁵. Ces normes disqualifient souvent des personnes solvables ayant des entreprises viables, simplement du fait de pratiques non traditionnelles en matière de déclaration de revenus.

Les entrepreneurs qui n'ont pas accès à un logement stable sont plus susceptibles de retarder l'expansion de leur entreprise, d'avoir des difficultés à fidéliser leurs employés et de subir des tensions financières⁶⁶. L'accession à la propriété favorise la création de richesse à long terme, la stabilité de la main-d'œuvre et l'implication dans la communauté, autant de facteurs essentiels au développement économique local.

En 2023, la SCHL a reconnu la nécessité d'un financement plus inclusif, notamment pour les groupes sous-représentés, mais elle n'a encore mis en œuvre aucun changement substantiel pour combler l'écart dont souffrent les travailleurs autonomes en matière de produits hypothécaires assurés⁶⁷.

Un meilleur accès au financement hypothécaire et à l'accession à la propriété pour les 2,9 millions de travailleurs indépendants du Canada favoriserait un traitement plus équitable des propriétaires de petites entreprises dans les systèmes de financement immobilier. Cela contribuerait du même coup à renforcer le développement économique régional grâce à une plus grande stabilité résidentielle pour les entrepreneurs, tout en renforçant le mandat de la SCHL qui consiste à aider tous les Canadiens à accéder à un logement abordable et adéquat.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Crée un programme hypothécaire soutenu par la SCHL pour les travailleurs autonomes canadiens. Ce programme spécialisé comprendrait :
 - a. la reconnaissance des sources de revenus autres que ceux qui donnent lieu à la délivrance d'un formulaire T4, comme les dividendes, les bénéfices non répartis et les revenus d'entreprise vérifiés;
 - b. des solutions de rechange sur le plan de la documentation des revenus, comme des relevés bancaires, des déclarations de TPS/TVH ou des états financiers vérifiés par un CPA;

⁶⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), « SCHL Travailleurs autonomes », consulté le 18 août 2025, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/assurance-pret-hypothecaire/aph-po-et-petits-immeubles-locatifs/travailleurs-autonomes>.

⁶⁶ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), « Flushing out the nonsense: An analysis of municipal renovation permitting across Canada », 30 janvier 2024, <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-01-Permitting-Flushing-out-the-nonsense.pdf>.

⁶⁷ SCHL, « État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement », gouvernement du Canada, décembre 2023, <https://housing-infrastructure.canada.ca/alt-format/pdf/housing-logement/ptch-csd/prog-nhs-dec-2023-dec-snl-fr.pdf>.

- c. un assouplissement des ratios prêt-revenu et du service de la dette lorsque les flux de trésorerie et la solvabilité sont démontrés.
- 2. Mette à jour les lignes directrices en matière de souscription de la SCHL afin de rendre compte des structures de revenus modernes. Cela impliquerait l'utilisation d'indicateurs financiers plus précis par les banques et les prêteurs privés lors de l'évaluation des entrepreneurs, notamment :
 - a. le recours aux flux de trésorerie moyens pour les nouvelles entreprises à forte croissance, et
 - b. des méthodes de lissage des revenus saisonniers pour les entreprises agricoles, touristiques et de sous-traitance.
- 3. Élabore et diffuse une « trousse d'outils hypothécaires pour les travailleurs autonomes ». Cette ressource permettrait de normaliser les pratiques exemplaires parmi les courtiers, les prêteurs et les demandeurs et comprendrait des modèles, des documents acceptables et des conseils pour interpréter les revenus des petites entreprises.
- 4. Surveille les résultats et les disparités du programme à l'aide de mesures et de mécanismes de rétroaction lors de son déploiement afin d'évaluer son adoption, ses performances et son impact sur l'accessibilité au logement pour les groupes de travailleurs indépendants, notamment les femmes, les entrepreneurs autochtones et les nouveaux arrivants.

Soumis par

Chambre de commerce de Belleville

Organisations de soutien

Chambre de commerce du Grand Barrie

Chambre de commerce de Port Hope et du district

Chambre de commerce de St. Thomas et du district

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration) : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
12. Faire cadrer les politiques d'immigration et de perfectionnement de la main-d'œuvre avec les besoins du marché du travail	Ontario Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
13. Donner plus de pouvoir aux PME canadiennes : rationaliser la réglementation et investir dans l'innovation en matière de main-d'œuvre	Lethbridge Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
14. Accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers pour les nouveaux immigrants à travers le Canada	The Chamber of Commerce for Greater Moncton/La Chambre de Commerce pour le Grand Moncton	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
15. Inclure les communautés de villégiature du Canada dans le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales du gouvernement fédéral	Revelstoke Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
16. Protéger les programmes CLIC axés sur la main-d'œuvre afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail	Greater Langley Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
17. Rétablir les points EIMT dans le système Entrée express afin de renforcer l'accès au marché du travail et la croissance économique	Tofino-Long Beach Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

18. Renforcer l'inclusion des Autochtones sur le marché du travail	Battlefords Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
19. Renforcer le taux d'activité de la population active grâce à une amélioration de l'Allocation canadienne pour les travailleurs	Red Deer & District Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
20. Libérer l'avenir stratégique du Canada : renforcer la main-d'œuvre canadienne à partir du Nord – Une stratégie nationale pour des économies régionales résilientes	Yellowknife Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

12. Faire cadrer les politiques d'immigration et de perfectionnement de la main-d'œuvre avec les besoins du marché du travail

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

La croissance économique du Canada se bute à des pénuries de main-d'œuvre persistantes, des pressions démographiques et des inadéquations entre l'offre et la demande de compétences. Les employeurs de secteurs clés ont de plus en plus de mal à trouver des travailleurs qualifiés, notamment dans les régions rurales et éloignées. Alors que les départs à la retraite s'accroissent, l'immigration reste essentielle pour soutenir le marché du travail et stimuler la productivité. Les récentes mesures fédérales, comme la limitation du nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers et la réduction du nombre de résidents temporaires, visent à répondre aux préoccupations en matière de logement, mais risquent d'aggraver les pénuries de main-d'œuvre. Une stratégie proactive s'impose pour faire cadrer les politiques sur l'immigration, la reconnaissance des titres de compétences et le perfectionnement de la main-d'œuvre avec les besoins actuels du marché du travail canadien.

Contexte

En 2024, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il limiterait le nombre de résidents temporaires entrant au Canada à 5 % de la population totale sur une période de trois ans, contre 6,2 % actuellement, soit 2,5 millions d'étudiants, de travailleurs étrangers et de demandeurs d'asile⁶⁸. Bien que cette décision ait été prise dans le contexte de la crise du logement, la main-d'œuvre immigrée du Canada demeure essentielle pour soutenir la croissance économique, d'autant plus que les personnes âgées (65 ans et plus) devraient représenter plus de 22 % de la population d'ici 2035, contre 18,9 % en 2024⁶⁹.

Partout au Canada, sont encore fréquemment observées des pénuries de main-d'œuvre. En Ontario, par exemple, les pénuries de main-d'œuvre persistent dans les secteurs des mines (78 %), de l'agriculture et de la foresterie (67 %), de la construction (66 %), de l'hébergement et des services de restauration (66 %), de l'administration et de la gestion des déchets (60 %) et du transport et de l'entreposage (59 %)⁷⁰. De nombreux nouveaux arrivants restent sous-utilisés par rapport à leurs qualifications et à leur expérience.

Santé

Le système de santé canadien est soumis à une pression considérable du fait de l'utilisation accrue du système et du vieillissement de la population, notamment dans les établissements de soins de longue

⁶⁸ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), « Allocution prononcée par l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté : Annonce au sujet des résidents temporaires », gouvernement du Canada, 21 mars 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/03/allocution-prononcee-par-l-honorable-marc-miller-ministre-de-l-immigration-des-refugies-et-de-la-citoyennete--annonce-au-sujet-des-residents-temporaires.html>.

⁶⁹ Statistique Canada, « Projections démographiques pour le Canada (2021 à 2068), les provinces et les territoires (2021 à 2043) », gouvernement du Canada, 22 août 2022, consulté le 18 août 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-520-x/91-520-x2022001-fra.htm>.

⁷⁰ Chambre de commerce de l'Ontario, « 2025 Ontario Economic Report », 13 février 2025, https://occ.ca/wp-content/uploads/Final_2025-OER_Feb-12.pdf.

durée et de soins à domicile. Les dépenses nationales de santé dans ces domaines devraient presque doubler, passant de 29,7 milliards de dollars en 2019 à 58,5 milliards de dollars d'ici 2031⁷¹. Cependant, les infrastructures de santé essentielles n'ont pas suivi le rythme de cette croissance, en particulier dans les communautés rurales, éloignées, nordiques et autochtones, où l'accès à des soins rapides et adaptés à la culture reste limité.

Ces pressions ont commencé à avoir des répercussions sur les professions du secteur de la santé. Des données récentes montrent que le personnel de santé de l'Ontario continue de faire face à d'importants défis en matière de rétention. Selon un rapport publié en 2024 par la Registered Nurses' Association of Ontario (RNAO), 40 % des infirmières et infirmiers de la province envisagent de quitter la profession, leur emploi actuel ou de prendre leur retraite au cours de l'année à venir, ce qui souligne l'urgence constante de la rétention du personnel de santé⁷². La sous-utilisation du bassin de talents, combinée à une pénurie de personnel et à une forte demande, a entraîné des temps d'attente plus longs, l'épuisement professionnel du personnel et une détérioration des soins. Afin d'offrir des soins de haute qualité et équitables aux patients tout en soutenant la main-d'œuvre du secteur de la santé au Canada, les gouvernements doivent renforcer la collaboration entre les niveaux fédéral, provincial et territorial (FPT). Compte tenu du rôle du gouvernement fédéral dans le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre au sein d'une économie canadienne unifiée, une stratégie nationale en matière d'autorisation d'exercer, une meilleure mobilité interprovinciale et une reconnaissance plus rapide des titres de compétences étrangers sont essentielles pour maximiser le bassin de talents canadiens dans le domaine de la santé et veiller à ce que les systèmes de santé de toutes les administrations restent viables et aptes à répondre à la demande future.

Exploitation minière

Le secteur des mines et des minéraux critiques du Canada joue un rôle fondamental dans la croissance économique nationale et la transition énergétique, mais il est confronté à une pénurie importante et croissante de main-d'œuvre. L'industrie emploie directement plus de 420 000 Canadiens et soutient 274 000 emplois supplémentaires grâce aux chaînes d'approvisionnement et à la fabrication en aval. Rien qu'en Ontario, le secteur soutient plus de 130 000 emplois bien rémunérés, avec des salaires moyens presque deux fois supérieurs à la moyenne provinciale⁷³.

Malgré sa puissance économique, le secteur est confronté au vieillissement de sa main-d'œuvre et à l'insuffisance de nouveaux arrivants. Environ 20 à 25 % des travailleurs miniers de l'Ontario approchent l'âge de la retraite, et la proportion de travailleurs âgés de moins de 25 ans est en baisse constante⁷⁴. Les postes clés, notamment ceux d'ingénieurs miniers, de géologues, d'opérateurs d'équipement et de spécialistes de l'environnement, sont de plus en plus difficiles à pourvoir, ce qui limite la capacité du secteur à innover et à se développer. Parallèlement, les récentes modifications apportées à la politique fédérale en matière d'immigration pourraient limiter davantage l'accès du secteur aux talents internationaux. Cela est particulièrement préoccupant étant donné que de nombreux étudiants internationaux sont inscrits à des programmes d'études supérieures liés à l'exploitation minière et pourraient contribuer à combler les lacunes existantes.

⁷¹ Collège canadien des leaders en santé, « Engaging Health Leaders in Canada's HHR Crisis », août 2024, https://cchl-ccls.ca/app/uploads/2024/08/2024NationalConversation_TopicSummary.pdf.

⁷² Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (RNAO), « The RN crisis in Ontario », novembre 2024, <https://rnao.ca/media/7946/download>.

⁷³ L'Association minière du Canada, « The Mining Story 2024 – Canadian Mining Industry Facts and Figures », 4 juin 2024, <https://mining.ca/resources/reports/facts-figures-2023/>.

⁷⁴ Ontario Mining Association, « OMA Releases State of the Ontario Mining Sector Report », 4 mars 2025, <https://oma.on.ca/en/news/oma-releases-state-of-the-ontario-mining-sector-report.aspx>.

Pour soutenir ses activités et renforcer ses capacités futures, le Canada doit faire cadrer les voies d'immigration avec les besoins sectoriels et élaborer des stratégies ciblées pour attirer, former et retenir les travailleurs qualifiés. Il est essentiel de relever ces défis en matière de main-d'œuvre pour soutenir un développement responsable des ressources et garantir le rôle du Canada dans la chaîne d'approvisionnement mondiale en minéraux critiques.

Métiers spécialisés

Le secteur des métiers spécialisés au Canada est confronté à une pénurie de main-d'œuvre critique qui menace de compromettre les objectifs nationaux en matière d'infrastructure, notamment le mandat fédéral visant à doubler la construction annuelle de logements pour atteindre 500 000 unités⁷⁵. Environ 700 000 travailleurs qualifiés devraient prendre leur retraite d'ici 2028, ce qui créera un déficit important de main-d'œuvre⁷⁶. En Ontario, la situation est particulièrement grave, un tiers des travailleurs qualifiés étant âgés de 55 ans ou plus, ce qui laisse présager une vague de départs à la retraite imminente. Cette évolution démographique aggrave la pénurie actuelle de travailleurs dans des métiers essentiels tels que les électriciens, les plombiers et les charpentiers, qui sont indispensables pour répondre aux besoins du pays en matière de logement et d'infrastructures. L'immigration a toujours joué un rôle essentiel dans le renforcement de la main-d'œuvre qualifiée dans les métiers spécialisés au Canada. Cependant, les récents changements apportés à la politique fédérale pourraient nuire davantage à la capacité du secteur d'attirer et de retenir les talents internationaux. De plus, le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) canadien n'a admis que 35 résidents permanents en 2024, ce qui souligne une occasion manquée de renforcer la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés grâce à l'immigration⁷⁷.

Pour augmenter l'offre de logements tout en répondant à la demande croissante en matière d'infrastructures, le Canada doit s'assurer que le bassin de talents est qualifié pour répondre aux besoins futurs du marché du travail dans toutes les provinces et tous les territoires, et rationaliser les voies d'immigration et d'accès à la main-d'œuvre, en veillant à ce que le bassin de talents du pays soit exploité à son plein potentiel.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore des stratégies pour attirer et retenir les nouveaux arrivants dans les communautés nordiques, rurales, éloignées et autochtones grâce à des partenariats avec les administrations locales, les employeurs et les organismes sans but lucratif, notamment en intensifiant les programmes d'immigration axés sur les régions.
2. Élargisse les possibilités de résidence permanente pour les professions en demande en assurant une coordination rapide avec l'industrie afin de comprendre les besoins des secteurs confrontés à une pénurie aiguë de main-d'œuvre, d'y répondre et en faisant efficacement correspondre les codes de la Classification nationale des professions sur les critères d'admissibilité Entrée express.
3. Mette en œuvre une stratégie nationale en matière d'autorisation d'exercer en collaboration avec les provinces et les organismes de réglementation professionnels afin de réduire les obstacles à

⁷⁵ Peter Zimonjic, « Carney unveils signature housing plan he says will double pace of home building in Canada », CBC News, 31 mars 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/carney-double-pace-home-building-1.7497947>.

⁷⁶ Naomi Powell et Ben Richardson, « Dynamisme post-pandémie : le Canada doit préparer les travailleurs de métiers spécialisés », Leadership avisé RBC, septembre 2021, <https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/competences/dynamisme-post-pandemie-le-canada-doit-preparer-les-travailleurs-de-metiers-specialises/>.

⁷⁷ Chloe Bray, « Talent Over Tariffs: Immigration As Canada's Secret Weapon Against US Trade Barriers », Institut pour la citoyenneté canadienne, 4 février 2025, <https://forcitizenship.ca/article/talent-over-tariffs/>.

la certification et à la mobilité pour les professions en demande. Cela comprend la promotion de l'harmonisation entre les administrations afin de garantir que les travailleurs qualifiés puissent se déplacer librement et répondre aux besoins en main-d'œuvre dans toutes les provinces et tous les territoires.

4. Crée ou élargisse des voies d'immigration ciblées pour des secteurs clés tels que les soins de santé, les métiers spécialisés et l'exploitation minière, idéalement par le biais d'une approche de gestion des cas.
5. Améliore les prévisions relatives au marché du travail et veille à ce que les objectifs en matière d'immigration et la conception des programmes répondent aux besoins sectoriels et régionaux en constante évolution à travers le Canada.

Soumis par

Chambre de commerce de l'Ontario

13. Donner plus de pouvoir aux PME canadiennes : rationaliser la réglementation et investir dans l'innovation en matière de main-d'œuvre

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont le pilier de l'économie canadienne, représentant plus de 98 % de toutes les entreprises et employant près des deux tiers de la main-d'œuvre privée⁷⁸. Malgré leur rôle central dans la création d'emplois et l'innovation, les PME se butent à des obstacles systémiques, dont le fardeau réglementaire excessif du gouvernement fédéral et le manque de soutien accessible au perfectionnement de la main-d'œuvre. Ces contraintes menacent la compétitivité économique à long terme du Canada, notamment dans les secteurs à forte croissance tels que les technologies numériques, les énergies propres et la fabrication de pointe.

Pour que les PME canadiennes restent agiles et compétitives à l'échelle mondiale, le gouvernement fédéral doit s'engager à moderniser l'environnement réglementaire et à investir directement dans le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Contexte

Malgré leur rôle essentiel dans l'économie canadienne, les PME sont confrontées à des charges administratives et financières disproportionnées lorsqu'elles doivent se conformer à la réglementation fédérale. Entre 2006 et 2021, le nombre d'exigences réglementaires fédérales a augmenté de 37 %, passant de 234 200 à plus de 320 900⁷⁹. Cette augmentation des formalités administratives a eu des conséquences économiques réelles. Des études établissent un lien entre cette accumulation de réglementations et une baisse de 1,7 % de la croissance du PIB et de 1,3 % de la croissance de l'emploi au cours de cette période⁸⁰. En 2024, les entreprises canadiennes ont consacré environ 768 millions d'heures à se conformer à la réglementation, soit l'équivalent de 394 000 emplois à temps plein consacrés entièrement à la paperasserie⁸¹. Les plus petites entreprises sont les plus touchées : celles qui comptent moins de cinq employés ont payé en moyenne 10 208 \$ par employé en frais de conformité, soit plus de cinq fois ce que les grandes entreprises ont payé par employé⁸².

⁷⁸ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2024 », gouvernement du Canada, dernière modification le 1^{er} avril 2025, <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2024>.

⁷⁹ Wulong Gu, « Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada », Statistique Canada, 10 février 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2025002-fra.htm>.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Laure-Anna Bomal et Marvin Cruz, « Rapport sur la paperasserie au Canada – Le coût de la réglementation pour les PME », Rapport sur la paperasserie, 2025, <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>.

⁸² Ibid.

La solution ne tient pas tant à la déréglementation, mais à la modernisation. Les PME ont clairement indiqué que la numérisation de la conformité, par exemple en permettant le versement de la TVH/TPS ou la création de relevés d'emploi à l'aide de logiciels de comptabilité et de paie couramment utilisés, permettrait de gagner beaucoup de temps et de réduire la frustration⁸³. Un portail centralisé, entièrement numérique et sous forme de « guichet unique » pourrait offrir une interface transparente pour les autorisations d'exercer, les services fiscaux, l'aide à la conformité, les programmes de formation et les possibilités de financement. Afin de garantir l'équité et la facilité d'utilisation, le système devrait être bilingue, accessible sur mobile et interopérable avec les outils commerciaux existants. En outre, la création d'un ombudsman fédéral voué à l'innovation et aux petites entreprises donnerait aux PME une ressource pour s'y retrouver dans les systèmes fédéraux, faire appel de décisions déraisonnables et plaider en faveur de solutions pratiques au sein du gouvernement.

Outre les défis réglementaires, les PME sont également confrontées à des obstacles structurels au perfectionnement de leur main-d'œuvre. Le Canada est actuellement confronté à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs à forte croissance tels que les technologies numériques, les technologies propres, l'intelligence artificielle et la fabrication de pointe⁸⁴. En 2022, 62 % des fabricants ont déclaré avoir refusé ou perdu des contrats en raison d'un manque de travailleurs qualifiés, ce qui a entraîné une perte de chiffre d'affaires estimée à 7,2 milliards de dollars⁸⁵. D'ici 2025, le Conseil des technologies de l'information et des communications prévoit que le Canada aura besoin de 250 000 travailleurs supplémentaires pour répondre à la demande de main-d'œuvre dans le seul secteur de l'économie numérique⁸⁶.

Malheureusement, les PME ne disposent pas des ressources financières et logistiques nécessaires pour investir de manière significative dans la formation de leurs employés. Alors que les grandes entreprises disposent souvent de services RH internes et de budgets voués à la formation, la plupart des petites entreprises ne peuvent pas se permettre les coûts initiaux ou la perte de productivité. En revanche, d'autres pays ont mis en place des approches innovantes pour soutenir la formation dispensée par les PME. Le programme SkillsFuture Enterprise Credit de Singapour offre aux PME éligibles 10 000 dollars singapouriens pour couvrir jusqu'à 90 % des frais de formation et de transformation⁸⁷. Les subventions pour les frais de cours et le remplacement des salaires permettent aux petites entreprises de former leurs employés plus facilement sans perturber leurs activités. Des modèles similaires en Allemagne et au Royaume-Uni ont montré que les programmes de formation cofinancés peuvent renforcer la compétitivité des PME et réduire les pénuries de main-d'œuvre⁸⁸.

Le Canada doit adopter une approche tout aussi audacieuse. Un crédit d'impôt national pour l'amélioration des compétences, remboursable et adapté à la réalité des PME, pourrait débloquer des formations essentielles dans des domaines très demandés tout en favorisant une participation inclusive. Des crédits supplémentaires pour les programmes de formation qui soutiennent les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les femmes dans les STEM et d'autres groupes sous-représentés garantiraient une croissance équitable et efficace de la main-d'œuvre. La combinaison d'un soutien financier et d'un

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Maryna Ivus et Akshay Kotak, « Onwards and Upwards: Digital Talent Outlook 2025 », Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC), 2025, <https://staging.ictc-ctic.ca/ictc-admin/resources/admin/digital-talent-outlook-for-2025.pdf>.

⁸⁵ Manufacturiers et Exportateurs du Canada, « Canada Leaving Almost \$13 Billion on the Table Due to Labour and Skills Shortages in Manufacturing », 25 octobre 2022, <https://cme-mec.ca/blog/canada-leaving-almost-13-billion-on-the-table-due-to-labour-and-skills-shortages-in-manufacturing/>.

⁸⁶ Ivus et Kotak, « Onwards and Upwards ».

⁸⁷ GoBusiness Singapore, « SkillsFuture Enterprise Credit (SFEC) », <https://www.skillsfuture.gov.sg/sfec>.

⁸⁸ OCDE, « Incentives for SMEs to Invest in Skills – Lessons from European Good Practices », Getting Skills Right, Éditions OCDE, 2021, <https://doi.org/10.1787/1eb16dc7-en>.

accès simplifié via un portail gouvernemental centralisé maximiserait l'impact des investissements publics.

L'avenir économique du Canada dépend de la vitalité et de la capacité d'adaptation de ses PME. La modernisation de la réglementation et l'engagement national en faveur du perfectionnement de la main-d'œuvre ne sont plus facultatifs : ils constituent des piliers essentiels d'une économie résiliente et compétitive. Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures décisives pour uniformiser les règles du jeu pour les petites entreprises et les doter des moyens nécessaires pour réussir dans l'économie de demain.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Atténue le fardeau réglementaire des PME en s'engageant à réduire de 20 % les exigences réglementaires fédérales dans un délai de trois ans, en rendant obligatoire la numérisation complète des volets des autorisations d'exercer et des permis dans un délai de 24 mois et en créant un poste d'ombudsman fédéral de l'innovation et des petites entreprises.
2. Introduise un crédit d'impôt national pour l'amélioration des compétences offrant un crédit remboursable de 50 % pour les formations accréditées en compétences numériques, en technologies propres et en fabrication de pointe, avec des crédits supplémentaires pour la formation des groupes sous-représentés.
3. Développe un « portail unique » numérique centralisé pour les PME afin de rationaliser l'accès aux services réglementaires, aux crédits d'impôt, aux ressources de formation et à l'aide à la conformité, intégré aux plateformes commerciales couramment utilisées.

Soumis par

Chambre de commerce de Lethbridge

14. Accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers pour les nouveaux immigrants à travers le Canada

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Une main-d'œuvre qualifiée et flexible est essentielle à la prospérité et à la croissance continues de l'économie canadienne. Alors que le nombre de Canadiens de souche plafonne et que l'âge moyen augmente, les immigrants jouent un rôle de plus en plus important pour répondre à nos besoins en main-d'œuvre, maintenir la vigueur économique du Canada et préserver la qualité de vie. De plus en plus de nouveaux Canadiens joignent les rangs de la population active, mais dans de nombreux cas, leurs compétences et leur formation ne sont pas reconnues. Bien que les normes et les qualifications en matière d'éducation puissent varier d'un territoire à l'autre, il incombe au Canada de faciliter un processus efficace de reconnaissance des diplômes étrangers qui permette aux immigrants qualifiés de s'intégrer rapidement à notre population active et d'utiliser pleinement leurs compétences et leurs connaissances pour répondre à nos besoins en main-d'œuvre.

Contexte

L'âge moyen de la population active canadienne augmente rapidement. Les données de Statistique Canada montrent que le nombre de résidents canadiens âgés de 55 ans et plus représentait 25 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) dans les années 1990. Ce pourcentage est passé à 30 % en 2007, à 36 % en 2016 et devrait atteindre 40 % en 2026⁸⁹. Cela a un impact profond sur la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire pour propulser l'économie canadienne.

Les employeurs canadiens se tournent de plus en plus vers les immigrants pour combler le manque de main-d'œuvre. De nombreux nouveaux arrivants viennent dans ce pays avec des années d'expérience, des compétences et des diplômes obtenus dans leur pays d'origine. Cependant, beaucoup ont du mal à trouver un emploi dans le domaine qu'ils souhaitent en raison de la complexité des règles et des réglementations et de l'inefficacité du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du Canada.

Certaines industries prévoient des pénuries critiques au cours des cinq prochaines années. Dans le secteur de la santé, par exemple, la pénurie de main-d'œuvre touchant les infirmières autorisées et les infirmières en psychiatrie observée ces dernières années devrait persister jusqu'en 2028 et pourrait

⁸⁹ Andrew Fields, Sharanjit Uppal et Sébastien LaRochelle-Côté, « L'incidence du vieillissement de la population sur les taux d'activité du marché du travail », Statistique Canada, 14 juin 2017, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/14826-fra.htm>.

s'aggraver, car le nombre prévu d'offres d'emploi devrait atteindre 191 100, tandis que 154 600 nouveaux demandeurs d'emploi devraient être disponibles pour les pourvoir⁹⁰. Bien que le taux moyen de postes vacants dans le secteur du transport routier ait légèrement diminué, passant de 4,6 % en 2024 à 4,1 % au premier trimestre 2025, « les employeurs du secteur pourraient encore avoir du mal à trouver tous les travailleurs dont ils ont besoin » [TRADUCTION], car ce taux reste 1,5 fois supérieur au taux de 2,8 % enregistré dans tous les autres secteurs⁹¹.

De nombreux acteurs participent à l'évaluation et à la reconnaissance des qualifications étrangères. En effet, il existe près de 500 organismes de réglementation professionnelle et de nombreux organismes d'évaluation des titres de compétences au Canada, ainsi que des centaines d'établissements d'enseignement postsecondaire et professionnel et un nombre incalculable d'employeurs, d'organismes d'aide aux immigrants et, surtout, d'immigrants et d'autres travailleurs formés à l'étranger.

En mai 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a présenté le projet de loi intitulé Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées, qui ressemble aux lois déjà en vigueur ailleurs au Canada. S'il est approuvé, il exigera des organismes de réglementation qu'ils :

- mettent en place des processus de demande et d'inscription transparents, objectifs, impartiaux et efficaces;
- se conforment à l'Accord de libre-échange canadien, qui garantit la reconnaissance des titres de compétences entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces et territoires canadiens;
- rendent compte de la conformité de leurs pratiques d'inscription aux exigences de la législation et, si nécessaire, soient tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer cette conformité.

S'il ne s'agit là que d'une tentative provinciale pour régler ce problème, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de reconnaissance des titres de compétences. On estime que le sous-emploi et l'écart salarial des immigrants coûtent à l'économie canadienne environ 50 milliards de dollars, soit 2,5 % du PIB par année. Soixante-quatre pour cent des immigrants ont de la difficulté ou beaucoup de difficulté à trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leurs titres de compétences⁹²

Le sous-emploi chez les immigrants peut constituer un obstacle à la prospérité et il peut être causé par divers facteurs, notamment la reconnaissance des titres de compétences, la sous-évaluation de l'expérience internationale, la langue et l'absence de réseau professionnel. L'impact économique négatif des personnes qui travaillent mais qui sont sous-employées en raison du manque de reconnaissance de leurs acquis équivaut à environ 5 milliards de dollars⁹³. Aider les nouveaux arrivants à faire reconnaître leurs titres de compétences peut réduire cet écart, augmenter la rétention des immigrants et aider les employeurs à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre.

Le Canada a besoin d'un système de reconnaissance des titres de compétences plus coordonné et plus efficace.

⁹⁰ Colin Singer, « Nursing Shortage in Canada Provides Opportunities for Immigrants Looking for Well-Paid Jobs », Immigration.ca, 18 septembre 2021, <https://immigration.ca/nursing-shortage-in-canada-provides-opportunities-for-immigrants-looking-for-well-paid-jobs/>.

⁹¹ Trucking HR Canada, « National Job Vacancy Update – Q1 2025 », consulté le 12 août 2025, <https://truckinghr.com/wp-content/uploads/2025/07/National-Job-Vacancy-update-Q1-2025.pdf>.

⁹² Andrew Agopsowicz et Rannella Billy-Ochieng, « Un potentiel inexploité : le Canada doit combler l'écart salarial entre les immigrants et les autres Canadiens », Services économiques RBC, 2019, <http://www.rbc.com/economics/economic-reports/pdf/other-reports/untapped-potential.pdf>.

⁹³ Deloitte, « Uncovering Underemployment – Tapping into the potential of our workforce », novembre 2019, <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/public-sector/ca-en-uncovering-underemployment-aoda.pdf>.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Comme c'est déjà le cas pour la mobilité interne de la main-d'œuvre, joue un rôle de rassembleur et de facilitateur auprès des provinces, des territoires, des ordres professionnels et des associations d'autoréglementation, ainsi que des établissements d'enseignement responsables de la formation respectueuse et pertinente de leurs membres afin d'accélérer le processus de reconnaissance des compétences et de la formation des nouveaux immigrants. Une attention particulière devrait être accordée aux secteurs industriels où l'on estime qu'une pénurie est imminente, comme la santé (infirmières autorisées), les transports (chauffeurs routiers) et les affaires et les finances (forte demande dans plusieurs régions).
2. Assume un rôle de coordination dans le cadre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et collabore avec les principaux intervenants au niveau des provinces/territoires afin de raccourcir les délais liés à l'évaluation des qualifications, à l'autorisation professionnelle et à l'emploi.

Soumis par

La Chambre de commerce pour le Grand Moncton

Organisations de soutien

Chambre de commerce de la région de Saint John

15. Inclure les communautés de villégiature du Canada dans le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales du gouvernement fédéral

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Le tourisme et l'immigration dans les communautés de villégiature canadiennes sont désormais indissociables, déterminant souvent leur succès ou leur déclin. Ces communautés dépendent fortement de l'attraction et de la rétention de travailleurs canadiens et de l'étranger pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, qu'il s'agisse de gestionnaires d'hôtels dans les stations de ski ou de guides d'aventure en pleine nature. Afin d'assurer une croissance durable dans les communautés de villégiature, il faut mettre l'accent sur les besoins en main-d'œuvre de l'ensemble de la communauté, et non seulement sur les emplois propres au tourisme. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales (PPICR) pourrait être une solution pour les communautés de villégiature qui cherchent à attirer et à retenir des travailleurs qualifiés en leur offrant une voie menant à la citoyenneté.

Contexte

Importance du tourisme

Le tourisme est un pilier essentiel de l'économie canadienne, en ce qu'il favorise la création d'emplois, la préservation de la culture et le développement régional. Le secteur du tourisme ne se limite pas aux loisirs, car il soutient les investissements dans les infrastructures, les échanges culturels, la réconciliation économique et la gestion environnementale.

Avant la pandémie de COVID-19, le tourisme générait annuellement plus de 105 milliards de dollars d'activité économique⁹⁴. En 2023, le secteur a connu une forte reprise, se rapprochant des niveaux d'avant la pandémie et soutenant plus de 1,9 million d'emplois directs et indirects⁹⁵.

Les communautés de villégiature telles que Jasper, Banff et Canmore génèrent collectivement 2,46 milliards de dollars d'impact économique, soutiennent 23 391 emplois et contribuent à hauteur de 756 millions de dollars aux recettes fiscales⁹⁶. Au Yukon, où Whitehorse représente 70 % de l'activité économique, le tourisme représente 3,7 % du PIB, un record national⁹⁷. À elle seule, Whistler accueille

⁹⁴ Destination Canada, « Tourism Outlook: Unlocking Opportunities for the Sector », gouvernement du Canada, 12 décembre 2023, https://archives.destinationcanada.com/sites/default/files/archive/1889-Tourism%20Outlook%20-%20Fall%202023/Fall%20Tourism%20Outlook_Public%20Report_12.12.23.pdf (en anglais).

⁹⁵ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Canada 365 : accueillir le monde tous les jours. La stratégie fédérale pour la croissance du tourisme », gouvernement du Canada, dernière modification le 18 février 2025, <https://ised-isde.canada.ca/site/secteur-canadien-tourisme/fr/canada-365-accueillir-monde-tous-jours-strategie-federale-pour-croissance-tourisme>.

⁹⁶ Kayla Byrne, « Tourism communities release economic impact study », Jasper Fitzhugh, 7 septembre 2016, <https://www.fitzhugh.ca/archive/tourism-communities-release-economic-impact-study-8082862>.

⁹⁷ <https://yukon.ca/en/statistics-and-data/tourism-statistics-and-reports/find-tourism-and-visitor-statistics-and-reports>.

3 millions de visiteurs par an, générant 3 milliards de dollars de dépenses et 500 millions de dollars de recettes fiscales^{98, 99}.

Un travailleur canadien sur dix travaille dans des secteurs liés au tourisme, comme l'hébergement, la restauration et les loisirs, dont beaucoup offrent des emplois stables à l'année et attirent des résidents permanents dans les communautés de villégiature¹⁰⁰.

Le tourisme est particulièrement important dans les communautés rurales, éloignées et autochtones, où il permet de diversifier les économies, de réduire la dépendance à l'égard des industries extractives et de financer les infrastructures essentielles.

Importance de l'immigration

Depuis longtemps déjà, l'immigration façonne l'identité, l'économie et la société du Canada, alimentant la croissance démographique, le développement économique et la diversité culturelle. Des colons des Prairies aux arrivants de l'après-guerre, en passant par les nouveaux venus d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud, l'immigration demeure essentielle au progrès national.

Avec le déclin des taux de natalité et le vieillissement de la population, qui atteindra un niveau record en 2023 dans la plupart des provinces et des territoires¹⁰¹, l'immigration est désormais essentielle pour soutenir la croissance économique et l'emploi. Les immigrants représentent la quasi-totalité de la croissance nette récente de la population active et sont surreprésentés parmi les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises, ce qui stimule l'innovation et la création d'emplois¹⁰².

Au-delà de l'économie, l'immigration renforce le tissu social du Canada. Dans les petites communautés rurales confrontées à l'exode des jeunes et à la pénurie de main-d'œuvre, l'accueil des nouveaux arrivants est essentiel à la vitalité et à la résilience à long terme.

Le succès de l'intégration des initiatives d'immigration dans les petites communautés

De nombreuses petites communautés et communautés de villégiature à travers le Canada sont devenues des exemples de réussite en matière d'immigration rurale en adoptant des stratégies proactives menées par la communauté et en tirant parti des programmes d'immigration fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces efforts sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont menés par les employeurs et soutenus par les chambres de commerce et les organismes locaux d'aide à l'établissement qui aident les nouveaux arrivants à s'intégrer et à contribuer à la vie locale.

⁹⁸ Tourism Whistler, « Stats & Facts », consulté le 18 août 2025, <https://trade.whistler.com/about/stats/>.

⁹⁹ Municipalité de Whistler, « Tax Revenue Generated in Whistler », consulté le 18 août 2025, <https://performance.whistler.ca/community-monitoring/tax-revenue/>.

¹⁰⁰ RH Tourisme Canada, « Canadian Tourism Labour Market Snapshot: December 2024 », 16 janvier 2025, <https://tourismhr.ca/2025/01/16/canadian-tourism-labour-market-snapshot-december-2024/>.

¹⁰¹ Statistique Canada, « Naissances et mortinaissances, 2023 », 25 septembre 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240925/dq240925c-fra.htm>.

¹⁰² Statistique Canada, « Pénurie de main-d'œuvre : l'immigration fait partie de la solution », 16 août 2022, <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/1528-penurie-de-main-doeuvre-limmigration-fait-partie-de-la-solution>.

Voici quelques exemples :

- Morden, Manitoba : L'initiative Morden's Community Driven Immigration Initiative (MCDII) fait cadrer les compétences des immigrants avec les besoins locaux dans les domaines du commerce, de la santé, de l'éducation et de la fabrication.¹⁰³
- Saint Andrews, Nouveau-Brunswick : Une stratégie axée sur le tourisme permet d'attirer des travailleurs du secteur de l'hôtellerie grâce à des partenariats avec la ville, la province et les entreprises locales¹⁰⁴.
- Vernon, Colombie-Britannique : Recours au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord pour combler les lacunes dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des soins de santé, avec le soutien de la chambre de commerce¹⁰⁵.
- Cornwall, Ontario : Un centre logistique travaille de concert avec les principaux employeurs et les gouvernements pour attirer des immigrants qualifiés et des travailleurs étrangers temporaires¹⁰⁶.
- Cold Lake, Alberta : Recrutement pour les secteurs du pétrole et du gaz, du commerce de détail et des soins de santé par le programme Alberta Advantage Immigration Program, en mettant l'accent sur la rétention à long terme¹⁰⁷.

Collaboration et défense des intérêts de la chambre de commerce pour améliorer l'accès à la main-d'œuvre qualifiée dans les communautés de villégiature

Ces modèles montrent l'intérêt des stratégies d'immigration coordonnées et axées sur la communauté pour répondre aux besoins en main-d'œuvre et renforcer les économies locales.

Les chambres de commerce des communautés de villégiature travaillent ensemble à l'échelle nationale pour promouvoir des politiques d'immigration qui répondent aux pénuries de main-d'œuvre persistantes dans des secteurs tels que la construction, les soins de santé, les loisirs et les services professionnels, des défis qui menacent les économies axées sur le tourisme.

En faisant la promotion de parcours d'immigration sur mesure, les chambres visent à stimuler la capacité de main-d'œuvre locale, à soutenir les entreprises et à renforcer la résilience économique à long terme. Ces parcours contribuent également à retenir les travailleurs qualifiés qui contribuent déjà, grâce à des permis temporaires, et qui souhaitent obtenir la résidence permanente, garantissant ainsi une population stable et des communautés dynamiques tout au long de l'année.

Programme fédéral d'immigration

Lancé en janvier 2025, le PPICR est un parcours menant à la résidence permanente destiné aux travailleurs qualifiés des communautés rurales et éloignées, axé sur les employeurs. Il cible les communautés de moins de 50 000 habitants situées à plus de 75 km d'une région métropolitaine de recensement, ou jusqu'à 200 000 habitants si elles sont considérées comme éloignées.

Les communautés participantes doivent disposer d'une stratégie de développement économique, d'un organisme de gestion et de systèmes de soutien à l'intégration des nouveaux arrivants.

¹⁰³ Modern Immigration Program, consulté le 18 août 2025, <https://www.mordenimmigration.com/>.

¹⁰⁴ NBCC, « Welcoming the world to St. Andrews », NBCC Stories, 7 novembre 2019, <https://nbccstories.ca/welcoming-the-world-to-st-andrews/>.

¹⁰⁵ Community Futures North Okanagan, « Labour Market Partnership Final Report: North Okanagan – Shuswap Rural and Northern Immigration Pilot », 2024, <https://www.futuresbc.com/wp-2/wp-content/uploads/2024/12/Labour-Market-Partnership-Final-Report-RNIP-North-Okanagan-Shuswap-FINAL.pdf>.

¹⁰⁶ Ville de Cornwall, « City of Cornwall emerges as major distribution hub with over five million square feet of warehouse space », Ottawa Business Journal, 1^{er} octobre 2024, <https://obj.ca/city-of-cornwall-distribution-hub-five-million-warehouse/>.

¹⁰⁷ Mario Cabradilla, « City of Cold Lake hopeful provincial program will boost local economy », LakelandToday.ca, 22 mars 2023, <https://www.lakelandtoday.ca/local-news/city-of-cold-lake-hopeful-provincial-program-will-boost-local-economy-6712237>.

Adaptation pour les communautés de villégiature

Souvent rurales et éloignées, les communautés de villégiature sont confrontées à une pénurie chronique de main-d'œuvre dans les secteurs de l'hôtellerie, des loisirs et des services, malgré qu'elles soient des moteurs économiques régionaux essentiels. Leur économie touristique génère des revenus municipaux substantiels et attire des investissements dans les infrastructures qui profitent aux résidents tout au long de l'année.

L'inclusion des communautés de villégiature dans les programmes d'immigration rurale tels que le PPICR créerait une voie cruciale pour les travailleurs qualifiés, favoriserait la résilience économique et cadrerait avec les objectifs de développement et de diversification des régions rurales du Canada.

À la recherche d'une définition de la notion de communautés de villégiature

La Colombie-Britannique administre l'initiative Resort Municipality Initiative (RMI), qui aide les petites municipalités axées sur le tourisme à améliorer à diversifier leurs infrastructures touristiques, à offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs et à promouvoir le tourisme durable. Ces municipalités ont généralement un ratio élevé d'hébergements touristiques par rapport à leur population permanente et disposent d'organismes de marketing touristique actifs.

La Colombie-Britannique compte actuellement 14 municipalités désignées comme communautés de villégiature, dont Whistler, Tofino, Ucluelet, Harrison Hot Springs, Osoyoos, Valemount, Sun Peaks, Rossland, Kimberley, Fernie, Invermere, Radium Hot Springs, Golden et Revelstoke.

En revanche, les autres provinces et territoires canadiens n'ont pas de désignation formelle de communauté de villégiature pour leurs programmes touristiques. Si certaines communautés de villégiature répondent à des critères similaires, plusieurs sont exclues du fait de la taille de leur population ou de leur proximité avec des centres urbains, alors qu'elles sont confrontées à des défis comparables sur le plan du marché du travail.

Une nouvelle définition fédérale de la notion de communauté de villégiature

Afin d'élargir l'admissibilité au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales (PPICR) de manière à y inclure les communautés de villégiature, le gouvernement du Canada devrait envisager d'adopter une nouvelle définition, similaire à celle mise de l'avant ci-après.

Une communauté de villégiature est une municipalité ou une zone désignée caractérisée par une économie axée sur le tourisme, qui compte une proportion élevée d'unités d'hébergement touristique par rapport à sa population permanente. Pour être considérée comme une communauté touristique au niveau fédéral, la zone doit :

- Être reconnue comme une région touristique distincte ou une municipalité officiellement autorisée à percevoir des taxes ou des redevances liées au tourisme, afin de soutenir la promotion de la destination et le développement des infrastructures touristiques.
- Démontrer un niveau de dépendance important à l'égard du tourisme pour l'emploi et l'activité économique locaux, notamment dans des secteurs tels que l'hôtellerie, les loisirs et les services.
- Maintenir une stratégie approuvée en matière de développement touristique ou d'activité de villégiature, élaborée en consultation avec la communauté et les parties prenantes concernées, visant à améliorer l'expérience des visiteurs, à promouvoir le tourisme durable et à soutenir la diversification économique.

- Présenter généralement une population et des caractéristiques géographiques correspondant à celles des communautés petites ou isolées, où le tourisme joue un rôle essentiel dans la viabilité économique locale et les investissements dans les infrastructures.

Incidences financières de l'élargissement du programme

Les coûts du PPICR sont principalement pris en charge par l'organisme de développement économique et la communauté qui le parrainent, le gouvernement du Canada n'ayant à supporter que des coûts minimes. L'élargissement du PPICR n'entraînera pas de hausse significative des dépenses publiques. Nous estimons que les avantages de dépenses publiques même minimes, provenant des recettes générales, l'emporteront largement sur les coûts, notamment compte tenu de la croissance économique durable qui en résultera dans ces communautés de villégiature.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Améliore l'efficacité du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales (PPICR) et soutienne la vitalité des communautés de villégiature du Canada en :
 - a. modifiant les critères d'admissibilité au PPICR afin d'inclure explicitement les communautés de villégiature, en reconnaissant leurs structures économiques et leurs besoins en matière de marché du travail uniques;
 - b. mettant en œuvre des mesures démographiques flexibles afin de permettre des exceptions aux exigences en matière de population et de proximité pour les communautés qui dépendent fortement du tourisme et qui sont confrontées à des difficultés en matière de main-d'œuvre, et
 - c. faisant participer les intervenants locaux des communautés de villégiature, y compris les administrations municipales et l'industrie, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de ces changements.

Soumis par

Chambre de commerce de Revelstoke

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Bow Valley

Chambre de commerce de Columbia Valley

Chambre de commerce de Comox Valley

Chambre de commerce de Fernie

Chambre de commerce de Jasper Park

Chambre de commerce de Kamloops et du district

Chambre de commerce de Kimberley

Chambre de commerce de Whistler

16. Protéger les programmes CLIC axés sur la main-d'œuvre afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Les récentes décisions prises par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de réduire le financement et de restreindre la portée du programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) en se basant sur des hypothèses de baisse de l'immigration sont imprudentes, étant donné que les niveaux d'immigration persistent, que les pénuries de main-d'œuvre demeurent élevées dans de nombreuses régions et que la formation linguistique est un service d'établissement nécessaire bien après la première année d'arrivée des nouveaux arrivants. Le programme CLIC, et notamment ses cours de niveau supérieur, est essentiel pour aider les nouveaux arrivants à acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour trouver un emploi. Tout changement qui détourne l'attention des résultats en matière d'emploi met en péril la capacité des nouveaux arrivants à participer au marché du travail et à contribuer à l'économie canadienne.

Contexte

Le programme CLIC est un programme financé par le gouvernement fédéral qui offre une formation gratuite en anglais aux immigrants et aux réfugiés adultes afin de les aider à s'intégrer dans la société canadienne. Il met l'accent sur l'acquisition des compétences linguistiques essentielles à la vie quotidienne, à la participation communautaire et à l'emploi, en utilisant le cadre des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC).

Les Niveaux de compétence linguistique canadiens sont les normes nationales utilisées au Canada pour décrire et mesurer les compétences linguistiques en anglais des immigrants adultes dans quatre domaines : compréhension de l'oral, expression orale, compréhension de l'écrit et expression écrite. L'échelle des NCLC comporte 12 niveaux, regroupés en trois catégories : élémentaire (NCLC 1 à 4) — anglais de base pour les besoins quotidiens; intermédiaire (NCLC 5 à 8) — anglais fonctionnel pour une vie autonome, le travail et les interactions sociales; et avancé (NCLC 9 à 12) — anglais courant pour la communication professionnelle, académique ou très complexe.

Les cours du programme CLIC couvraient généralement les niveaux 1 à 8 des NCLC, aidant les apprenants à passer de la conversation de base à des compétences linguistiques adaptées au monde du travail. Le programme comprend souvent d'autres aides telles que des stratégies de recherche d'emploi, la rédaction de CV, la communication sur le lieu de travail et le vocabulaire propre à un secteur d'activité, notamment aux niveaux intermédiaire-avancé (NCLC 5-8), qui mettent davantage l'accent sur la langue utilisée dans le monde du travail. Comme on peut s'y attendre, la maîtrise de la langue est souvent considérée comme l'un des principaux facteurs prédictifs de la réussite professionnelle des nouveaux arrivants, et les employeurs citent fréquemment les compétences linguistiques et communicationnelles comme l'un des principaux obstacles à l'embauche d'immigrants et de nouveaux arrivants qualifiés.

Cependant, IRCC a récemment entrepris de réduire le financement voué aux programmes de formation linguistique, y compris le programme CLIC. Ces nouvelles modalités de financement ont entraîné la suppression de cours CLIC, la fermeture de bureaux, le transfert des services en ligne et l'allongement des listes d'attente. Les prestataires de services sont poussés à mettre davantage l'accent sur les cours de niveau NCLC inférieur, offrant moins de cours de niveau NCLC supérieur axés sur les compétences linguistiques nécessaires à l'emploi¹⁰⁸. Au Canada, les niveaux NCLC 7 et 8 ne sont déjà plus proposés dans le cadre du programme CLIC¹⁰⁹ et les prestataires de services d'établissement s'attendent à ce que le financement du programme CLIC pour les niveaux NCLC 5 et 6 soit supprimé à partir de septembre 2026¹¹⁰.

Ces réductions sont justifiées par la baisse prévue des niveaux d'immigration, l'argument étant que moins d'immigration devrait nécessiter moins de services d'établissement. Cependant, certaines données du début de l'année 2025 permettent déjà de croire que l'immigration ne baisse pas aussi rapidement que prévu¹¹¹, et les objectifs en matière d'immigration prévus par le gouvernement, à savoir 395 000 résidents permanents en 2025, puis 380 000 en 2026 et 365 000 en 2027, restent élevés par rapport aux normes historiques¹¹².

De plus, l'établissement n'est pas un processus qui se limite à une période d'un an. Les nouveaux arrivants qui sont arrivés au cours des années précédentes peuvent encore être en train de suivre activement les cours du programme CLIC afin d'améliorer leur employabilité. Réduire le financement à ce moment précis risque de gaspiller les investissements antérieurs, de forcer les nouveaux arrivants à se disputer des services limités et de fermer la porte à la prochaine étape idéale pour les nouveaux arrivants et les entreprises : une intégration réussie au sein de la main-d'œuvre canadienne.

Si l'enseignement linguistique de base demeure important, les coupes budgétaires qui recentrent l'attention sur les niveaux élémentaires ou réduisent l'offre de cours de niveau supérieur limitent le potentiel économique des nouveaux arrivants récents et actuels. Les nouveaux arrivants ont besoin d'un soutien linguistique à partir du niveau 5 des NCLC afin d'être prêts à entrer ou à progresser sur le marché du travail. Ces apprenants se trouvent à un tournant où l'investissement public dans leur formation se traduit directement par un placement professionnel et un apport à long terme à l'économie locale, et ils doivent bénéficier d'un meilleur soutien.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Maintienne le financement fédéral des programmes d'apprentissage linguistique (y compris le programme CLIC et d'autres cours de langue spécifiques à certaines professions) afin de soutenir le nombre record de nouveaux arrivants déjà admis par le gouvernement, en mettant

¹⁰⁸ CTV News, « Educators among dissenting voices as funding cuts coming to intermediate ESL courses », 24 avril 2025, <https://www.ctvnews.ca/regina/article/educators-among-dissenting-voices-as-funding-cuts-coming-to-intermediate-esl-courses/>.

¹⁰⁹ ISSoBC, « Understanding Canadian Language Benchmark (CLB) Levels », consulté le 18 août 2025, <https://issbc.org/tools-resources/understanding-canadian-language-benchmark-clb-levels/>.

¹¹⁰ TESL Ontario, « Statement: TESL Ontario Urges Adjustments to Immigration Funding and Language Education Cuts », consulté le 18 août 2025, https://teslontario.org/uploads_new/home/TESLOntario_Statement.pdf.

¹¹¹ LJ Valencia et Randall Bartlett, « Is Canada's Population Slowing According to Plan? », Desjardins, 6 février 2025, <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/en/personal/savings-investment/economic-studies/canada-population-feb-6-2025.pdf>.

¹¹² Les objectifs d'immigration pour chacune des trois prochaines années restent supérieurs à ceux de toutes les années d'augmentation de l'immigration précédant la COVID.

l'accent sur le maintien des programmes qui favorisent l'intégration à long terme des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

2. Continue à soutenir le programme CLIC aux niveaux intermédiaire et avancé (NCLC 5-8), niveaux qui sont essentiels pour préparer les nouveaux arrivants à entrer sur le marché du travail et à contribuer à l'économie canadienne, au lieu de mettre davantage l'accent sur la formation de base.
3. Reconnaître le besoin permanent de services d'établissement axés sur l'emploi au-delà de la première année des nouveaux arrivants au Canada, notamment pour ceux qui suivent le programme CLIC ou d'autres programmes d'apprentissage de l'anglais en vue de se préparer à l'emploi.

Soumis par

Chambre de commerce du Grand Langley

17. Rétablir les points EIMT dans le système Entrée express afin de renforcer l'accès au marché du travail et la croissance économique

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Si la suppression, par le gouvernement fédéral, des points du Système de classement global (SCG) pour les offres d'emploi appuyées par des études d'impact sur le marché du travail (EIMT) vise à réduire la fraude en matière d'immigration, elle risque d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre au Canada et de dissuader les talents étrangers qualifiés. Les offres appuyées par des EIMT sont essentielles pour les employeurs des secteurs à forte demande et pour les travailleurs qualifiés qui ont recours au système Entrée express. La présente résolution préconise des réformes axées sur la vérification plutôt que la suppression générale des points, afin de garantir l'intégrité sans pour autant mettre en péril l'accès au marché du travail.

Contexte

Entrée express est le système phare de sélection des immigrants qualifiés au Canada. Jusqu'à récemment, les candidats disposant d'une offre d'emploi valide appuyée par une EIMT recevaient une prime importante sur leur note au titre du SCG (50 points pour la plupart des postes qualifiés, ou 200 points pour les postes de cadres supérieurs), souvent suffisante pour obtenir une invitation à présenter une demande de résidence permanente. En décembre 2024, le gouvernement du Canada a annoncé que les candidats à Entrée express « ne recevront plus de points supplémentaires s'ils ont une offre d'emploi » à titre de mesure temporaire qui « réduira la fraude en supprimant l'incitatif à la vente ou à l'achat illégaux des études d'impact sur le marché du travail »¹¹³. Ce changement est entré en vigueur au printemps 2025, éliminant les points supplémentaires des profils Entrée express nouveaux et en cours.

Bien qu'elle vise à lutter contre les abus, comme les offres d'emploi frauduleuses et les études d'impact sur le marché du travail vendues au marché noir pour des milliers de dollars, la suppression générale des points associés a des conséquences imprévues importantes. Les employeurs légitimes et les travailleurs qualifiés sont désormais confrontés à une tâche plus ardue pour s'y retrouver dans un système d'immigration de plus en plus compétitif, ce qui risque d'entraîner une fuite des talents mondiaux.

Avec la suppression des points pour les offres d'emploi réservé, de nombreux candidats authentiques ont vu leur note au titre du SCG tomber en dessous des seuils de compétitivité. En 2024, de nombreux

¹¹³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), « Le Canada prend des mesures pour réduire la fraude dans le système Entrée express », gouvernement du Canada, 23 décembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/12/le-canada-prend-des-mesures-pour-reduire-la-fraude-dans-le-systeme-entree-express.html>.

tirages au sort exigeaient des notes supérieures à 500, seuil souvent inaccessible sans les 50 points supplémentaires¹¹⁴. Les employeurs risquent de perdre leurs employés internationaux au profit d'autres pays si la résidence permanente devient inaccessible.

Ce changement coïncide avec d'autres pressions politiques. En octobre 2024, le gouvernement fédéral a réduit les objectifs d'immigration à 395 000 personnes en 2025, et d'autres baisses sont prévues. Parallèlement, de nouvelles règles ont restreint l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), notamment un plafond de 10 % pour les travailleurs étrangers temporaires à faible salaire et une période de validité plus courte pour les EIMT¹¹⁵. Ces mesures qui se chevauchent risquent de submerger les entreprises déjà confrontées à une pénurie critique de main-d'œuvre.

La compétitivité économique du Canada dépend de sa capacité à attirer et à retenir les talents dans les secteurs de la construction, des technologies, des soins de santé et d'autres secteurs clés. BuildForce Canada prévoit un besoin de 380 500 travailleurs de la construction d'ici 2034¹¹⁶, et le secteur des technologies affichait un taux de chômage de 2,7 % à la fin de 2024¹¹⁷. L'immigration est essentielle pour répondre à ces besoins.

Plutôt que de pénaliser les acteurs légitimes, le gouvernement devrait renforcer la vérification des EIMT, rétablir les points du SCG pour les offres d'emploi et affiner les exigences linguistiques. Ces ajustements ciblés renforceront l'intégrité du programme tout en préservant l'attrait du Canada pour les meilleurs talents mondiaux.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place des processus de vérification rigoureux pour garantir l'authenticité des offres d'emploi appuyées par une EIMT, par exemple en effectuant des audits réguliers des employeurs et en vérifiant les détails des offres d'emploi.
2. Teste et affine les stratégies de prévention de la fraude (comme la surveillance en temps réel des demandes d'EIMT et le partage accru des données entre les autorités chargées de l'immigration et de l'emploi) avant d'apporter des changements permanents à la politique.
3. Révise les exigences actuelles des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) dans les programmes fédéraux d'immigration économique afin de s'assurer qu'elles sont pratiques, inclusives et adaptées aux besoins professionnels.
4. Sous réserve que les mesures renforcées de vérification et de lutte contre la fraude aient eu une incidence positive sur la réduction de la fraude et/ou des abus liés aux EIMT, rétablisse les points au titre du SCG pour les offres d'emploi appuyées par une EIMT (offres appuyées par une EIMT et offres admissibles exemptées d'EIMT) dans le cadre du système Entrée express, tout en renforçant la vérification de l'admissibilité.
5. Pour financer ces mesures, adopte une approche combinée : augmentation des frais de demande d'EIMT, une partie de cette surcharge étant réservée à l'embauche de personnel supplémentaire et à la mise en place de systèmes de vérification, et réaffectation d'une partie des

¹¹⁴ KPMG, « Canada – Removal of Arranged Employment Points in Express Entry Permanent Residency System », 1^{er} avril 2025, <https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmgsites/xx/pdf/2025/04/fa25-064.pdf.coredownload.inline.pdf>.

¹¹⁵ IRCC, « Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 », gouvernement du Canada, dernière modification le 24 octobre 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/10/plan-des-niveaux-dimmigration-2025-2027.html>.

¹¹⁶ Jim Wilson, « Canada's construction industry projected to need 380,500 workers by 2034: report », Human Resources Director (HRD), 11 avril 2025, <https://www.hcamag.com/ca/specialization/recruitment/canadas-construction-industry-projected-to-need-380500-workers-by-2034-report/531944>.

¹¹⁷ Robert Half, « 2025 Canada Job Market: Tech Hiring Trends », 7 février 2025, <https://aem-qs5.np.roberthalf.com/ca/en/insights/research/data-reveals-which-technology-roles-are-in-highest-demand>.

budgets existants d'IRCC et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à ces initiatives. Cette approche de partage des coûts garantit que les employeurs ne supportent pas la totalité de la charge financière, tout en limitant l'impact sur le budget fédéral.

Soumis par

Chambre de commerce de Tofino-Long Beach

Organisations de soutien

Chambre de commerce de South Surrey et White Rock

18. Renforcer l'inclusion des Autochtones sur le marché du travail

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Le Canada est confronté à de persistantes pénuries structurelles de main-d'œuvre, notamment dans des secteurs clés en croissance comme celui des ressources naturelles. Parallèlement, les Autochtones, en particulier les jeunes, demeurent sous-représentés sur le marché du travail, alors qu'ils constituent l'une des populations les plus jeunes et à la croissance la plus rapide du pays. Dans des provinces comme la Saskatchewan, où les communautés autochtones jouent un rôle essentiel dans le développement régional, cela représente une opportunité importante qui n'est pas exploitée. Alors que l'automatisation et les transitions économiques redéfinissent les besoins en main-d'œuvre, des stratégies d'emploi inclusives et un développement ciblé des compétences sont essentiels pour constituer une main-d'œuvre résiliente et prête pour l'avenir.

Contexte

Alors que les changements technologiques continuent de transformer le marché du travail canadien, la participation immédiate et inclusive de la main-d'œuvre reste essentielle pour relever les défis économiques actuels et à long terme. Les peuples autochtones contribuent déjà de manière significative à des secteurs clés, dont les mines, l'énergie et la foresterie. Cependant, des obstacles systémiques tels que l'accès limité au capital, l'insuffisance des infrastructures et les lacunes en matière de formation et d'éducation continuent de limiter une participation plus large, en particulier dans les rôles de direction et de propriété.

Lorsque des progrès ont été réalisés, ils ont souvent été le fruit d'investissements intentionnels et de partenariats stratégiques. Les initiatives menées par l'industrie, comme les programmes de formation sur mesure, les aides au transport et les ententes sur les avantages communautaires, ont toutes démontré leur succès. Cependant, l'intensification de ces efforts nécessitera un soutien soutenu de la part de tous les niveaux de gouvernement. Cela comprend l'amélioration de l'accès au capital, la mise en correspondance des programmes de formation et des besoins de l'industrie et le renforcement de la coordination des politiques afin de soutenir l'emploi et l'inclusion économique des Autochtones.

Une stratégie prospective en matière de main-d'œuvre doit également accorder la priorité aux partenariats entre les employeurs, les gouvernements et les établissements d'enseignement afin de garantir que les systèmes d'éducation et de formation répondent aux demandes du marché du travail. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation, notamment dans les communautés éloignées et nordiques, contribuera à réduire l'inadéquation des compétences et à ouvrir de plus grandes perspectives économiques pour les peuples autochtones.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec l'industrie pour cofinancer des programmes de formation, organisés en partenariat avec des établissements d'enseignement, afin d'offrir des possibilités de formation professionnelle sur place aux Autochtones vivant dans des communautés éloignées.
2. Établisse des critères de référence pour les organisations qui dispensent des formations professionnelles dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones afin de garantir une formation de haute qualité qui améliore les possibilités d'emploi, notamment en facilitant l'accès à des postes de direction dans le secteur des ressources naturelles.
3. Mette en œuvre une stratégie nationale en matière d'octroi de licences en collaboration avec les provinces et les organismes de réglementation professionnels afin de réduire les obstacles liés à la certification et à la mobilité pour les professions en demande. Cela comprend la promotion de l'harmonisation entre les administrations afin de garantir que les travailleurs qualifiés puissent se déplacer librement et répondre aux besoins en main-d'œuvre dans toutes les provinces et tous les territoires.

Soumis par

Chambre de commerce de Battlefords

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Battlefords

Chambre de commerce de Prince Albert et du district

19. Renforcer le taux d'activité de la population active grâce à une amélioration de l'Allocation canadienne pour les travailleurs

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

La pénurie de main-d'œuvre à l'échelle nationale freine la croissance économique. Une amélioration de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) rendrait le travail plus viable financièrement pour les personnes à faible revenu, ce qui contribuerait à combler les pénuries de main-d'œuvre et à réduire la dépendance à l'égard de programmes sociaux coûteux. L'augmentation du montant de l'ACT et l'ajustement des seuils d'admissibilité favoriseraient un attachement plus fort à la population active, amélioreraient la compétitivité des entreprises et permettraient de faire en sorte qu'il soit rémunérateur de travailler.

Contexte

Le Canada est confronté à une pénurie persistante de main-d'œuvre dans des secteurs clés tels que les métiers spécialisés, l'hôtellerie, l'agriculture et les soins de santé. Selon Statistique Canada, le nombre de postes vacants au premier trimestre 2024 dépassait les 648 000¹¹⁸, ce qui constitue un frein important à la productivité et à la reprise économique.

Parallèlement, de nombreux travailleurs canadiens ont du mal à payer leur logement, leurs transports et d'autres produits de première nécessité, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), un crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes à faible revenu, est un outil qui a fait ses preuves pour renforcer l'attachement à la population active. Cependant, les niveaux actuels de cette prestation (1 400 \$ pour les particuliers et 2 400 \$ pour les familles)¹¹⁹ n'ont suivi ni le rythme de l'inflation ni les besoins du marché du travail.

Avec près de 3,2 millions de Canadiens admissibles à l'ACT, la modernisation du programme pourrait produire des avantages immédiats et généralisés. L'augmentation de l'allocation et l'actualisation des seuils de revenu permettraient à un plus grand nombre de Canadiens d'être récompensés pour leur

¹¹⁸ Statistique Canada, « Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les provinces et territoires, données mensuelles non désaisonnalisées », 29 mai 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410043201&request_locale=fr <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240618/dq240618a-fra.htm>.

¹¹⁹ Agence du revenu du Canada (ARC), « Allocation canadienne pour les travailleurs », gouvernement du Canada, dernière modification le 9 février 2024, consulté le 18 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-travailleurs.html>.

participation à la population active, y compris ceux qui passent d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein ou qui réintègrent le marché du travail après une période d'absence.

Bien que le coût exact pour le gouvernement varie en fonction du nombre de bénéficiaires, de leur situation individuelle et de l'économie globale, l'ACT a toujours été un programme fédéral très rentable. Pour l'année d'imposition 2019, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a indiqué que 2,14 millions de Canadiens ont reçu 2,072 milliards de dollars en prestations¹²⁰, soit une moyenne de 969 \$ par bénéficiaire. Pour l'exercice 2019-2020, Emploi et Développement social Canada rapporte que 1,65 million de Canadiens¹²¹ ont reçu 21,34 milliards de dollars en prestations¹²² (y compris celles liées à la COVID-19 pour mars 2020), soit une moyenne de 13 200 \$ par demandeur.

Des investissements modestes dans l'ACT pourraient permettre de réduire les dépenses publiques à long terme en diminuant le recours à l'aide au revenu, aux subventions au loyer et à d'autres programmes de soutien. De plus, la rationalisation de l'administration de l'ACT par Emploi et Développement social Canada et l'ARC garantit des frais généraux minimes et une large accessibilité.

Le renforcement de l'ACT contribuera à répondre aux priorités fédérales en matière d'accessibilité financière, de perfectionnement de la main-d'œuvre et de croissance économique inclusive. Cette mesure s'inscrit également dans les objectifs de réduction de la pauvreté et d'élimination des facteurs dissuasifs à l'emploi, notamment pour les Canadiens occupant des emplois de premier échelon, à temps partiel ou précaires.

L'Allocation canadienne pour les travailleurs améliorée peut être financée par une réaffectation des ressources fédérales provenant de programmes du marché du travail sous-utilisés ou à faible incidence, garantissant ainsi que les investissements soient consacrés à des initiatives dont la rentabilité a été prouvée. Comme l'a indiqué le directeur parlementaire du budget, des recettes supplémentaires peuvent être générées en comblant les lacunes fiscales et en renforçant les mesures de conformité pour les personnes à revenu élevé et les sociétés multinationales. Au fil du temps, l'augmentation du taux d'activité de la population active et la réduction du recours à l'aide au revenu, aux subventions au loyer et à d'autres aides sociales généreront des économies budgétaires supplémentaires, renforçant ainsi la viabilité à long terme du programme.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente le montant maximal annuel de l'Allocation canadienne pour les travailleurs pour les particuliers et les familles afin de rendre compte de l'inflation actuelle et des pressions sur le coût de la vie, améliorant ainsi la valeur réelle de l'allocation.
2. Ajuste les seuils de revenu et les taux d'élimination graduelle de l'ACT afin de garantir que les travailleurs canadiens qui font des heures supplémentaires, assument des responsabilités

¹²⁰ ARC, « Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires de l'ACT et montant crédité selon la province ou le territoire, 2019 », gouvernement du Canada, consulté le 18 août 2025, <https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/prog-policy/stats/cwb-stats/2019/Tableau-1.pdf>.

¹²¹ Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle », consulté en mars 2020, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=3.1&pickMembers%5B2%5D=4.1&pickMembers%5B3%5D=5.1&cubeTimeFrame.startMonth=04&cubeTimeFrame.startYear=2019&cubeTimeFrame.endMonth=03&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20190401%2C20200301&request_locale=fr.

¹²² Emploi et Développement social Canada, « Rapport sur les résultats ministériels pour l'exercice 2019 à 2020 », gouvernement du Canada, dernière modification le 15 décembre 2023, consulté le 18 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2019-2020.html#h2.4.1>.

professionnelles supplémentaires ou prennent plusieurs emplois à temps partiel ne soient pas pénalisés pour avoir gagné plus.

3. Reconnaître et promouvoir l'ACT comme un outil essentiel pour améliorer la participation à la population active et réduire les pénuries de main-d'œuvre dans toutes les régions et tous les secteurs du Canada.

Soumis par

Chambre de commerce du district de Red Deer

20. Libérer l'avenir stratégique du Canada : renforcer la main-d'œuvre canadienne à partir du Nord – Une stratégie nationale pour des économies régionales résilientes

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Avenir du travail (ressources humaines, compétences et immigration)

Description

Les ambitions économiques et sécuritaires du Canada dans le Nord – notamment la souveraineté dans l'Arctique, les minéraux critiques et les infrastructures – risquent d'être compromises par une crise de la main-d'œuvre dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Bien qu'urgent, cet enjeu témoigne des tendances plus générales dans les régions éloignées et rurales de tout le pays. La présente résolution demande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre une stratégie d'immigration souple et axée sur les régions, en commençant par un modèle nordique, afin de garantir que toutes les régions du Canada puissent se développer, être compétitives et contribuer aux objectifs nationaux. Les solutions en matière de main-d'œuvre mises à l'épreuve dans les T.N.-O. peuvent servir de modèles évolutifs pour les régions rurales du Canada. Il s'agit d'un enjeu national en matière de main-d'œuvre, et non seulement territorial.

Contexte

Le gouvernement du Canada a réaffirmé que le Nord était une priorité stratégique nationale dans son programme fédéral de 2025, qui souligne le rôle central de la région dans la réalisation des objectifs nationaux, notamment le développement des minéraux critiques et la résilience de la main-d'œuvre régionale. Ces priorités s'appuient sur le précédent Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (2021)¹²³, qui appelait à la mise en place de communautés résilientes, à des investissements dans les infrastructures et à une croissance démographique durable pour soutenir la souveraineté et le développement de l'Arctique. Le gouvernement actuel s'est également engagé à moderniser l'immigration afin de soutenir la compétitivité économique, en donnant la priorité aux besoins régionaux en main-d'œuvre, à la reconnaissance des diplômes et à l'accélération du traitement numérique, des éléments particulièrement importants pour les régions mal desservies comme le Nord et les zones rurales du Canada. Cependant, malgré ces objectifs, les Territoires du Nord-Ouest et d'autres administrations territoriales sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre croissante qui menace de bloquer les projets d'infrastructure nationaux, de retarder le développement minier et d'affaiblir la prestation des services publics, ce qui met directement en péril les priorités stratégiques fédérales.

¹²³ Relations avec les Autochtones et les Affaires du Nord Canada, « Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord », dernière modification le 22 septembre 2022, consulté le 18 août 2025, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>.

La valeur stratégique du Nord continue de croître. Les récents investissements fédéraux dans la défense soulignent l'engagement du Canada en faveur de la sécurité de l'Arctique, tandis que les vastes gisements de minéraux critiques de la région, tels que les terres rares, le cobalt, le lithium et le tungstène, sont indispensables aux industries nationales de l'énergie propre, de la fabrication et de la défense. Les efforts de sensibilisation des territoires ont contribué à faire cadrer les priorités en matière d'infrastructure et de défense avec des objectifs économiques plus larges. Des initiatives majeures comme le projet de corridor de sécurité de l'Arctique¹²⁴ et le projet de port en eau profonde de Grays Bay illustrent cette intégration. Le port en eau profonde offrirait un débouché maritime essentiel pour les exportations de minéraux, renforçant ainsi la position du Canada sur le marché mondial des minéraux stratégiques et reliant le développement de l'Arctique aux routes commerciales du Pacifique. Ces investissements dans les infrastructures présentent également des avantages plus vastes au-delà des territoires, notamment des avantages commerciaux et logistiques pour les provinces et les communautés rurales adjacentes. Cependant, la réalisation de cette vision dépend de la disponibilité d'une main-d'œuvre stable et qualifiée, ce qui souligne la nécessité d'une stratégie d'immigration régionale ciblée afin de garantir que le Nord puisse assumer ses rôles économiques et stratégiques à l'échelle nationale.

Les Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à un resserrement du marché du travail, avec 13 100 postes à pourvoir d'ici 2032¹²⁵ et un taux de chômage de seulement 3,6 %¹²⁶. Alors que la croissance naturelle de la population ralentit et que l'exode interprovincial se poursuit, l'immigration est devenue le principal moteur de la stabilité démographique, avec 624 nouveaux résidents seulement en 2024. Sans le gain net de migrants internationaux, le territoire aurait connu une baisse globale de sa population, compte tenu de la perte nette de 202 migrants interprovinciaux et d'une augmentation naturelle modeste de seulement 153 personnes¹²⁷. Sans une stratégie ciblée pour attirer et retenir les nouveaux arrivants qualifiés, la capacité du territoire à soutenir des projets d'importance nationale comme le corridor de sécurité de l'Arctique est menacée. Ces contraintes en matière de main-d'œuvre ont des répercussions bien au-delà des frontières territoriales, car les retards dans le développement du Nord risquent de compromettre les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, la posture de défense et les plans de croissance économique du Canada.

Le Nord offre une occasion d'innover en matière de politiques. Compte tenu de ses pénuries urgentes de main-d'œuvre et de son rôle stratégique à l'échelle nationale, il se distingue comme un terrain d'essai idéal pour les réformes qui répondent aux défis démographiques et liés à la main-d'œuvre en temps réel. Les programmes pilotes régionaux développés dans le Nord pourraient servir de modèles évolutifs pour d'autres régions rurales et éloignées du Canada. Cependant, bien que le gouvernement fédéral ait déjà lancé des initiatives comme le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, aucune communauté des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon ou même du nord d'autres provinces n'a été sélectionnée, alors même qu'elles sont confrontées aux défis mêmes que le programme était censé relever. L'absence de communautés véritablement nordiques dans la version initiale du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et dans sa version suivante, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales (PPICR), souligne la nécessité d'une approche distincte. Un programme pilote conçu pour le Nord comblerait cette lacune politique, en veillant à ce que les réalités

¹²⁴ Arctic Security Corridor, « Overview », consulté le 18 août 2025, <https://www.arcticsecuritycorridor.ca/>.

¹²⁵ Bureau des statistiques des Territoires du Nord-Ouest, « Occupational Demand Projections – Northwest Territories 2023-2032 », gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 30 mars 2023, <https://www.statsnwt.ca/labour-income/labour-market-outlooks/NWT%20Labour%20Market%20Outlooks%202023-2032.pdf>.

¹²⁶ Bureau des statistiques des Territoires du Nord-Ouest, « Labour Market Activity – Monthly: rates », gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, consulté le 18 août 2025, https://www.statsnwt.ca/indicators/employment_unemployment/.

¹²⁷ Bureau des statistiques des Territoires du Nord-Ouest, « Northwest Territories Population – January 2025 », 19 mars 2025, https://www.statsnwt.ca/population/population-estimates/PopEst_Jan2025.pdf.

uniques en matière de main-d'œuvre et de démographie des régions nordiques éloignées ne soient pas négligées.

Cette vision se fonde sur des précédents. D'autres régions ont mis en œuvre avec succès des programmes d'immigration adaptés à leur situation géographique, avec des résultats probants. Le Programme d'immigration au Canada atlantique, par exemple, a élargi l'accès des employeurs à une main-d'œuvre qualifiée tout en améliorant la rétention et la croissance économique locale. Le Québec a également conçu des voies d'immigration adaptées aux besoins régionaux en matière de main-d'œuvre et aux tendances démographiques. Ces modèles démontrent que l'adaptation régionale de la politique d'immigration est à la fois faisable et efficace. L'application d'une approche similaire dans le Nord permettrait non seulement de combler les pénuries urgentes de main-d'œuvre locale, mais aussi de générer des pratiques évolutives et fondées sur des données probantes qui éclaireraient la politique nationale d'immigration. Il en résulterait un système plus adaptatif et plus sensible aux spécificités régionales, qui soutiendrait la résilience économique globale du Canada et garantirait que les régions stratégiques disposent de la main-d'œuvre nécessaire à leur prospérité.

L'immigration a toujours joué un rôle essentiel dans le développement des communautés nordiques, en apportant des compétences, des entreprises et une main-d'œuvre indispensables qui ont soutenu le développement local. Des communautés telles que Yellowknife ont bénéficié des apports économiques et sociaux des nouveaux arrivants, qui ont contribué à soutenir les industries et à enrichir la vie civique. Sans une immigration continue et structurée, les communautés nordiques risquent de connaître une contraction économique, une sous-utilisation des infrastructures et une baisse de la capacité des services publics, autant de conditions qui pourraient mettre en péril la capacité de la région à remplir ses rôles stratégiques nationaux. Ces risques compromettent également les mandats territoriaux liés à l'expansion de la main-d'œuvre et à la diversification économique¹²⁸.

De surcroît, une telle stratégie soutiendrait directement l'objectif plus large du Canada qui consiste à renforcer sa compétitivité mondiale. Les atouts uniques du Nord – tant géographiques, économiques que géopolitiques – ne peuvent être pleinement exploités que si le capital humain est là pour libérer leur potentiel. Des politiques d'immigration stratégiques adaptées aux réalités du Nord peuvent servir de modèle pour la manière dont le Canada assure une croissance inclusive, l'équité régionale et la résilience à long terme.

Dans ce contexte, une stratégie régionale d'immigration pour le Nord offre une occasion unique non seulement de stabiliser l'économie locale, mais aussi de renforcer les priorités nationales et la compétitivité internationale du Canada. Elle incarne le type d'approche prospective et fondée sur des données probantes nécessaire pour assurer la prospérité continue du pays. Les résultats auraient des répercussions bien au-delà des frontières territoriales, montrant comment l'immigration peut contribuer à bâtir des communautés cohésives, résilientes et prêtes pour l'avenir partout au Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place un programme pilote d'immigration régional pour le Nord, inspiré de programmes couronnés de succès tels que le Programme d'immigration au Canada atlantique. Ce programme pilote devrait donner la priorité aux secteurs essentiels aux objectifs stratégiques nationaux, comme les minéraux critiques, les infrastructures, les soins de santé et l'éducation, en offrant des

¹²⁸ Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones, « Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour 2023 à 2027 », gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, consulté le 18 août 2025, <https://www.eia.gov.nt.ca/fr/mandat-du-gouvernement-des-territoires-du-nord-ouest-pour-2023-2027>.

voies claires et accélérées vers la résidence permanente. Ce faisant, le Canada s'assurerait la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour soutenir des projets de développement à fort impact, tout en mettant à l'épreuve des outils politiques évolutifs pour d'autres régions rurales.

2. Rationalise et élargisse les exemptions à l'EIMT pour les professions en forte demande dans le Nord, tout en maintenant des mesures de vérification appropriées. Développé en partenariat avec les gouvernements territoriaux et les leaders du secteur, ce programme accélérerait les processus d'embauche et comblerait les pénuries urgentes de main-d'œuvre. À l'échelle nationale, cela garantirait l'avancement des projets essentiels aux stratégies du Canada en matière d'énergie propre, de défense et d'infrastructure.
3. Fasse cadrer les stratégies d'immigration avec la planification de la main-d'œuvre afin de soutenir les priorités nationales en intégrant l'immigration au niveau régional dans un cadre plus large de perfectionnement de la main-d'œuvre. Cette intégration contribuera à garantir que les nouveaux arrivants qualifiés soient mobilisés comme il se doit pour soutenir les initiatives en matière d'infrastructure, de défense et d'économie qui sont essentielles au programme national du Canada. Le renforcement de la planification de la main-d'œuvre par le biais de l'immigration garantit la croissance à long terme des communautés du Nord tout en contribuant à la continuité des projets de construction nationale.
4. Positionne le Nord comme un modèle de réforme de l'immigration modernisée et adaptée aux besoins régionaux, en utilisant des évaluations fondées sur des données pour éclairer le déploiement national. Cette approche permet non seulement de remédier aux pénuries de main-d'œuvre actuelles, mais aussi de mettre en place un système d'immigration plus adaptatif et plus équitable, qui reflète la diversité géographique et la complexité économique du Canada.

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Yellowknife

Innovation en matière de santé : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
21. Accélérer l'accès aux traitements permettant de sauver des vies	Chambre de commerce du Canada	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
22. Simplifier l'administration pour les médecins canadiens	Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

21. Accélérer l'accès aux traitements permettant de sauver des vies

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Innovation en matière de santé

Description

Le Canada doit réduire le délai qui s'écoule avant que les médicaments innovants soient offerts par les régimes publics d'assurance-médicaments. Le Canada est actuellement le pire pays du G7 et le délai écoulé avant que les nouveaux médicaments soient offerts dans le cadre des régimes publics est beaucoup plus long que la moyenne de l'OCDE. Le processus excessivement complexe, qui comprend cinq étapes séquentielles, par lequel les médicaments sont approuvés en vue d'un remboursement public peut être simplifié et rationalisé afin de réduire le délai moyen d'accès pour les patients. Cela permettra d'améliorer les résultats en matière de santé des patients et d'attirer davantage d'investissements dans le secteur des sciences de la vie au Canada.

Contexte

Avant qu'un nouveau médicament lancé au Canada ne soit mis à la disposition des patients dans le cadre des régimes publics, il doit passer par un processus fastidieux, comprenant plusieurs cycles d'examen réglementaires et de négociations sur les prix. Ce processus fait également intervenir plusieurs organismes gouvernementaux, tant au niveau fédéral que provincial. En raison de la complexité et de la fragmentation de ce processus, les Canadiens bénéficiant d'un régime public d'assurance-médicaments doivent faire face à des délais d'accès aux nouveaux médicaments parmi les plus longs des pays développés. Étant donné qu'environ un tiers des Canadiens ne bénéficient pas d'une couverture privée et dépendent des régimes publics, ces retards nuisent de manière disproportionnée aux plus vulnérables.

Un nouveau médicament doit franchir cinq étapes avant d'être inscrit sur les régimes publics, chacune d'entre elles entraînant des retards supplémentaires et empêchant les patients bénéficiant d'un régime public d'assurance-médicaments d'accéder aux traitements les plus récents. Tout d'abord, tout nouveau médicament, qu'il soit remboursé par le régime public ou privé, doit être soumis à Santé Canada en vue d'un examen réglementaire initial visant à évaluer son efficacité clinique et son innocuité. Les demandes déposées en ce sens doivent inclure des données détaillées relatives aux essais cliniques de phase I à III et au mode de fabrication du médicament. Ce processus initial prend en moyenne un an, bien que les médicaments prioritaires soient généralement traités dans un délai de six mois¹²⁹. Une fois qu'il a été

¹²⁹ Nigel S.B. Rawson et John Adams. « Life on hold – How Canada's drug approval delays endanger patients », Macdonald-Laurier Institute, 13 mars 2025, <https://macdonaldlaurier.ca/life-on-hold-how-canadas-drug-approval-delays-endanger-patients-nigel-s-b-rawson-and-john-adams/>.

approuvé par Santé Canada, un nouveau médicament peut être remboursé par les régimes privés d'assurance-médicaments.

La deuxième étape consiste en un examen par l'Agence canadienne des médicaments (ACM), un organisme indépendant financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, à l'exception du Québec, qui mène cette étape par l'intermédiaire de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). L'ACM effectue une évaluation des technologies de la santé (ETS) afin d'évaluer la rentabilité et l'efficacité comparative d'un médicament et de conseiller les gouvernements provinciaux sur l'opportunité d'inclure ce médicament dans leurs régimes provinciaux et à quel prix. Bien que les examens de l'ACM doivent être terminés dans un délai de 180 jours, seule une petite minorité d'ETS respecte cette norme. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au fait que l'ACM remette en question les décisions prises par Santé Canada, ce qui pourrait retarder la réalisation des ETS¹³⁰.

La troisième étape consiste en une décision de l'Alliance panaméricaine pharmaceutique (APP) quant au bien-fondé d'entamer des négociations sur les prix avec le fabricant du médicament. L'APP est un organisme indépendant qui représente les régimes publics. Son mandat consiste à négocier les prix des médicaments pour les régimes publics, en utilisant leur pouvoir de négociation collective pour obtenir des prix plus bas. À l'issue d'une ETS réussie, l'APP se fixe pour objectif de décider dans un délai de 40 jours s'il convient d'entamer des négociations sur le prix d'un nouveau médicament. Cependant, cet objectif est rarement atteint. En 2024, seulement 20 % environ des décisions ont été prises dans les délais impartis¹³¹.

La quatrième étape porte sur les négociations de prix proprement dites. L'APP s'est fixé pour objectif de mener à bien les négociations dans un délai de 90 jours à compter de leur lancement. Si cet objectif a été atteint dans moins de 40 % des cas en 2019, il l'a été dans plus de 90 % des cas en 2024¹³².

La dernière étape est réalisée individuellement par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Une fois les négociations tarifaires conclues, une lettre d'intention est signée, dans l'espoir que le médicament soit inclus dans les régimes publics. Cependant, aucun délai précis n'est fixé pour que les gouvernements agissent en ce sens, et les délais moyens varient considérablement d'une province à l'autre, allant de seulement 44 jours au Québec à 662 jours à l'Île-du-Prince-Édouard. La moyenne canadienne est d'environ six mois¹³³. Les gouvernements sont souvent peu enclins à inscrire de nouveaux médicaments sur la liste pour diverses raisons, notamment les pressions qu'ils subissent pour réduire les dépenses publiques. En réalité, cependant, l'offre de traitements plus récents peut permettre de réaliser des économies dans d'autres segments du système de santé — grâce à des séjours hospitaliers plus courts, une réduction des visites aux urgences, une réduction des consultations chez des spécialistes, etc. — mais celles-ci ne sont pas prises en compte dans les méthodes comptables actuelles.

En raison de la lourdeur de ce processus, il faut compter en moyenne plus de deux ans après l'autorisation de Santé Canada pour qu'un médicament lancé au Canada soit accessible aux patients couvert par un régime public. Le Canada se classe ainsi dernier parmi les pays du G7 et bien en dessous de la moyenne de l'OCDE. Après le lancement à l'échelle mondiale d'un médicament, les Canadiens couverts par un régime public doivent attendre en moyenne 52 mois avant d'y avoir accès, ce délai étant de seulement 11 mois en Allemagne et 17 mois au Japon. Parmi les membres de l'OCDE, qui

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² Ibid.

¹³³ Le Conference Board du Canada. « Access and Time to Patient: Prescription Drugs in Canada—January 2024 », <https://www.conferenceboard.ca/product/access-and-time-to-patient-jan2024/>.

comprennent des pays aux moyens économiques bien inférieurs à ceux du Canada, le délai moyen d'accès est de 45 mois¹³⁴. Dans un pays prospère comme le nôtre, nous ne devrions pas tolérer de telles performances médiocres.

Cela est d'autant plus vrai à un moment où les Canadiens se soucient de l'état de notre système de santé. Les services d'urgence à travers le pays ont du mal à traiter les patients en temps opportun, un Canadien sur cinq n'a pas de médecin de famille¹³⁵, et les listes d'attente pour les interventions critiques sont dangereusement longues. Nous devrions envisager toutes les options politiques disponibles pour améliorer les soins de santé au Canada. Offrir aux Canadiens un accès plus rapide à des traitements permettant de sauver des vies est l'une de ces politiques — et elle peut être mise en œuvre avec très peu de dépenses publiques, tout en réduisant la charge qui pèse sur d'autres segments du système de santé.

Enfin, nous devons également tenir compte des opportunités économiques. L'accélération de l'approbation des nouveaux médicaments attirera davantage d'investissements dans le secteur des sciences de la vie au Canada, créant ainsi des emplois bien rémunérés et consolidant notre avantage en tant que leader dans le domaine de l'innovation pharmaceutique. L'efficacité réglementaire d'une administration est un facteur important que les fabricants de médicaments prennent en compte lorsqu'ils décident où mener leurs essais cliniques et, en fin de compte, où lancer leurs nouveaux traitements. Le secteur mondial des sciences de la vie devenant de plus en plus concurrentiel, le Canada peut se positionner comme une destination de choix grâce à un environnement politique favorable.

Il est encourageant de constater que le gouvernement fédéral s'est engagé à traiter cette question dans son programme, qui prévoit ce qui suit :

« Les patients canadiens attendent trop longtemps pour des médicaments, après l'approbation de Santé Canada, comparativement aux patients de pays comparables, ce qui nous situe derrière d'autres pays du G7. En réduisant la paperasse, sans faire de compromis sur la sécurité, nous pourrions réduire les délais tout en préservant toutes les normes de sécurité pertinentes, aider notre communauté de chercheurs et fournir des médicaments vitaux plus rapidement. »

Compte tenu des défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé canadiens et des pressions qui pèsent sur notre économie, le moment est venu de s'engager à prendre des mesures audacieuses pour réduire les délais d'attente pour les médicaments essentiels. Ces mesures doivent toutefois être guidées par des objectifs ambitieux et mesurables. Le Canada devrait viser à réduire le délai moyen de remboursement public de plus de deux ans après l'approbation par Santé Canada à moins d'un an, ce qui nous rendrait compétitifs par rapport à nos homologues du G7.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'un modèle permettant l'inscription automatique des nouveaux médicaments sur les listes publiques après une recommandation positive de l'ACM (ou de l'INESSS au Québec). La différence entre le prix au catalogue et le prix négocié par l'APP devrait faire l'objet d'un rapprochement rétroactif après la conclusion des négociations sur les prix nets.

¹³⁴ PhRMA, « Global Access to New Medicines Report », 11 avril 2023, <https://phrma.org/resources/global-access-to-new-medicines-report>.

¹³⁵ Diana Duong et Lauren Vogel, « National survey highlights worsening primary care access », Journal de l'Association médicale canadienne, 24 avril 2023, <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10125184/>.

2. Veille à ce que Santé Canada soit en mesure de respecter ses normes de service pour l'examen des nouveaux médicaments en remédiant aux contraintes de capacité interne et en adoptant des approches réglementaires plus efficaces, telles que les soumissions continues, afin de favoriser l'accès rapide aux thérapies innovantes.
3. Explore d'autres possibilités de coopération réglementaire avec des administrations homologues et renforce l'efficacité et l'adoption par l'industrie des modèles internationaux de partage des tâches réglementaires, comme Access Consortium d'accès et Project Orbis, en améliorant la transparence, en harmonisant les incitations et en instaurant la confiance grâce à une plus grande prévisibilité et à une valeur plus claire pour les promoteurs.
4. S'appuie sur les voies existantes pour que les nouveaux médicaments soient examinés simultanément par Santé Canada et l'Agence canadienne des médicaments (ou l'INESSS au Québec) et encourage une plus grande adoption par l'industrie.
5. Établit un cadre coordonné et un mécanisme de rapport transparent pour suivre l'ensemble du processus de remboursement des nouveaux médicaments au Canada, y compris par la publication de rapports sur les délais entre l'approbation par Santé Canada et l'ETS, les négociations avec l'APP et l'inscription sur les listes provinciales.

Soumis par

Chambre de commerce du Canada

Organisations de soutien

Fédération des chambres de commerce du Québec

22. Simplifier l'administration pour les médecins canadiens

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Innovation en matière de santé

Description

Les médecins de famille et les spécialistes de tout le Canada sont de plus en plus préoccupés par la multiplication des responsabilités administratives et le départ de praticiens de la profession. Tous les niveaux de gouvernement doivent collaborer afin de réduire les formalités administratives et de rationaliser les exigences liées à l'exercice de la profession.

Contexte

Le rapport *Les patients avant la paperasse de 2023* de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) estime que les médecins canadiens consacrent chaque année 18,5 millions d'heures à des tâches administratives inutiles, soit l'équivalent de 55,6 millions de consultations¹³⁶. En se fixant pour objectif de réduire de 10 % les formalités administratives des médecins, les gouvernements de tout le Canada pourraient potentiellement réduire la fatigue et l'épuisement professionnel des médecins, améliorer la qualité des soins aux patients et économiser l'équivalent de 5,5 millions de consultations par an¹³⁷.

La D^{re} Kathleen Ross, ancienne présidente de l'Association médicale canadienne (AMC), souligne qu'une collaboration efficace entre les parties prenantes, les décideurs politiques, les administrateurs et les patients est essentielle pour trouver des solutions pratiques. La rationalisation de la bureaucratie, l'investissement dans la technologie et la normalisation des formulaires pourraient permettre de réduire considérablement les responsabilités administratives des médecins et se traduire par une amélioration des soins aux patients.

Non seulement une charge administrative excessive a-t-elle une incidence sur l'efficacité des soins de santé, mais elle contribue également à l'épuisement professionnel des médecins. Un sondage national sur la santé des médecins mené par l'AMC a révélé que 60 % des répondants considéraient que ces difficultés persistantes contribuaient à la détérioration de leur santé mentale¹³⁸.

¹³⁶ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), « Patients before Paperwork: Nova Scotia's approach to improving patient care by reducing physician red tape », janvier 2023, 6, [https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/Patients Before Paperwork Report 2023.pdf](https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/Patients%20Before%20Paperwork%20Report%202023.pdf).

¹³⁷ Ibid, 8.

¹³⁸ Association médicale canadienne, « Bien-être des médecins : résultats du Sondage national sur la santé des médecins de 2021 — épuisement professionnel, réduction de la charge de travail », Carrefour du bien-être des médecins, 15 novembre 2022, <https://www.cma.ca/fr/carrefour-bien-etre-medecins/contenu/bien-etre-medecins-resultats-nouveau-sondage-national-sante-medecins-2021-epuisement-professionnel>.

En avril 2024, la ministre de la Santé et vice-première ministre de l'Ontario, Sylvia Jones, a annoncé une série de mesures visant à aider les médecins de famille et autres prestataires de soins à consacrer plus de temps aux patients et moins de temps à la paperasserie. Parmi ces initiatives figuraient le remplacement des télécopieurs afin d'accélérer la transmission des informations, la multiplication des services électroniques, la rationalisation des formulaires médicaux et le développement de programmes centralisés de listes d'attente.

L'accès aux médecins de famille et aux spécialistes n'est pas seulement un enjeu national important en matière de soins de santé, mais aussi un défi de développement économique qui touche le secteur des affaires. De nombreuses chambres de commerce et conseils commerciaux participent directement aux activités de recrutement de médecins locaux, car leurs membres reconnaissent l'importance vitale des médecins et des services de soins primaires pour attirer les employeurs, les investissements et fidéliser les employés.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont tous promis d'améliorer l'accès aux soins. Fixer un objectif de réduction de 10 % de la charge administrative inutile pourrait permettre d'économiser 1,9 million d'heures de travail des médecins, de réduire leur fatigue et leur épuisement professionnel, d'améliorer la qualité des soins aux patients et d'économiser des ressources financières publiques.

En juin 2024, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-72, *Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada*. Le projet de loi vise à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens d'accéder à leurs propres données sur la santé en toute sécurité, ce qui améliorerait par la suite les soins qu'ils reçoivent de tous les fournisseurs de soins de santé à travers le Canada. La loi prévoit une stratégie visant à mettre en place un système connecté pour partager les renseignements lorsque cela est nécessaire.

Les retards dans l'accès aux renseignements personnels sur la santé entraînent des examens inutiles, des temps d'attente plus longs et des erreurs de médication. L'amélioration de la connectivité réduira les responsabilités administratives et le niveau de stress de tous les médecins qui prennent des décisions sans avoir accès aux renseignements pertinents.

Le 1^{er} octobre 2024, les parties prenantes du secteur des soins de santé se sont réunies à Ottawa lors d'un événement organisé par la Chambre de commerce du Canada pour discuter de l'interopérabilité des données de santé et de la prestation efficace des services dans toutes les régions du Canada. L'ex-ministre de la Santé, Mark Holland, a alors exhorté tous les participants à soutenir des initiatives telles que le projet de loi C-72, qui visent à briser les « cloisonnements » dans la gestion des données sur la santé.

Malgré les progrès réalisés, d'importants obstacles à la connectivité des soins persistent à travers le Canada. La fragmentation des données persiste alors que les frontières provinciales entravent la circulation de l'information entre les systèmes. Une charte pancanadienne des données sur la santé permettrait de normaliser le partage des données et d'assurer la cohérence entre les différentes administrations.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec toutes les provinces et tous les territoires afin de réduire de 10 % toutes les responsabilités administratives des médecins canadiens.

2. Réintroduise le projet de loi C-72, *Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada*, ou dépose une loi similaire afin d'améliorer l'interopérabilité des technologies de l'information en matière de santé et de rationaliser l'accès aux dossiers médicaux électroniques, réduisant ainsi la charge administrative des médecins et le nombre de départs de la profession.

Soumis par

Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Burlington

Chambre de commerce de Cambridge

Affaires internationales : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
23. Instaurer la certitude dans les relations économiques entre le Canada et la Chine	Richmond Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
24. Assurer la compétitivité et la résilience du commerce de détail hors taxes aux frontières terrestres du Canada	Surrey Board of Trade	Soutien	Approbation
25. Protéger les intérêts économiques du Canada dans un environnement commercial en pleine évolution	Surrey Board of Trade	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

23. Instaurer la certitude dans les relations économiques entre le Canada et la Chine

Thème de la résolution

Affaires internationales

Description

Malgré un volume commercial important, le Canada n'a pas de politique officielle encadrant ses relations économiques et diplomatiques avec la Chine. L'absence d'un tel cadre expose les entreprises canadiennes à des mesures de rétorsion, à l'incertitude réglementaire et à des occasions stratégiques manquées. Une approche structurée s'impose de toute urgence pour orienter le commerce, gérer les risques et soutenir le développement économique à long terme.

Contexte

La République populaire de Chine constitue l'un des marchés mondiaux les plus influents, avec une population dépassant 1,4 milliard d'habitants et une base de consommateurs en pleine croissance. Pour les exportateurs canadiens opérant dans des secteurs tels que l'agriculture, les ressources naturelles, l'éducation et la technologie, ce marché offre des possibilités considérables de croissance et de diversification. En 2023, les exportations canadiennes vers la Chine ont totalisé plus de 30,5 milliards de dollars canadiens, ce qui correspond à un taux de croissance annuel composé d'environ 11 % sur cinq ans¹³⁹. En outre, la région de la Grande Chine a importé pour 14,7 milliards de dollars canadiens de produits agroalimentaires et de fruits de mer canadiens au cours de la même période, ce qui souligne la vigueur de la demande commerciale malgré les défis diplomatiques actuels¹⁴⁰.

Les progrès de la Chine en matière de technologie et de capacité industrielle — notamment son leadership dans les domaines des véhicules électriques, des télécommunications, des énergies renouvelables et des infrastructures numériques — ont redéfini son rôle dans l'économie mondiale. En revanche, le Canada ne dispose actuellement d'aucune stratégie commerciale et diplomatique globale adaptée à cette relation de plus en plus complexe. L'absence d'un tel cadre expose les entreprises canadiennes aux changements de politique et aux mesures commerciales de rétorsion qui surviennent en réponse à des développements géopolitiques de portée plus vaste. Des secteurs à forte incidence, notamment le canola, le porc, les fruits de mer et les dérivés d'oléagineux, ont été soumis à des impositions tarifaires soudaines et sévères liées aux positions de la politique étrangère canadienne¹⁴¹.

Si les questions de sécurité et de souveraineté demeurent pressantes, le désengagement total de la planification commerciale stratégique est contre-productif. Si des questions comme l'ingérence étrangère, la cybersécurité et les incidents diplomatiques nécessitent des réponses politiques réfléchies, elles ne doivent pas empêcher l'élaboration d'une stratégie d'engagement structurée. Les entreprises

¹³⁹ Statistique Canada, « Tableau 12-10-0011-01 Commerce international de marchandises pour tous les pays et les principaux partenaires commerciaux, mensuel (x 1 000 000) », dernière modification le 21 août 2025, consulté en 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210001101&request_locale=fr.

¹⁴⁰ Agriculture et Agroalimentaire Canada, « Analyse des tendances du secteur – Aperçu des échanges commerciaux – Chine élargie », dernière modification le 2 juillet 2025, consulté en 2024, <https://agriculture.canada.ca/fr/commerce-international/renseignements-marches/rapports-guides/analyse-tendances-du-secteur-aperçu-echanges-commerciaux-chine-élargie>.

¹⁴¹ Joe Cash, Mei Chu et Yukun Zhang, « China hits back at Canada with fresh agriculture tariffs », Reuters, 8 mars 2025, <https://www.reuters.com/markets/china-announces-retaliatory-tariffs-some-canada-farm-food-products-2025-03-08/>.

canadiennes continuent de s'engager sur les marchés chinois, souvent sans soutien ni conseils adéquats de la part du gouvernement fédéral. Étant donné que le mandarin est la langue la plus parlée au Canada après l'anglais et le français, de nombreux entrepreneurs canadiens considèrent la Chine comme un premier marché naturel d'expansion internationale¹⁴². Cette absence de politique officielle augmente l'exposition au risque, sape la confiance des entreprises et affaiblit la position du Canada par rapport à d'autres puissances moyennes qui ont adopté des postures stratégiques plus claires.

Une politique commerciale et diplomatique formalisée permettrait au gouvernement du Canada d'articuler les priorités nationales, de proposer des orientations aux acteurs économiques et d'établir des canaux prévisibles pour l'engagement culturel et commercial. Elle soutiendrait également les intérêts de la sécurité nationale en créant des paramètres définis en vue d'un engagement acceptable et en permettant l'élaboration de réponses coordonnées aux risques émergents. Il est important de noter qu'une telle politique renforcerait le rôle du Canada dans la diplomatie économique mondiale et appuierait sa capacité à poursuivre des relations bilatérales et multilatérales dans la région Asie-Pacifique, tout en gérant la complexité de ses relations avec la Chine.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore et mette en œuvre une politique commerciale et diplomatique officielle avec la République populaire de Chine pour :
 - a. établir un cadre cohérent pour les entreprises canadiennes qui font affaire sur le marché chinois;
 - b. faciliter les échanges en matière de connaissances, de culture et d'éducation entre le Canada et la Chine;
 - c. permettre l'élaboration de réponses coordonnées et proactives aux défis géopolitiques et économiques;
 - d. réduire l'exposition à des mesures réglementaires arbitraires et à des représailles commerciales;
 - e. promouvoir les intérêts commerciaux canadiens dans une région mondiale à forte croissance.

Soumis par

Chambre de commerce de Richmond

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Price George

¹⁴² Statistique Canada, « Plus d'un demi-million de personnes parlent le mandarin ou le pendjabi de façon prédominante à la maison au Canada », gouvernement du Canada, dernière modification le 17 août 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/cq-a001-fra.htm>.

24. Assurer la compétitivité et la résilience du commerce de détail hors taxes aux frontières terrestres du Canada

Thème de la résolution

Affaires internationales

Description

Les boutiques hors taxes situées aux postes frontaliers terrestres du Canada sont confrontées à des difficultés opérationnelles persistantes en raison de l'évolution des politiques frontalières, des tensions géopolitiques commerciales et des cadres réglementaires obsolètes qui freinent la modernisation. Alors que le trafic routier continue de se redresser après la pandémie, ces 32 entreprises, principalement situées dans des régions rurales ou tributaires de la frontière, connaissent une baisse importante de leurs revenus. La présente résolution propose des réformes politiques ciblées et une modernisation de la réglementation afin d'assurer la viabilité à long terme du secteur, qui soutient l'emploi, le tourisme et les écosystèmes des petites entreprises dans les communautés frontalières.

Contexte

Les détaillants hors taxes aux frontières terrestres du Canada constituent un élément spécialisé mais stratégiquement positionné de l'écosystème touristique, commercial et exportateur du pays. Il existe 32 magasins indépendants répartis dans sept provinces, tous agréés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour vendre des marchandises exemptées de taxes et de droits de douane exclusivement aux voyageurs internationaux en partance. Contrairement au commerce de détail traditionnel, ces magasins fonctionnent comme des *entreprises exclusivement exportatrices*, ce qui signifie que leurs clients doivent quitter le pays avec les marchandises achetées. C'est cette fonction d'exportation qui joue un rôle unique dans la facilitation du commerce transfrontalier et du tourisme régional, tout en soutenant l'emploi local dans les communautés éloignées et tributaires des frontières.

Selon l'Association Frontières Hors Taxes, le secteur soutient environ 2 500 emplois et contribue à hauteur de plus de 35 millions de dollars par an aux recettes fiscales¹⁴³. Bon nombre de ces emplois sont concentrés dans de petites villes comme Osoyoos, Fort Frances et Philipsburg, où le tourisme contribue fortement à l'économie locale. Cependant, ces dernières années, la viabilité économique du secteur a été mise à rude épreuve en raison d'une multitude de pressions externes et de structures réglementaires obsolètes.

La baisse soutenue du nombre de passages frontaliers terrestres est due à la faiblesse du dollar canadien, au résultat de l'élection présidentielle américaine de 2024¹⁴⁴, aux nouvelles politiques américaines en matière de droits de douane et d'exigences d'enregistrement à la frontière¹⁴⁵, et à l'inquiétude croissante du public quant à la possibilité d'être soumis à un contrôle ou à une détention à la

¹⁴³ Association Frontière Hors Taxes, « The Frontier Duty Free Association », consulté le 18 août 2025, <https://fdfa.ca>.

¹⁴⁴ Carter McCormack et Laura Presley, « Récents changements dans les voyages aux États-Unis des résidents canadiens », Statistique Canada, dernière modification le 25 juin 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025006/article/00006-fra.htm>.

¹⁴⁵ U.S. Mission to Canada, « Alien Registration Requirement », U.S. Embassy & Consulates in Canada, 25 mars 2025, <https://ca.usembassy.gov/alien-registration-requirement/>.

frontière¹⁴⁶. Alors que Statistique Canada rapporte que les déplacements des Canadiens vers les États-Unis se sont élevés au nombre de 39 millions en 2024 (75 % de tous les voyages à l'étranger et en hausse de 4,4 % par rapport à 2023)¹⁴⁷, cette reprise post-pandémique s'inverse. En mai, les voyages de retour au Canada par les résidents ont diminué de 38,1 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente le cinquième mois consécutif de baisse¹⁴⁸.

Le secteur des boutiques hors taxes ne s'est pas encore complètement remis de la pandémie de COVID-19, et ces derniers défis entravent encore davantage sa revitalisation. La fermeture de la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis pendant 20 mois en raison de la COVID-19 a entraîné des pertes de revenus de plus de 95 % pour de nombreux magasins¹⁴⁹. Plusieurs entreprises, telles que Peace Arch Duty Free à Surrey, continuent de signaler des baisses de ventes de plus de 80 %¹⁵⁰. Au Manitoba, Peace Garden Duty Free a été mise sous séquestre cette année à la suite d'une baisse continue du nombre de voyageurs et de difficultés financières¹⁵¹.

À ces difficultés s'ajoute un cadre réglementaire obsolète. Les boutiques hors taxes au Canada sont régies par le *Règlement sur les boutiques hors taxes*, qui limite les ventes aux transactions en personne au point de départ. Ces règles, rédigées il y a plus de 40 ans, ne tiennent pas compte de l'écosystème de vente au détail numérique qui s'est développé à l'échelle mondiale. À l'échelle internationale, des pays comme la Corée du Sud, le Japon et le Mexique ont adopté des plateformes numériques, des systèmes de précommande et des programmes de fidélisation afin de renforcer l'engagement des voyageurs et de favoriser la reprise après la pandémie. Au Canada, bien que ces pratiques ne soient pas explicitement interdites, le cadre réglementaire actuel de l'ASFC en matière de licences pour les boutiques hors taxes ne tient pas compte des modèles de vente au détail numériques ou à distance. Les licences sont limitées aux ventes en personne aux voyageurs en partance, ce qui crée des obstacles à l'innovation et à l'augmentation des revenus¹⁵².

Les pratiques commerciales modernes, telles que le paiement sans contact, les programmes de fidélisation numériques et les commandes en ligne à retirer à la frontière, deviennent la norme et pourraient aider les boutiques hors taxes canadiennes à mieux servir les voyageurs. Cependant, faute de modernisation et de directives officielles, ces innovations restent hors de portée.

Le gouvernement fédéral a la possibilité de moderniser le cadre réglementaire du commerce de détail hors taxes, d'offrir un soutien transitoire ciblé et d'harmoniser les politiques de surveillance avec le rôle d'exportation du secteur. Cela permettrait de renforcer la résilience du tourisme régional, d'améliorer la facilitation des échanges commerciaux et de soutenir l'activité économique dans les communautés frontalières du Canada.

¹⁴⁶ Gouvernement du Canada, « Conseils aux voyageurs pour les États-Unis : Exigences d'entrée et de sortie », dernière modification le 16 juillet 2025, https://voyage.gc.ca/destinations/etats-unis?_ga=2.161374328.410441397.1756743004-754288374.1756743004#entreesortie.

¹⁴⁷ Statistique Canada, « Voyages entre le Canada et les autres pays, décembre 2024 », 21 février 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250221/dq250221b-fra.htm>.

¹⁴⁸ Statistique Canada, « Indicateur avancé des arrivées internationales au Canada, mai 2025 », 10 juin 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250610/dq250610a-fra.htm>.

¹⁴⁹ Denise Wong, « West Coast Duty Free says revenue down 97% in COVID-19 pandemic », CityNews, 16 juin 2021, <https://vancouver.citynews.ca/2021/06/16/west-coast-duty-free-covid-19/>.

¹⁵⁰ Michael Williams, « Peace Arch Duty Free may be forced to close as sales continue to drop: owner », CityNews, 22 avril 2025, <https://vancouver.citynews.ca/2025/04/22/surrey-peace-arch-duty-free-force-close/>.

¹⁵¹ La Presse canadienne, « Peace Bridge duty-free shop goes into receivership amid plummeting traveller volumes », Winnipeg Free Press, dernière modification le 30 avril 2025, <https://www.winnipegfreepress.com/business/2025/04/28/peace-bridge-duty-free-shop-goes-into-receivership-amid-plummeting-traveller-volumes>.

¹⁵² Gouvernement du Canada, « Règlement sur les boutiques hors taxes (DORS/86-1072) », site Web de la législation, dernière modification le 15 août 2025, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-1072/>.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Confirme le statut d'exportateur des détaillants hors taxes afin de clarifier leur exemption de la réglementation nationale inappropriée en matière de vente au détail, en reconnaissant leur rôle dans la facilitation des échanges commerciaux.
2. Lance un examen fédéral du secteur des boutiques hors taxes aux frontières terrestres afin d'identifier et de traiter la réglementation obsolète qui entrave la reprise et la compétitivité.
3. Permette aux détaillants hors taxes de mettre en œuvre des technologies et des pratiques commerciales modernes, notamment :
 - a. des systèmes de précommande en ligne pour le retrait par les voyageurs aux postes frontaliers,
 - b. des programmes de fidélité et de récompenses numériques pour les voyageurs éligibles,
 - c. des systèmes de paiement mobile et de transaction sans contact, et
 - d. l'intégration de la gestion des stocks aux systèmes de vérification douanière.
4. Modernise les cadres réglementaires du commerce de détail par des modifications réglementaires qui :
 - a. établissent des directives claires pour les opérations de commerce électronique dans le cadre des paramètres hors taxes,
 - b. créent des processus d'approbation rationalisés pour les nouvelles technologies de vente au détail,
 - c. élaborent des protocoles de sécurité adaptés aux innovations dans le domaine du commerce de détail numérique,
 - d. harmonisent les pratiques canadiennes avec les normes internationales en matière de vente au détail hors taxes.

Soumis par

Chambre de commerce de Surrey

25. Protéger les intérêts économiques du Canada dans un environnement commercial en pleine évolution

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Affaires internationales

Description

Les politiques commerciales imprévisibles, les alliances internationales changeantes et la montée des mesures protectionnistes — notamment de la part de partenaires commerciaux clés tels que les États-Unis — posent des défis importants et permanents aux industries canadiennes. Pour les entreprises de la Colombie-Britannique, dont le succès est étroitement lié au commerce mondial, l'incertitude entourant les droits de douane et l'accès aux marchés décourage les investissements et nuit à la croissance économique. Le Canada doit adopter une approche proactive, souple et stratégique pour protéger ses intérêts économiques, réduire sa dépendance à l'égard des marchés volatils et soutenir la résilience de l'industrie nationale.

Contexte

La dynamique du commerce mondial devient de plus en plus complexe, les changements géopolitiques et les modifications des politiques nationales dans les grandes économies modifiant fréquemment la conjoncture commerciale. L'un de ces risques est l'imposition de droits de douane ou de barrières non tarifaires qui peuvent avoir de graves répercussions sur les exportations canadiennes, en particulier dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture, de la construction et des transports. Les entreprises qui dépendent des marchés internationaux sont vulnérables aux changements politiques soudains qui perturbent leurs activités, augmentent leurs coûts et réduisent leur compétitivité.

Les entreprises de la Colombie-Britannique, notamment celles qui exportent vers les États-Unis, ont exprimé de sérieuses préoccupations quant à la possibilité de mesures commerciales restrictives. Une récente enquête régionale a révélé que 64,5 % des entreprises locales anticipent des défis importants en raison des incertitudes liées au commerce transfrontalier¹⁵³. Les entreprises manufacturières, en particulier, font déjà état de changements stratégiques tels que la réduction des effectifs, le report des investissements ou la possibilité de se délocaliser vers des marchés plus stables. Les risques ne sont pas isolés; l'effet d'entraînement s'étend aux dépenses de consommation, à l'emploi et à la santé économique des collectivités.

¹⁵³ Surrey Board of Trade et South Surrey & White Rock Chamber, « US Tariff Survey Results – February 2025 », <https://businessinsurrey.com/wp-content/uploads/2025/02/US-Tariff-Impact-Survey-Report.pdf>.

Au-delà de la menace des droits de douane, les entreprises canadiennes sont de plus en plus contraintes par le poids de la réglementation nationale et une fiscalité élevée, ce qui limite leur capacité d'adaptation et de croissance. Les barrières commerciales interprovinciales et la lenteur de la modernisation de la réglementation affaiblissent encore davantage la position concurrentielle du Canada sur le marché mondial.

Pour prospérer dans cet environnement, le Canada doit adopter une approche pangouvernementale axée sur la diversification commerciale, la compétitivité réglementaire et le soutien ciblé aux secteurs vulnérables. Le Canada doit également rester prêt à réagir par des mesures stratégiques et mesurées lorsqu'il est confronté à des pratiques commerciales déloyales, sans aggraver les préjudices causés aux entreprises ou aux consommateurs canadiens.

La force du Canada réside dans son rôle de partenaire commercial fiable et de fournisseur de biens et de services essentiels. Nos atouts stratégiques, notamment les ressources naturelles, la technologie et une main-d'œuvre qualifiée, doivent être mis à profit pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement résilientes et approfondir les partenariats mondiaux. Il convient de donner la priorité à un engagement stratégique avec les parties prenantes internationales, dont les gouvernements, les législateurs et les consommateurs, afin de contrer les discours protectionnistes et de soutenir des relations commerciales stables.

La collaboration diplomatique sur les priorités communes en matière de sécurité, d'environnement et d'économie peut servir de base à des négociations constructives et à un alignement à long terme. Au niveau national, tous les paliers de gouvernement doivent prendre des mesures audacieuses pour réduire les chevauchements de réglementations, rationaliser le commerce interprovincial et soutenir les PME grâce à des initiatives de modernisation.

Dans une économie mondiale de plus en plus imprévisible, le Canada doit agir avec prévoyance et agilité. En soutenant ses entreprises, en diversifiant ses relations commerciales et en réduisant les barrières économiques internes, le Canada — et en particulier la Colombie-Britannique — peut surmonter l'incertitude mondiale et rester un acteur compétitif et résilient sur les marchés internationaux.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Soutienne la diversification de la chaîne d'approvisionnement et réduise la dépendance à l'égard des marchés politiquement sensibles en créant une base de données des fournisseurs canadiens dans les secteurs clés.
2. Offre une formation à l'exportation, un soutien à la diversification des marchés et des allègements fiscaux ciblés aux petites et moyennes entreprises confrontées à des perturbations de leurs revenus en raison de barrières commerciales.
3. Accorde la priorité à la suppression des obstacles réglementaires et logistiques interprovinciaux afin de renforcer le marché intérieur et d'améliorer l'efficacité économique nationale.
4. Élargisse et approfondisse les relations commerciales au-delà de l'Amérique du Nord afin d'atténuer l'exposition à la dépendance à l'égard d'un seul marché.
5. Mène des consultations régulières avec les secteurs concernés afin d'élaborer des politiques commerciales et réglementaires réactives et tournées vers l'avenir.
6. Gèle les nouvelles mesures fiscales ou réglementaires qui augmenteraient les coûts pour les entreprises, en particulier celles des secteurs axés sur l'exportation et à forte croissance.

7. Prépare un ensemble de mesures de rétorsion proportionnées qui défendent les intérêts canadiens sans nuire indûment aux industries nationales.
8. Accorde la priorité aux politiques qui réduisent les coûts des entreprises, améliorent l'accès aux talents et à la technologie et accélèrent l'innovation dans les secteurs exposés au commerce.

Soumis par

Chambre de commerce de Surrey

Fabrication et chaînes de valeur : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
26. Explorer le potentiel d'un fabricant d'équipement d'origine entièrement canadien dans le secteur de la fabrication automobile	Chatham-Kent Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

26. Explorer le potentiel d'un fabricant d'équipement d'origine entièrement canadien dans le secteur de la fabrication automobile

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Fabrication et chaînes de valeur

Description

Le secteur automobile canadien se trouve à un tournant critique, confronté à une concurrence mondiale croissante, à des changements technologiques rapides et à la nécessité de passer aux véhicules électriques (VE) tout en conservant ses acquis dans la production de véhicules à essence. Il est urgent de mettre en place un partenariat public-privé ou de réaliser une étude de faisabilité afin d'établir la viabilité d'un fabricant d'équipement d'origine (FEO) automobile détenu à 100 % par des intérêts canadiens, qui tire parti des minéraux critiques du Canada, intègre les chaînes d'approvisionnement des provinces et s'inspire des meilleures pratiques internationales.

Contexte

Le secteur automobile canadien connaît actuellement des bouleversements majeurs, de l'électrification à la numérisation, dans un contexte de concurrence mondiale croissante. Les changements mondiaux, comme le protectionnisme commercial et la demande croissante de VE, ont montré l'importance de la capacité de production nationale. De récentes initiatives, comme le financement de la chaîne d'approvisionnement des VE au Canada et la remise des droits de douane liée au contenu local, confirment l'intérêt de garantir une production nationale.

Leçons tirées de l'étranger

D'autres pays ont réussi à développer des constructeurs automobiles nationaux grâce à des partenariats public-privé stratégiques, des incitations axées sur l'exportation et des stratégies de production modulaires. Le lancement récent au Mexique d'Olinia, une marque de véhicules électriques s'appuyant sur des usines décentralisées, des chaînes d'approvisionnement locales et une micro-mobilité abordable, illustre comment les petites économies peuvent avoir un impact mondial grâce à des politiques coordonnées et à une production régionale.

Les véhicules à essence importent toujours

Malgré la poussée des véhicules électriques, les véhicules à moteur à combustion interne demeurent essentiels pour répondre à la demande des consommateurs et maintenir l'emploi. Les constructeurs automobiles mondiaux continuent d'investir dans des moteurs à combustion interne à faibles émissions,

et le Canada doit faire de même pour soutenir une transition équilibrée qui protège l'emploi et l'accessibilité financière.

Supprimer les barrières interprovinciales au commerce

Le paysage réglementaire fragmenté du Canada — alors que prévalent des règles contradictoires en matière d'octroi de licences, de certification des véhicules et de réglementation logistique — ajoute des coûts et une complexité inutiles. La suppression de ces obstacles pourrait stimuler le PIB jusqu'à 4 % et elle est essentielle pour réaliser des économies d'échelle dans le cadre de toute stratégie nationale de fabrication¹⁵⁴. Si l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) jette les bases de l'harmonisation, il nécessite un leadership et une coordination plus forts de la part du gouvernement fédéral.

Une occasion historique

Le Canada a le potentiel de tirer parti du succès de l'initiative Project Arrow — notre premier prototype de véhicule électrique entièrement national — et d'éviter les erreurs du passé, telles que la perte de capacité industrielle qui a suivi l'annulation du projet d'avion Avro Arrow. Un fabricant d'équipement d'origine canadien pourrait également soutenir des industries stratégiques, notamment la défense, l'aérospatiale, le transport maritime, l'agriculture et le rail, qui dépendent de solides plateformes de fabrication nationales.

Coût et source du financement

Le financement de ces recommandations proviendrait d'un partenariat public-privé, le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) fédéral étant la principale source gouvernementale. Le FSI investit dans de grands projets automobiles, tandis que des programmes provinciaux tels que le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario peuvent également y contribuer. Les études de faisabilité pour les grandes initiatives automobiles coûtent généralement entre 500 000 et 2 millions de dollars, le FSI appuyant les études de faisabilité publiques-privées au niveau national.

La fourchette de 500 000 à 2 millions de dollars pour les études de faisabilité correspond aux données de l'étude « Triple Bottom Line Preliminary Feasibility Study of the GM Oshawa Facility »¹⁵⁵, qui a analysé la faisabilité financière, technique et économique d'une reconversion automobile à grande échelle au Canada. Bien que ce document reflète les coûts détaillés et réels des travaux de faisabilité dans le secteur automobile, il n'indique pas explicitement une fourchette de coûts fixe; cependant, les rapports de l'industrie et les études canadiennes similaires (telles que celles auxquelles il est fait référence dans les analyses sectorielles et par les cabinets de conseil) citent systématiquement des études approfondies sur les grands projets de construction automobile qui s'inscrivent dans cette fourchette budgétaire.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Envisage la viabilité d'un partenariat public-privé ou d'une étude de faisabilité visant à créer un fabricant d'équipement d'origine détenu à 100 % par des intérêts canadiens afin de garantir la compétitivité du secteur de la construction automobile, en mettant l'accent sur deux aspects :

¹⁵⁴ Sadi Muktadir, « Trade war sees manufacturers hit hard, removal of interprovincial trade barriers could help », Canadian Manufacturing, 11 mars 2025, <https://www.canadianmanufacturing.com/features/trade-war-sees-manufacturers-hit-hard-removal-of-interprovincial-trade-barriers-could-help/>.

¹⁵⁵ Russ Christianson, « Triple Bottom Line Preliminary Feasibility Study of the GM Oshawa Facility: Possibilities for Sustainable Community Wealth », Green Jobs Oshawa, 13 septembre 2019, https://www.greenjobsoshawa.ca/uploads/3/5/9/1/3591457/oshawa_bev_preliminary_feasibility_study_final_sep_2019.pdf.

- a. Le leadership dans la fabrication de véhicules électriques et l'intégration de la chaîne d'approvisionnement en batteries, en tirant parti des minéraux critiques du Canada et des meilleures pratiques mondiales,
 - b. Soutenir l'investissement et l'innovation dans les véhicules à moteur à combustion interne efficaces et à faibles émissions, et
 - c. Examiner les applications des plateformes de véhicules électriques et à moteur à combustion interne fabriquées au Canada pour une utilisation dans les domaines de la défense, de l'aérospatiale, de l'agriculture, de l'équipement lourd et du transport ferroviaire.
2. Crée un organisme fédéral de coordination pour l'innovation automobile et la transition industrielle, chargé de :
 - a. Rationaliser les procédures d'autorisation et d'approbation,
 - b. Faciliter les partenariats entre l'industrie, les gouvernements, les communautés autochtones et le milieu universitaire, et
 - c. Soutenir les engagements d'achat de véhicules fabriqués au Canada pour les flottes du secteur public.
3. Utilise les accords commerciaux et les outils d'approvisionnement pour donner la priorité à l'accès au marché et aux investissements dans les véhicules fabriqués au Canada, notamment :
 - a. En s'appuyant sur le modèle historique du Pacte de l'automobile et les cadres modernes de remise des droits de douane,
 - b. En liant les mesures incitatives et les préférences commerciales au contenu national et à la création d'emplois, et
 - c. En tirant parti de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) pour favoriser la mise en œuvre.
4. Réserve des fonds de contrepartie provenant du Fonds stratégique pour l'innovation afin de réduire les risques liés aux investissements privés dans les infrastructures de fabrication automobile canadiennes, tant pour les véhicules électriques que pour les véhicules à moteur à combustion interne efficaces.

Soumis par

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Organisations de soutien

Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex

Ressources naturelles, énergie et environnement : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
27. Préoccupations concernant la mise en œuvre du Registre fédéral sur les plastiques	Camrose Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
28. Utilisation domestique de l'eau recyclée	Sherwood Park & District Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
29. Assurer l'avenir de l'énergie canadienne	Lethbridge Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
30. Du minerai à l'opportunité : tirer parti de l'avantage du Canada en matière de minéraux critiques	Thunder Bay Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
31. Alimenter le Canada, notre économie et le monde : un corridor énergétique pancanadien	Richmond Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
32. Renforcer le cadre réglementaire canadien pour la compétitivité économique et le développement des ressources	Chambre de commerce de Fort McMurray, Chambre de commerce de Grande Prairie, Chambre de commerce de la Saskatchewan	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

27. Préoccupations concernant la mise en œuvre du Registre fédéral sur les plastiques

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Bien qu'il repose sur des objectifs environnementaux importants, le Registre fédéral sur les plastiques (RFP) soulève des préoccupations majeures en matière de duplication réglementaire, de charge administrative et d'impact économique. Sans une restructuration réfléchie, le RFP risque de devenir un outil politique inefficace et coûteux qui n'offre qu'un rendement environnemental minimal.

Contexte

Introduit dans le cadre du Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, le RFP exige que de nombreuses entreprises, notamment les fabricants de résine, les importateurs, les producteurs, les prestataires de services et les producteurs de déchets, déclarent chaque année la quantité et les types de plastiques qu'elles traitent. Cela comprend la fabrication, l'importation, la vente, la réutilisation, le recyclage, l'incinération, la mise en décharge ou tout autre traitement des plastiques, ainsi que les déchets plastiques générés dans leurs propres installations industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI).

L'objectif est de recueillir des données cohérentes et transparentes sur l'ensemble de l'économie canadienne afin de faciliter la prise de décisions politiques éclairées, d'harmoniser les rapports entre les différentes administrations et de faire progresser la réduction des déchets plastiques.

Principales préoccupations

1. Fardeau administratif : Le RFP ajoute une couche complexe de rapports à un cadre réglementaire déjà encombré qui comprend la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, la réglementation sur les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), les divulgations liées au climat et les restrictions à l'importation liées au travail forcé. La Chambre de commerce du Canada affirme que la mise en place du Registre fédéral sur les plastiques, conjuguée aux réglementations provinciales et territoriales existantes et aux consultations en cours, impose un fardeau administratif important aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) qui ne disposent pas des capacités internes nécessaires pour gérer les cadres de conformité¹⁵⁶.
2. Manque de clarté : Les éléments clés du RFP, tels que les définitions, les méthodes de calcul, les délais et les protocoles de déclaration, ne sont pas suffisamment précisés. Ce manque de

¹⁵⁶ Bryan N. Detchou, « Publication d'un avis d'intention concernant le Registre fédéral sur les plastiques », Chambre de commerce du Canada, 13 février 2024, https://chamber.ca/wp-content/uploads/2024/03/CCC_Federal_Plastic_Registry_Submission.pdf.

transparence empêche les entreprises de se préparer de manière proactive à la conformité et crée un risque de non-conformité.

3. Dédoubllement et manque de coordination : Le RFP risque de faire double emploi avec les rapports déjà exigés dans le cadre des programmes provinciaux de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des initiatives volontaires telles que le Pacte canadien sur les plastiques (PCP). Ce chevauchement avec les exigences de déclaration existantes entraîne une redondance et un manque de coordination.
4. Impact sur les coûts et la compétitivité : Les ressources nécessaires pour mettre en place de nouveaux systèmes de déclaration, former le personnel et contrôler l'utilisation des plastiques représentent une charge financière importante, notamment pour les PME. Dans le contexte économique actuel, ces coûts réglementaires supplémentaires sont susceptibles d'être répercutés sur les consommateurs, ce qui aggravera les difficultés d'accessibilité financière, en particulier dans des secteurs tels que l'alimentation et la vente au détail.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore des lignes directrices claires et harmonisées en matière de déclaration, en partenariat avec l'industrie.
2. Intègre ou reconnaisse les systèmes de déclaration existants (p. ex., les programmes provinciaux de REP, le PCP) afin d'éviter les dédoublements.
3. Que soient mis en place des mécanismes de soutien tels que des mesures incitatives, des crédits ou des financements pour l'innovation et la conformité.

Soumis par :

Chambre de commerce de Camrose

28. Utilisation domestique de l'eau recyclée

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Santé Canada a établi des lignes directrices préliminaires pour l'utilisation de l'eau recyclée à des fins domestiques dans les chasses d'eau des toilettes et des urinoirs, mais il est possible d'accroître la réutilisation de l'eau pour les chasses d'eau, l'irrigation et l'industrie dans les provinces et territoires canadiens, ce qui améliorerait la durabilité et réduirait les coûts pour les entreprises.

Contexte

En mai 2001, la Colombie-Britannique a publié un code de pratique pour l'utilisation de l'eau recyclée¹⁵⁷, qui sert de référence et de guide pour l'utilisation de l'eau recyclée en Colombie-Britannique et qui est conçu pour appuyer les exigences réglementaires prescrites dans le règlement municipal sur les eaux usées. En 2002, il a été déclaré qu'environ 3 % des eaux usées en Colombie-Britannique étaient réutilisées¹⁵⁸, et que la réutilisation était un élément clé de la stratégie de conservation de l'eau de la Colombie-Britannique.

En 2010, le gouvernement canadien a publié les Recommandations canadiennes sur les eaux domestiques recyclées destinées à alimenter les chasses d'eau des toilettes et des urinoirs, qui constituent à ce jour le seul guide national sur la récupération et la réutilisation de l'eau¹⁵⁹. Selon un rapport de 2020, la Colombie-Britannique est la seule province à avoir approuvé une réglementation sur la réutilisation de l'eau, tandis que l'Alberta et l'Ontario ont publié des lignes directrices sur la réutilisation de l'eau¹⁶⁰.

Statistique Canada indique que les eaux grises constituent une source importante d'eau potentiellement réutilisable¹⁶¹. Les eaux grises traitées peuvent être réutilisées pour la chasse d'eau des toilettes, l'irrigation et l'usage industriel. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation approuvant le recyclage des eaux grises dans la plupart des provinces et territoires. Les statistiques canadiennes montrent que 35 % de la consommation moyenne d'eau des ménages est constituée d'eaux grises (douches et bains). Trente pour cent de la consommation moyenne d'eau des ménages est destinée à la chasse d'eau des toilettes. Par conséquent, si l'utilisation des eaux grises était réglementée, elles pourraient être réutilisées pour la chasse d'eau des toilettes, ce qui permettrait d'économiser l'eau douce pour d'autres usages.

¹⁵⁷ Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs, Direction de la prévention et de la remédiation de la pollution, « Code of Practice for the Use of Reclaimed Water – A Companion Document to the Municipal Sewage Regulation », gouvernement de la Colombie-Britannique, mai 2001, <https://a100.gov.bc.ca/pub/eirs/finishDownloadDocument.do?subdocumentId=3385>.

¹⁵⁸ Chambre de commerce de l'Alberta, « Domestic Reclaimed Water Use », avril 2022, consulté le 18 août 2025, <https://www.abchamber.ca/wp-content/uploads/2022/04/Domestic-Reclaimed-Water-Use-1.pdf>.

¹⁵⁹ Section des normes relatives à l'eau, Direction de l'élaboration des normes, « Guide sur la conservation de l'eau et de l'énergie pour les stations d'épuration des eaux d'égout », ministère de l'Environnement de l'Ontario, dernière modification le 4 septembre 2024, consulté le 18 août 2025, <https://www.ontario.ca/fr/document/guide-sur-la-conservation-de-leau-et-de-lenergie-pour-les-stations-depuration-des-eaux-degout-0>.

¹⁶⁰ Tony Van Rossum, « Water reuse and recycling in Canada — history, current situation and future perspectives », *Water Cycle, Volume 1* (2020) : pages 98-103, <https://doi.org/10.1016/j.watcyc.2020.07.001>.

¹⁶¹ Chambre de commerce de l'Alberta, « Domestic Reclaimed Water Use ».

La Fédération canadienne des municipalités a déclaré que « L'utilisation des eaux grises dans les toilettes peut réduire jusqu'à 30 % la consommation d'eau à usage domestique¹⁶². », tandis qu'un rapport WaterSMART de 2011 présenté au gouvernement de l'Alberta indiquait que « si les eaux grises étaient réutilisées strictement pour la chasse d'eau des toilettes dans les foyers municipaux, l'Alberta, économiserait environ 59 millions de mètres cubes d'eau par an, soit jusqu'à 25 % de la consommation totale d'eau des ménages.¹⁶³ » [TRADUCTION].

Une étude sur la réutilisation des eaux grises dans les habitations, réalisée par la ville de Guelph, a révélé qu'il était possible d'économiser 16,6 litres d'eau par jour et par personne, « en faisant un usage plus durable des réserves d'eau souterraine » et « en réduisant les effluents rejetés dans la rivière Speed » [TRADUCTION]. Les foyers ayant participé à l'étude se sont déclarés très satisfaits et ont exprimé peu de préoccupations concernant la sécurité des eaux grises.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec toutes les provinces, tous les territoires et toutes les communautés autochtones afin d'encourager l'utilisation de l'eau domestique recyclée et des eaux pluviales pour la chasse d'eau des toilettes, l'irrigation et l'industrie.

Soumis par

Chambre de commerce de Sherwood Park et du district

¹⁶² Ville de Guelph, « Étude de cas : Guelph met à l'essai des systèmes de réutilisation des eaux grises dans le secteur résidentiel », Fonds municipal vert, Fédération canadienne des municipalités, consulté le 18 août 2025, <https://fondsmunicipalvert.ca/etudes-de-cas/etude-de-cas-guelph-met-lessai-des-systemes-de-reutilisation-des-eaux-grises-dans-le->

¹⁶³ Alberta WaterSMART, « Greywater Recycling and Reuse in Alberta », 21 mars 2011, <https://watersmartsolutions.ca/wp-content/uploads/2018/08/Greywater-Recycling-and-Reuse-in-Alberta-2011.pdf>.

29. Assurer l'avenir de l'énergie canadienne

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Le Canada dispose d'abondantes ressources naturelles qui génèrent une richesse directe pour les Canadiens du fait de leur production et de leur exportation. Si ces matières premières contribuent de plus en plus à la croissance économique du pays, le Canada dépense encore chaque année des milliards en importations d'énergie. L'accès aux marchés des matières premières, en particulier l'électricité, le pétrole et le gaz, représente un obstacle important à la capacité du Canada à se positionner de manière compétitive dans l'économie mondiale. De plus, l'incapacité à développer ces projets a des répercussions négatives sur les entreprises canadiennes et, en fin de compte, sur leurs familles.

Contexte

En 2023, le Canada a importé pour 57,9 milliards de dollars de produits énergétiques¹⁶⁴, alors qu'il a produit près de deux fois plus d'énergie qu'il n'en a consommé¹⁶⁵.

En 2023, l'énergie canadienne a généré environ 697 000 emplois à travers le pays et contribué à hauteur de 279 milliards de dollars au PIB canadien¹⁶⁶. Cela souligne l'importance de l'industrie énergétique pour le bien-être des Canadiens.

Traditionnellement, les États-Unis ont été le plus gros acheteur du Canada, mais leur excédent d'approvisionnement leur a permis d'atteindre l'indépendance énergétique et de se lancer dans l'exportation, en plus de faire de plus en plus preuve de nationalisme sur le plan économique. Cela signifie que le Canada entretient désormais une relation de plus en plus compétitive et conflictuelle avec son plus grand partenaire commercial. En fait, les importations énergétiques américaines représentent 78 % des importations énergétiques du Canada en valeur et 8 % des importations totales de marchandises américaines du Canada¹⁶⁷.

Quel que soit le prix actuel du pétrole, le Canada doit toujours vendre son pétrole et son gaz à prix réduit en raison du manque d'accès au marché. La perte de ces revenus exerce une forte pression sur tous les Canadiens, comme en témoignent les pertes d'emplois et la pression sur les services sociaux que connaît actuellement l'ensemble du pays.

¹⁶⁴ Ressources naturelles Canada, « Cahier d'information sur l'énergie, 2024-2025 : Indicateurs clés sur l'énergie, l'économie et l'environnement », Centre canadien d'information sur l'énergie (CCIE), <https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf>.

¹⁶⁵ Régie de l'énergie du Canada, « Aperçu du marché : Première augmentation depuis 2019 des importations de pétrole brut en 2023 », 12 juin 2024, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/aperçu-marchés/2024/aperçu-marché-première-augmentation-depuis-2019-importations-pétrole-brut-2023.html>.

¹⁶⁶ Ressources naturelles Canada, « Cahier d'information sur l'énergie ».

¹⁶⁷ Ibid.

Malgré l'incertitude économique, le Canada n'a pas été en mesure de mener à bien plusieurs grands projets de pipelines. Les projets Energy East et Mainline de Trans Canada ont notamment été annulés en raison d'importants obstacles réglementaires. De plus, le projet d'expansion Trans Mountain, qui a été achevé en 2024, a connu des retards importants liés à l'incertitude du marché, aux préoccupations en matière de réglementation environnementale et à l'opposition politique.

Les corridors énergétiques Est-Ouest et Arctique seront essentiels pour assurer l'avenir énergétique du Canada et approvisionner le pays en énergie canadienne.

L'achèvement du projet TMX a permis d'ouvrir un accès au marché pour 590 000 barils par jour destinés aux exportations de l'Alberta¹⁶⁸, mais cela ne contribue guère à mettre le Canada sur la voie de l'indépendance énergétique. Avec les menaces irrégulières de droits de douane américains et la pression croissante en faveur du protectionnisme économique de la part de notre plus grand partenaire commercial, le moment est venu de revoir l'accès au marché au sein de notre propre pays afin d'assurer l'indépendance énergétique du Canada et de réduire notre dépendance à l'égard des importations d'énergie américaine, mais aussi d'exporter ces précieuses ressources énergétiques.

En définitive, dans un marché mondial de l'énergie de plus en plus concurrentiel, le Canada doit agir. Les États-Unis sont passés du statut de client fiable à celui de partenaire menaçant d'imposer des droits de douane qui porteraient gravement préjudice à l'industrie de notre pays. C'est pourquoi le Canada doit développer ses propres infrastructures fiables afin de garantir à tous les Canadiens un approvisionnement énergétique stable.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Accorde la priorité à l'approvisionnement de tous les Canadiens en ressources naturelles canadiennes provenant de sources sûres et stables.
2. Soutienne les projets qui garantissent l'accès au marché, tant national qu'international, pour les ressources naturelles du Canada.
3. Collabore avec le gouvernement du Canada afin d'éliminer tout obstacle au commerce de l'électricité et des combustibles fossiles entre les provinces afin d'améliorer la sécurité énergétique, d'accroître l'accessibilité financière et de réaliser la pleine valeur des ressources énergétiques.

Soumis par

Chambre de commerce de Lethbridge

¹⁶⁸ Reuters, « First Canadian oil export cargo from expanded Trans Mountain pipeline set to load », BOE Report, 20 mai 2024, <https://boereport.com/2024/05/20/first-canadian-oil-export-cargo-from-expanded-trans-mountain-pipeline-set-to-load/>.

30. Du minerai à l'opportunité : tirer parti de l'avantage du Canada en matière de minéraux critiques

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Les vastes réserves de minéraux critiques du Canada, indispensables à l'énergie propre, à la fabrication de pointe et à la sécurité nationale, placent le pays en position de leader de l'économie verte mondiale. Cependant, la fragmentation de la réglementation, les déficits en matière d'infrastructures et la lenteur des processus d'autorisation freinent le développement. Pour libérer tout le potentiel du Canada, une stratégie nationale coordonnée s'impose afin de rationaliser les cadres réglementaires, d'investir dans les infrastructures nécessaires, de soutenir la transformation nationale et de former une main-d'œuvre qualifiée. Cela permettra au Canada de passer du statut d'exportateur de matières premières à celui de leader à valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des minéraux critiques.

Contexte

Le Canada possède d'importantes réserves de minéraux critiques, notamment de lithium, de nickel, de cobalt, de cuivre, de graphite et d'éléments de terres rares, qui sont tous indispensables à la transition mondiale vers les énergies propres, la fabrication de pointe et les technologies numériques¹⁶⁹. Ces minéraux sont essentiels à la fabrication des véhicules électriques (VE), des panneaux solaires, des éoliennes, des semi-conducteurs, des systèmes de défense et des technologies intelligentes. Alors que l'économie mondiale s'accélère vers l'électrification et la décarbonation, la demande pour ces ressources devrait être multipliée par six d'ici 2040, selon l'Agence internationale de l'énergie¹⁷⁰.

Malgré son avantage géologique et ses normes environnementales strictes, le Canada se heurte à des obstacles importants pour réaliser son plein potentiel en tant que leader mondial dans le domaine des minéraux critiques.

Complexité réglementaire et retards

Au Canada, le délai moyen d'obtention des permis pour les grands projets miniers est de 15 à 17 ans, soit beaucoup plus long que dans des pays comme l'Australie (14,5 ans) et les États-Unis (13 ans)^{171,172}.

¹⁶⁹ Ressources naturelles Canada, « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », gouvernement du Canada, dernière modification le 12 septembre 2023, consulté le 18 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/campagne/mineraux-critiques-au-canada/la-strategie-canadienne-sur-les-mineraux-critiques.html>.

¹⁷⁰ Agence internationale de l'énergie, « The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions », mai 2021, <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions>.

¹⁷¹ Ressources naturelles Canada, « Rapport annuel 2024 Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », dernière modification le 25 septembre 2024, consulté le 28 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/campagne/mineraux-critiques-au-canada/strategie-canadienne-sur-les-mineraux-critiques/rapport-annuel-2024-strategie-canadienne-sur-les-mineraux-critiques.html>.

¹⁷² Ontario Mining Association, « Mining 101 », consulté le 28 août 2025, <https://oma.on.ca/en/ontario-mining/Mining101.aspx>.

Les promoteurs doivent se soumettre à des examens complexes et séquentiels et à des exigences redondantes en matière de données dans toutes les collectivités publiques¹⁷³.

Bien que le gouvernement fédéral se soit engagé à rationaliser les approbations de projets par le biais d'un bureau des grands projets et de la mise en place d'une approche « à guichet unique »¹⁷⁴, la mise en œuvre demeure lente et incohérente. Plusieurs provinces développent également des cadres parallèles à guichet unique, mais sans harmonisation ni intégration des systèmes entre les gouvernements, ces efforts contribueront à accroître la fragmentation plutôt qu'à l'atténuer.

L'approche à guichet unique doit être développée sous la forme d'une interface numérique centralisée et conviviale qui permette aux promoteurs de projets de soumettre des documents et de communiquer avec les organismes de réglementation via un point d'accès unique. En arrière-plan, le système doit offrir un partage sécurisé et automatisé des données entre les gouvernements et les plateformes autochtones. Cela permettra de réduire les doublons, d'améliorer la transparence et de raccourcir les délais.

Pour réussir, ce cadre réglementaire doit être élaboré en partenariat avec les détenteurs de droits autochtones, l'industrie et tous les paliers de gouvernement. Il doit respecter des mesures de protection environnementales strictes, garantir une participation significative des Autochtones qui respecte leur autodétermination et fournir des résultats prévisibles et efficaces pour l'approbation des grands projets.

Déficits en matière d'infrastructures

L'avenir de l'industrie minière canadienne repose de plus en plus sur les régions éloignées et nordiques, où les lacunes en matière d'infrastructures — comme l'accès limité à des routes praticables en toutes saisons, à une énergie fiable et à la large bande — augmentent considérablement les coûts des projets et leur impact sur l'environnement. Les recherches de L'Association minière du Canada montrent qu'il en coûte 2 à 2,5 fois plus cher de construire la même mine de métaux précieux ou de métaux de base dans le Nord (hors réseau) et que 70 % de cette différence de coût est attribuable aux infrastructures^{175, 176}. Ces coûts élevés réduisent également l'attrait des investissements dans l'exploration, qui sont essentiels pour alimenter le pipeline des futures opérations minières canadiennes dont dépendent les avantages économiques, sociaux et souverains.

Le gouvernement a répondu à l'appel à l'action en créant le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC), destiné aux projets d'infrastructures de transport et d'énergie propre nécessaires au développement et à l'expansion durables des minéraux critiques au Canada, ainsi que le Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques, qui vise à faire progresser la maturité commerciale des technologies de traitement et d'autres technologies afin de soutenir les chaînes de valeur des minéraux critiques. Si la récente volatilité des prix des minéraux critiques a peut-être retardé les investissements du secteur privé qui sont nécessaires de toute urgence pour les nouvelles mines, un soutien solide et constant de la part des investissements publics peut permettre de renforcer la certitude nécessaire à la réussite à long terme.

¹⁷³ Banque mondiale, « Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies », 24 octobre 2019, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/688761571934946384/pdf/Doing-Business-2020-Comparing-Business-Regulation-in-190-Economies.pdf>.

¹⁷⁴ Affaires intergouvernementales, « Unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada », dernière modification le 6 juin 2025, consulté le 18 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/nouvelles/2025/06/unite-de-leconomie-canadienne--loi-edictant-la-loi-sur-le-libre-echange-et-la-mobilite-de-la-main-duvre-au-canada-et-la-loi-visant-a-batir-le-canada.html>.

¹⁷⁵ L'Association minière du Canada, « The Mining Story – Facts and Figures of the Canadian Mining Industry Highlights State of Canada's Mining Industry », 20 mai 2025, <https://mining.ca/resources/press-releases/the-mining-story-facts-and-figures-of-the-canadian-mining-industry-highlights-state-of-canadas-mining-industry/>.

¹⁷⁶ L'Association minière du Canada, « Levelling the Playing Field: Supporting Mineral Exploration and Mining in Remote and Northern Canada », avril 2015, <https://mining.ca/resources/reports/levelling-the-playing-field/>.

Outre un investissement accru dans les infrastructures nécessaires à la réalisation de projets miniers clés à travers le pays, une meilleure coordination de ces dépenses s'impose pour rendre ces investissements efficaces. La planification des infrastructures doit être coordonnée entre tous les paliers de gouvernement, l'industrie et les communautés locales, ainsi qu'avec d'autres projets de développement économique afin de garantir des synergies et la possibilité de multiplier les avantages pour tous les groupes.

Transformation et fabrication à valeur ajoutée

Le Canada continue d'exporter des minéraux bruts tout en important des produits transformés, passant ainsi à côté d'opportunités de valeur ajoutée. À elle seule, la fabrication de cellules de batterie devrait représenter jusqu'à 40 % de la valeur ajoutée de l'industrie des batteries d'ici 2030¹⁷⁷. Des investissements comme l'usine LGES-Stellantis NextStar Energy à Windsor et les innovations d'entreprises comme FVT Research démontrent le potentiel du Canada à devenir un leader dans la fabrication de batteries et de technologies propres.

Pour développer cette capacité, il faut que le gouvernement fédéral soutienne les industries de raffinage, de production de cellules et les industries en aval. Mettre l'accent sur les cadres d'approvisionnement de type « Achetez canadien » et les accords internationaux de stockage stratégique pourrait permettre de renforcer la résilience de la fabrication nationale et la croissance économique.

Pénurie de main-d'œuvre et de compétences

Le secteur minier soutient plus de 430 000 emplois directs et 281 000 emplois indirects, dont plus de 12 000 travailleurs autochtones¹⁷⁸. Cependant, la pénurie persistante de main-d'œuvre, le vieillissement de la population active et l'insuffisance des programmes de formation menacent la croissance future¹⁷⁹. Les technologies de traitement avancées et l'automatisation nécessitent une main-d'œuvre hautement qualifiée dans des domaines tels que la métallurgie, la gestion environnementale et les systèmes numériques.

À défaut de mesures stratégiques, la pénurie de main-d'œuvre et de compétences limitera la capacité du Canada à tirer parti de son potentiel en minéraux critiques et mettra en péril les avantages économiques et sociaux à long terme. Des investissements ciblés en éducation, en formation et en perfectionnement de la main-d'œuvre sont essentiels pour bâtir une main-d'œuvre résiliente et inclusive¹⁸⁰. Les collaborations entre le gouvernement, l'industrie, les établissements d'enseignement et les détenteurs de droits autochtones sont essentielles pour bâtir une main-d'œuvre diversifiée et résiliente¹⁸¹. Ces partenariats peuvent permettre d'élaborer des programmes d'études adaptés aux besoins de l'industrie, de créer des parcours pour les groupes sous-représentés et de soutenir des initiatives d'apprentissage tout au long de la vie.

¹⁷⁷ Nicolò Campagnol, Alexander Pfeiffer et Christer Tryggestad, « Capturing the battery value-chain opportunity », McKinsey & Company, 7 janvier 2022, <https://www.mckinsey.com/industries/electric-power-and-natural-gas/our-insights/capturing-the-battery-value-chain-opportunity>.

¹⁷⁸ L'Association minière du Canada, « The Mining Story ».

¹⁷⁹ Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM), « Canadian Mining Outlook: 2024 », avril 2024, <https://mihr.ca/wp-content/uploads/2024/04/Mihr-Outlook-2024-EN.pdf>.

¹⁸⁰ Ressources naturelles Canada, « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques ».

¹⁸¹ Varun Srivastan, « Bâtir ensemble : comment la réconciliation économique avec les Autochtones peut contribuer à l'essor du Canada », RBC, 22 avril 2025, <https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/lespace-commercial/batir-ensemble-comment-la-reconciliation-economique-avec-les-autochtones-peut-contribuer-a-lessor-du-canada/>.

Concurrence mondiale et positionnement stratégique

Les alliés du Canada, dont les États-Unis, l'Union européenne¹⁸², et l'Australie¹⁸³, s'emploient activement à rationaliser les procédures de délivrance de permis, à investir dans les chaînes d'approvisionnement nationales et à garantir l'accès aux matières premières. À moins qu'il n'accélère ses propres efforts, le Canada prendra du retard. Les partenariats stratégiques, comme le Partenariat stratégique Canada–Union européenne (UE) sur les matières premières et la coopération entre les États-Unis et le Canada en matière de chaîne d'approvisionnement, offrent des possibilités de renforcer la position mondiale du Canada.

Une stratégie nationale de promotion de l'image de marque qui met en avant le leadership et l'innovation du Canada en matière d'ESG peut attirer les investissements et renforcer l'acceptabilité sociale. L'adoption d'une marque « Innovation canadienne en matière de minéraux critiques » qui met de l'avant le Canada en tant que leader mondial dans le domaine du développement minier innovant et responsable peut contribuer à réduire les risques liés aux investissements, à attirer des partenaires internationaux et à améliorer l'acceptabilité sociale au niveau national. Associées à une stratégie nationale coordonnée en matière d'infrastructures, ces mesures permettront de constituer une main-d'œuvre qualifiée et inclusive, d'améliorer la capacité des infrastructures et de renforcer la chaîne de valeur, de l'extraction à la fabrication de technologies vertes.

Avec les investissements et les réformes appropriés, le Canada peut mener la transition énergétique mondiale non seulement en tant que fournisseur de ressources, mais aussi en tant que pôle d'innovation, de durabilité et de leadership économique.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Rationalise les processus réglementaires grâce à un cadre fédéral-provincial harmonisé et à une interface numérique centralisée à guichet unique, soutenue par Services partagés Canada, qui permette un modèle « un projet, un examen » assorti de délais clairs, de transparence et d'une coordination intergouvernementale. Intègre les meilleures pratiques internationales et assure une consultation précoce, significative et continue avec les détenteurs de droits autochtones, conformément au principe d'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé.
2. Investisse dans les infrastructures stratégiques en :
 - a) développant un corridor national d'infrastructures pour les minéraux critiques en tirant parti du Fonds national des corridors commerciaux et du financement de la Banque de l'infrastructure du Canada afin d'intégrer les transports, l'énergie et la large bande, et de renforcer les capacités des communautés situées à proximité des projets désignés d'intérêt national et prioritaires;
 - b) assurant un soutien solide et constant par le biais du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques afin de favoriser le développement des minéraux critiques, notamment dans les régions en difficulté économique, grâce à des investissements publics dans les infrastructures nécessaires en matière de transport, d'énergie, de logement, de services sociaux et d'information (y compris la Commission géologique du Canada);

¹⁸² Union européenne, « Critical Raw Materials Act », consulté le 18 août 2025, https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials/critical-raw-materials-act_en.

¹⁸³ Department of Industry, Science and Resources, « Critical Minerals Strategy 2023–2030 », gouvernement australien, dernière modification le 7 juillet 2023, consulté le 18 août 2025, <https://www.industry.gov.au/publications/critical-minerals-strategy-2023-2030>.

- c) consultant les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les détenteurs de droits autochtones afin de mieux coordonner les dépenses d'infrastructure en faisant cadrer la planification des infrastructures avec les besoins des communautés et des industries ainsi qu'avec les autres projets de développement économique;
 - d) élaborant un modèle fédéral d'incitation à l'électrification et à la transition vers les énergies propres dans les sites miniers éloignés, comprenant des repères en matière d'émissions, des subventions en capital pour les infrastructures, grâce à la collaboration avec les services publics d'État afin de créer des corridors énergétiques plus propres, et de lever des capitaux grâce à des obligations vertes pour soutenir les investissements durables. Cette mesure cadre avec les crédits d'impôt à l'investissement (CII) fédéraux pour les technologies propres et la fabrication de technologies propres (FTP), qui offrent des crédits remboursables pouvant atteindre 30 % afin d'accélérer le processus visant à réduire la dépendance des sites miniers éloignés à l'électricité traditionnelle produite au diesel.
3. Renforce les chaînes d'approvisionnement nationales en :
- a) élargissant les activités et les critères d'éligibilité du Fonds stratégique pour l'innovation et des programmes similaires afin de soutenir les entreprises minières, de transformation et de fabrication canadiennes touchées par les perturbations tarifaires;
 - b) soutenant les industries de raffinage, de fabrication de cellules de batterie et des technologies propres en aval en encourageant la collaboration intersectorielle par le biais de forums et de partenariats nationaux;
 - c) mettant en place des cadres politiques d'approvisionnement de type « Achetez canadien », en explorant la recherche sur le stockage stratégique, les accords d'approvisionnement binationaux et en continuant à attirer les investissements internationaux.
4. Investisse dans les talents et l'innovation en :
- a) élargissant le soutien à l'enseignement technique, à la R-D dans le domaine des technologies minières à faibles émissions, aux pratiques d'économie circulaire et à l'innovation en matière de traitement des minéraux en coordonnant les priorités de financement entre les agences fédérales et le programme de R-D pour les minéraux critiques;
 - b) facilitant la collaboration par le biais de forums nationaux et de partenariats afin de relier les secteurs, d'accélérer l'adoption des technologies et de développer une main-d'œuvre qualifiée et inclusive, en phase avec l'avenir de l'exploitation minière et du traitement des minéraux.
5. Fasse la promotion d'un leadership responsable en matière de développement en :
- a) lançant la marque « Innovation canadienne en matière de minéraux critiques » qui met en avant le leadership international en matière d'extraction responsable, de traitement innovant et d'excellence ESG, grâce aux programmes d'exportation et d'investissement d'Affaires mondiales Canada afin de positionner le Canada comme un fournisseur sûr et durable et de renforcer la chaîne de valeur des minéraux critiques du Canada;
 - b) faisant cadrer les outils financiers et commerciaux canadiens avec ceux de nos alliés mondiaux afin de protéger l'accès aux minéraux et de soutenir la diversification de nos exportations.

Soumis par

Chambre de commerce de Thunder Bay

Chambre de commerce du Grand Sudbury

Chambre de commerce de Timmins

Soutenu par

Chambre de commerce de North Bay et du district

Chambre de commerce de Sault Ste Marie

Chambre de commerce de South Surrey et White Rock

31. Alimenter le Canada, notre économie et le monde : un corridor énergétique pancanadien

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

L'avenir économique du Canada dépend de sa capacité à acheminer l'énergie de manière fiable et efficace entre les régions et vers les marchés mondiaux. La présente résolution invite le gouvernement du Canada à collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones afin de mettre en place un corridor énergétique pancanadien qui contribuera à l'édification de la nation. Un tel corridor relierait les producteurs aux voies navigables, permettrait le transfert d'énergie propre entre les réseaux provinciaux et garantirait que les investissements stratégiques dans les infrastructures, comme le dragage et la restauration des interconnexions, soient considérés comme une priorité nationale.

Contexte

La prospérité du Canada est étroitement liée à sa capacité à transporter efficacement l'énergie à travers son vaste territoire. En 2016, les secteurs des ressources naturelles ont fourni directement ou indirectement 1,7 million d'emplois et représentaient 16 % du PIB canadien¹⁸⁴. Le commerce de l'électricité entre les provinces est un élément essentiel pour garantir un approvisionnement en électricité propre, fiable et abordable. Cependant, les interconnexions clés telles que celle entre la Colombie-Britannique et l'Alberta fonctionnent actuellement bien en deçà de leur capacité en raison de politiques internes d'urgence. Bien que leur capacité nominale soit de 1 200 MW d'ouest en est et de 1 000 MW d'est en ouest, leur capacité commerciale est souvent limitée à 40-60 % de cette valeur nominale. Si l'Alberta a légiféré pour rétablir une capacité de 950 MW d'ici 2026, la mise en œuvre est toujours en suspens¹⁸⁵.

L'amélioration de cette interconnexion et d'autres comme la boucle de l'Atlantique (qui relie le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) permettrait de réduire la dépendance régionale aux combustibles fossiles, de diminuer les émissions et d'accroître la fiabilité du réseau. Les interconnexions permettent aux provinces disposant d'actifs énergétiques complémentaires (tels que l'hydroélectricité et le gaz) de se soutenir mutuellement, notamment en cas d'urgence ou pendant les périodes de pointe. Les investissements dans ces infrastructures s'inscrivent dans le cadre des priorités fédérales définies dans le budget 2023 et les initiatives du réseau pancanadien de Ressources naturelles Canada¹⁸⁶.

¹⁸⁴ Ressources naturelles Canada, « 10 faits sur les ressources naturelles au Canada », gouvernement du Canada, août 2017, <https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/emmc/pdf/2017/2017-KFF-FR.pdf>.

¹⁸⁵ BC Hydro, « B.C.-Alberta Intertie Workshop », 27 janvier 2025, <https://www.bchydro.com/content/dam/BCHydro/customer-portal/documents/corporate/regulatory-planning-documents/regulatory-matters/bc-alberta-intertie-workshop-presentation.pdf>.

¹⁸⁶ Ministère des Finances Canada, « Budget de 2023 », gouvernement du Canada, dernière modification le 28 mars 2023, <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/toc-tdm-fr.html>.

Les infrastructures limitées du Canada en matière de combustibles fossiles restreignent sa capacité à accéder aux marchés mondiaux. Les producteurs de l'Ouest dépendent fortement des États-Unis, vendant souvent à un prix inférieur de 20 % aux prix internationaux¹⁸⁷. La congestion des pipelines et l'incertitude réglementaire ont sapé la confiance et les investissements.

Plusieurs grands projets de pipelines interprovinciaux ont échoué au cours des deux dernières décennies, notamment le pipeline Énergie Est, un projet d'investissement de 12 milliards de dollars qui aurait transporté du bitume dilué de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des raffineries et des terminaux portuaires au Nouveau-Brunswick et au Québec. Le projet comprenait également le réseau principal Est, un nouveau gazoduc de 279 km destiné à répondre à la demande croissante de gaz naturel en Ontario et au Québec. Ce projet a été annulé en 2017 en raison de l'incertitude réglementaire. De même, le projet Northern Gateway a été annulé en 2016 à la suite de contestations judiciaires invoquant une consultation insuffisante des communautés autochtones¹⁸⁸.

De plus, les produits énergétiques canadiens continuent de se heurter à des difficultés une fois qu'ils atteignent la côte. À titre d'exemple, les pétroliers transportant des produits provenant du pipeline Trans Mountain ont été limités à 80 % de leur capacité en raison de la hauteur libre des ponts. Des travaux de dragage supplémentaires doivent être réalisés pour permettre aux pétroliers de passer à pleine capacité sous le Pont Second Narrows après avoir fait le plein au terminal maritime Westridge à Burnaby. La réalisation de ce projet améliorera l'efficacité des pipelines existants au Canada en maximisant le débit des terminaux¹⁸⁹.

Un leadership fédéral coordonné s'impose pour garantir que les futurs projets d'infrastructure d'exportation évitent les écueils du passé et tiennent compte des compétences partagées, des droits des Autochtones et de la gestion environnementale.

Les infrastructures d'énergie propre, comme les réseaux intelligents, la capture de carbone et les petits réacteurs modulaires, apparaissent comme un pilier de l'avenir énergétique du Canada. Une stratégie nationale en matière de corridors doit soutenir ces industries en rationalisant les procédures d'autorisation, en normalisant les approbations interprovinciales et en intégrant les priorités en matière d'énergie propre dans tous les investissements infrastructurels.

Des projets tels que les pôles hydrogène, la modernisation des réseaux de transport et les terminaux d'exportation de carburants à faibles émissions bénéficieraient de processus réglementaires prévisibles et d'une planification axée sur les corridors. Les propositions relatives au GNL dans l'est du Canada et les exportations d'électricité propre vers la Nouvelle-Angleterre, ainsi que l'intérêt croissant de l'Alberta et de la Saskatchewan pour le stockage du carbone, illustrent les opportunités qui existent à travers le pays.

En outre, une planification coordonnée des infrastructures peut permettre de renforcer la participation économique des Autochtones. Les stratégies fédérales, notamment le plan ministériel de Ressources naturelles Canada, soulignent l'importance de partenariats équitables, de la gouvernance conjointe et d'avantages à long terme pour les communautés. Il est essentiel de veiller à ce que les communautés

¹⁸⁷ John Low et Carlo Dade, « From Shovel Ready to Shovel Worthy: The Path to a National Trade Infrastructure Plan for the Next Generation of Economic Growth », Canada West Foundation, 9 mai 2022, https://cwf.ca/wp-content/uploads/2022/05/CWF_ShovelReadytoShovelWorthy_Report_WEB.pdf.

¹⁸⁸ Malcolm Lavoie, « The Northern Gateway Pipeline and the purpose of 'duty to consult' », Institut Fraser, 27 juillet 2016, <https://www.fraserinstitute.org/commentary/northern-gateway-pipeline-and-purpose-duty-consult>.

¹⁸⁹ La Presse canadienne, « Port says dredging of Vancouver's Burrard Inlet underway », CityNews, 20 mai 2025, <https://vancouver.citynews.ca/2025/05/20/port-says-dredging-of-vancouvers-burrard-inlet-underway-a-project-touted-by-carney/>.

autochtones soient associées à la planification, au partage des revenus et à la gestion afin de renforcer la confiance du public et de libérer le potentiel national¹⁹⁰.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour mettre en place un cadre pancanadien pour les corridors énergétiques, permettant le développement coordonné de pipelines interprovinciaux, d'infrastructures électriques et portuaires afin de garantir la résilience nationale et l'accès au marché mondial.
2. Accorde la priorité à la restauration et à l'expansion des infrastructures énergétiques stratégiques, notamment l'achèvement des projets de dragage dans l'inlet Burrard et la modernisation d'autres points d'accès à l'exportation, afin d'améliorer l'efficacité du transport maritime et de maximiser l'utilisation du réseau canadien de pipelines énergétiques existant.
3. Assure la participation économique des Autochtones au développement du corridor, par le biais de consultations équitables, du partage des revenus, de participations financières et de la gestion conjointe des processus d'octroi de permis et de surveillance environnementale.

Soumis par

Chambre de commerce de Richmond

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Price George

¹⁹⁰ Ressources naturelles Canada, « Plan ministériel de Ressources Naturelles Canada pour 2024-2025 », dernière modification le 21 mai 2025, <https://ressources-naturelles.canada.ca/organisation/planification-rapports/plan-ministeriel/mcan-2024-2025-plan-ministeriel/plan-ministeriel-ressources-naturelles-canada-2024-2025>.

32. Renforcer le cadre réglementaire canadien pour la compétitivité économique et le développement des ressources

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

La demande mondiale pour les ressources naturelles du Canada est en hausse et elle continuera d'augmenter dans les années à venir. Cependant, le plafond fixé par le gouvernement fédéral pour les émissions et la taxe carbone déséquilibrée imposée aux grands émetteurs ne sont pas compétitifs à l'échelle mondiale et empêchent nos producteurs de profiter de cette occasion. De plus, la *Loi sur l'évaluation d'impact* (2019) freine la progression de projets importants. Afin de maximiser les possibilités de croissance économique du Canada, ces réglementations doivent être réexaminées.

Contexte

Minéraux critiques

La version actuelle de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (présentée sous le nom de projet de loi C-69) a été élaborée dans le but d'améliorer les processus d'approbation des projets. Malgré cela, des projets d'infrastructure vitaux et importants pour l'édification de la nation continuent d'être péniblement bloqués dans le processus d'examen. À titre d'exemple extrême, citons le cas d'un projet qui a passé jusqu'à 693 jours à la première étape du processus d'examen en quatre étapes. Vingt-cinq autres promoteurs ont soumis des projets à l'examen et, plusieurs années plus tard, ceux-ci demeurent bloqués dans les deux premières étapes du processus qui en comprend quatre. Cette situation est pire que celle du processus précédent, qu'elle était censée rationaliser, alors qu'un projet pouvait être approuvé en moyenne après 3,5 ans.

L'article 92 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) permet à un promoteur de demander à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) d'envisager une évaluation régionale pour une zone géographique définie (p. ex., un corridor). L'article 93 exige que l'AEIC évalue l'exhaustivité de cette demande et, si elle répond aux exigences juridiques, lance officiellement une évaluation régionale. À ce jour, toute proposition de corridor qui est techniquement complète et qui démontre clairement qu'elle sert les intérêts économiques et environnementaux du Canada devrait être admissible à une évaluation régionale. Cependant, les promoteurs — y compris ceux qui cherchent à relier l'ouest du Canada à des ports comme Churchill — ont vu leurs demandes d'évaluation régionale rejetées, ce qui crée une incertitude réglementaire et entrave les investissements potentiels. Il n'y a pas de temps à perdre, le gouvernement du Canada doit accélérer l'examen des demandes de corridor déjà déposées qui répondent aux exigences d'intégralité de la LEI — tout retard supplémentaire sape la confiance des

investisseurs et la capacité du Canada à saisir les opportunités économiques et environnementales à court terme.

La LEI régit également la manière dont les projets au Canada sont évalués en fonction de leurs impacts environnementaux et autres. Des critères spécifiques, tels que décrits dans le *Règlement sur les activités concrètes* (généralement appelé « Liste des projets »), déterminent les cas dans lesquels la surveillance fédérale s'applique¹⁹¹. Ces critères comprennent des seuils basés sur des facteurs tels que la capacité de production ou la taille du projet. Par exemple, en vertu de la réglementation actuelle, une nouvelle mine de métaux d'une capacité de production de 5 000 tonnes par jour ou plus nécessiterait une évaluation fédérale, mais une mine produisant 4 900 tonnes par jour resterait soumise aux critères provinciaux.

En réponse à ces seuils, de nombreuses sociétés minières exploitant des minéraux critiques au Canada conçoivent stratégiquement leurs projets de manière à rester en dessous des niveaux qui déclencheraient une évaluation d'impact fédérale en vertu de la LEI. En effet, le processus d'approbation par le biais des évaluations provinciales peut être plus prévisible, plus rapide et mieux adapté aux contextes régionaux. Le gouvernement fédéral devrait s'appuyer sur cette préférence manifeste des entreprises, tout en allégeant la pression qui pèse sur ses propres capacités d'évaluation déjà fortement sollicitées. Les provinces, grâce à leur expertise locale et à leurs systèmes réglementaires bien établis, sont bien placées pour assumer une plus grande part des évaluations de projets. Le fait de permettre à un plus grand nombre de projets de passer par les processus provinciaux pourrait réduire les doublons, accroître l'efficacité et maintenir des normes environnementales rigoureuses. Pour appuyer cette transition, les seuils fixés dans la LEI devraient être réévalués et relevés afin de veiller à ce que seuls les projets les plus importants — ceux qui ont des implications claires, transfrontalières ou nationales — soient soumis à un examen fédéral.

Les provinces canadiennes ont une longue et solide expérience en matière de réglementation efficace des activités minières, certains cadres réglementaires remontant à plus d'un siècle. Leur proximité régionale et leur connaissance du contexte environnemental, économique et autochtone local leur permettent d'exercer une surveillance réactive et efficace. Il est essentiel de tirer parti de cette capacité, plutôt que de tenter de la dupliquer, si le Canada veut atteindre ses objectifs stratégiques en matière de développement des minéraux critiques et de leadership climatique.

Énergie

Le gouvernement du Canada a introduit un plafond non législatif sur les émissions qui vise uniquement le secteur de l'énergie et qui doit être mis en œuvre en 2026 et progressivement appliqué sur une période de quatre ans, entre 2026 et 2029¹⁹². Ce plafond fait double emploi avec d'autres mesures et créera sans aucun doute de l'incertitude sur plusieurs fronts. Tout d'abord, il nuira à la compétitivité du Canada sur le marché mondial de l'énergie¹⁹³. Cette baisse de compétitivité sera due au fait que le secteur de l'énergie sera contraint d'absorber des coûts plus élevés, ce qui entraînera une réduction de la production, de la demande et des investissements dans les infrastructures¹⁹⁴. La suppression de ce plafond simplifiera le

¹⁹¹ Ministre de la Justice, « Règlement sur les activités concrètes (DORS/2019-285) », gouvernement du Canada, dernière modification le 11 août 2025, <https://laws.justice.gc.ca/PDF/SOR-2019-285.pdf>.

¹⁹² Blakes, « Projet de règlement fédéral sur le plafonnement des émissions de GES dans le secteur du pétrole et du gaz », consulté le 3 juin 2025, <https://www.blakes.com/fr-ca/perspectives/projet-de-reglement-federal-sur-le-plafonnement-des-emissions-de-ges-dans-le-secteur-du-petrole-et-d/>.

¹⁹³ Gouvernement de l'Alberta, « Réponse de l'Alberta au projet fédéral de plafonnement des émissions des secteurs pétrolier et gazier », consulté le 3 juin 2025, <https://open.alberta.ca/dataset/4ec900c2-5ded-4d33-95d2-3573c4dfc261/resource/c2a28ae7-0606-4265-822d-28ab04f87c0f/download/epa-alberta-response-to-draft-federal-oil-and-gas-emissions-cap-regulations.pdf>.

¹⁹⁴ Amanda Stephenson, « Oil and gas sector warns emissions cap could lead to production curtailments », La Presse canadienne, 7 décembre 2023, consulté le 3 juin 2025, <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/emissions-cap-production-cuts-oil-gas-federal-reaction-1.7052310>.

régime réglementaire et créera un environnement d'investissement attrayant, avec des politiques carbone qui protègent notre avantage concurrentiel tout en restant respectueuses de l'environnement.

Deuxièmement, la stratégie fédérale actuelle de tarification du carbone a entraîné un désavantage concurrentiel important pour l'industrie énergétique canadienne par rapport à ses concurrents mondiaux. Cette approche fédérale uniforme a été initialement mise en œuvre pour instaurer une cohérence entre les différents marchés du carbone connectés entre les gouvernements, mais les avantages potentiels ne se sont pas concrétisés. Le secteur de l'énergie a besoin de cadres réglementaires clairs et durables, compétitifs à l'échelle mondiale, afin d'encourager les investissements et de les garantir. La solution consiste à revenir à un système qui fonctionnait bien auparavant, dans lequel les provinces peuvent administrer leurs propres politiques de tarification du carbone, ce qui permet d'investir dans la réduction des émissions, d'améliorer les performances en matière d'émissions et de maintenir des prix compétitifs.

Si ces contraintes réglementaires sont levées, le Canada sera en mesure de devenir un leader mondial pour répondre à la demande en énergie, ce qui augmentera les recettes publiques, la création d'emplois et la prospérité économique globale dans tout le pays.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Demande à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) d'accepter et d'évaluer l'exhaustivité de toute soumission relative à un corridor en vertu des articles 92 et 93 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* qui :
 - a. est accompagnée d'un dossier de demande techniquement complet (p. ex., tracé détaillé, données environnementales de référence, justification économique); et
 - b. est manifestement conforme aux intérêts nationaux en matière d'économie, de sécurité et d'environnement.
2. Modifie la *Loi sur l'évaluation d'impact* afin de relever les seuils de taille des projets qui déclenchent un examen fédéral pour les projets miniers critiques.
3. Veille à ce que l'approche « un projet, un examen » soit respectée en reconnaissant, en harmonisant ou en remplaçant les examens et les autorisations fédéraux par des processus provinciaux à titre d'approche privilégiée ou principale.
4. Élimine immédiatement le plafond d'émissions proposé non législatif, en simplifiant l'environnement réglementaire afin de rétablir la confiance des investisseurs, de stimuler les investissements dans les infrastructures et de préserver la position du Canada en tant que leader mondialement reconnu en matière d'ESG.
5. Abroge ou réforme en profondeur la taxe fédérale sur le carbone imposée aux grands émetteurs. Permette aux gouvernements provinciaux, en s'inspirant de modèles efficaces tels que le programme TIER (Technology Innovation and Emissions Reduction) de l'Alberta, d'établir des cadres de tarification du carbone adaptés à chaque région et compétitifs à l'échelle mondiale, qui encouragent les investissements et améliorent les performances en matière d'émissions.

Soumis par

Chambre de commerce de Fort McMurray, Chambre de commerce de Grande Prairie, Chambre de commerce de la Saskatchewan

Organisations de soutien

Questions spéciales : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
33. Développer le secteur aérospatial canadien grâce à des investissements stratégiques, à l'expansion régionale et aux marchés publics dans le domaine de la défense	Kelowna Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
34. Intégrer la gestion économique dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique	High River Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
35. Investir dans des partenariats pour le logement abordable	Peterborough + Kawartha Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
36. Modernisation de la Loi sur les chambres de commerce (LCC)	Fédération des chambres de commerce du Québec	Soutien	Approbation
37. Objectifs irréalistes dans le mandat fédéral canadien sur les véhicules zéro émission (VZE)	Oakville Chamber of Commerce	Soutien	Approbation

33. Développer le secteur aérospatial canadien grâce à des investissements stratégiques, à l'expansion régionale et aux marchés publics dans le domaine de la défense

Thème de la résolution

Questions spéciales

Description

L'industrie aérospatiale canadienne est un atout stratégique sur le plan économique et sécuritaire. Elle stimule l'innovation, soutient des emplois à forte valeur ajoutée, favorise les exportations et renforce le rôle du Canada dans les domaines de l'aviation civile et de la défense. Cependant, elle est confrontée à des défis urgents : pénurie de main-d'œuvre qualifiée, développement régional inégal, risques liés aux droits de douane mondiaux et lenteur des processus d'approvisionnement en matière de défense, qui limitent les opportunités pour les entreprises nationales.

Une stratégie aérospatiale renouvelée et coordonnée, intégrant le développement régional, l'expansion de la formation au pilotage et la modernisation des achats de défense, peut permettre au Canada de se positionner en tant que leader dans la prochaine ère de l'aviation, de l'espace et de la sécurité.

Contexte

- Empreinte économique : en 2023, le secteur aérospatial canadien a exporté pour plus de 19 milliards de dollars, 75 % de ses revenus provenant des exportations; il se classe au premier rang en matière d'intensité de R-D parmi les secteurs manufacturiers canadiens¹⁹⁵.
- Déséquilibre régional : si 61 % des emplois dans le secteur manufacturier se trouvent au Québec, l'Ouest canadien présente un fort potentiel de croissance. L'expansion de De Havilland Canada à Calgary et l'intégration de Fort Erie constituent un modèle de développement économique réparti¹⁹⁶.
- Formation au pilotage et défis liés à la main-d'œuvre :
 - Le Canada aura besoin de 7 300 nouveaux pilotes d'ici 2025¹⁹⁷.
 - La pénurie de techniciens d'entretien d'aéronefs (TEA) freine les opérations d'entretien et de réparation¹⁹⁸.

¹⁹⁵ Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), « État de l'industrie aérospatiale au Canada », 2024, <https://ised-isde.canada.ca/site/aerospatiale-defense/fr/etat-lindustrie-aerospatiale-canadienne>.

¹⁹⁶ Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et De Havilland Aircraft of Canada Ltd., « Calgary Aerospace Campus Development Update », 2023, <https://avitrader.com/2025/04/02/de-havilland-canada-acquires-fleet-canada-to-expand-manufacturing-capabilities/>.

¹⁹⁷ Conseil canadien de l'aviation et de l'aérospatiale (CCAA), « Rapport d'information sur le marché du travail », 2023, https://avaerocouncil.ca/assets/pdf/ccaa-0150-lm_report-fre-online.pdf.

¹⁹⁸ Derek Costanza et al., « Not Enough Aviation Mechanics: How the industry can address this decade's shortage in aircraft maintenance workers », Oliver Wyman, 2022, <https://www.oliverwyman.com/content/dam/oliver-wyman/v2/publications/2023/jan/Not%20Enough%20Aviation%20Mechanics%20-%20AMT%20report.pdf>.

- Les goulots d'étranglement en matière d'immigration et les changements réglementaires (p. ex., les règles relatives aux heures de service) ont aggravé la situation¹⁹⁹.
- Risques géopolitiques et commerciaux :
 - 60 % des exportations aérospatiales sont destinées aux États-Unis²⁰⁰.
 - Les menaces tarifaires et les règles « Buy American » mettent en évidence la vulnérabilité du Canada face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement^{201, 202, 203}. Par exemple, l'effet total combiné de l'application par les États-Unis de droits de douane sur les produits aérospatiaux au Canada, au Mexique et à la Chine s'élève à environ 5,3 milliards de dollars américains (en ne comptant que les passages frontaliers uniques; le coût réel estimé est probablement beaucoup plus élevé)²⁰⁴.

Défense et espace : un catalyseur inexploité

- Les marchés publics de la défense sont un outil sous-exploité pour stimuler la croissance de l'aérospatiale canadienne. Les plans de modernisation militaire du Canada, notamment le remplacement des avions de combat, les avions de surveillance et la modernisation du NORAD, représentent des milliards de dollars d'investissements potentiels.
- Les retards et l'absence d'exigences en matière de contenu national ont permis à bon nombre de ces contrats d'être attribués à l'étranger sans tirer parti de la base aérospatiale existante du Canada.
- MDA Space, Telesat et le rôle du Canada dans la mission lunaire Artemis démontrent notre potentiel en matière d'innovation spatiale et de technologies à double usage.

L'engagement récent du Canada d'augmenter ses dépenses de défense (à 5 % du PIB) doit être lié à des stratégies claires en matière d'avantages industriels, avec davantage d'achats auprès de fournisseurs canadiens, y compris des PME.

Un secteur aérospatial solide et diversifié sur le plan régional est essentiel à la résilience économique et à la sécurité nationale du Canada. L'harmonisation des achats de défense, de la croissance régionale, du perfectionnement de la main-d'œuvre et de la stratégie d'exportation permettra non seulement de soutenir des milliers d'emplois de haute qualité, mais aussi de garantir que le Canada demeure un leader dans les domaines de l'aviation civile, des technologies de défense et de l'exploration spatiale dans un monde géopolitiquement instable.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

¹⁹⁹ Office des transports du Canada, « Gestion de la fatigue dans le secteur des transports », 2023, <https://tc.canada.ca/fr/binder/58-gestion-fatigue-dans-secteur-transport>.

²⁰⁰ Unifor, « Déclaration du Conseil de l'aérospatiale d'Unifor sur les tarifs douaniers américains », 17 avril 2025, <https://www.unifor.org/fr/nouvelles/toutes-les-nouvelles/declaration-du-conseil-de-laerospatiale-dunifor-sur-les-tarifs>.

²⁰¹ Affaires mondiales Canada, « Le point sur le commerce du Canada 2023 : Le commerce inclusif », juin 2023, gouvernement du Canada, <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/economiste-chef/point-commerce/2023>.

²⁰² Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC), « Communiqué de l'AIAC sur les droits de douane américains et la réponse du Canada », 6 mars 2025, <https://aiac.ca/fr/communiqu%C3%A9-de-laiac-sur-les-droits-de-douane-am%C3%A9ricains/>.

²⁰³ Gouvernement du Canada, « Note pour la période des questions : IMPACT DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LE SECTEUR AÉROSPATIAL CANADIEN », 30 mai 2025, <https://recherche.ouvert.canada.ca/qnotes/record/ic.IND-2025-QP-00002>.

²⁰⁴ Kevin Michaels, 12 mars 2025, « Opinion: Tariffs And A Trade War Are Not Good For Aerospace », Aviation Week, 12 mars 2025, <https://aviationweek.com/aerospace/manufacturing-supply-chain/opinion-tariffs-trade-war-are-not-good-aerospace>.

1. Accélère l'expansion régionale du secteur aérospatial.
 - a. Finance le développement des infrastructures et de la main-d'œuvre dans toutes les régions du Canada, y compris l'Ouest et le Nord, afin de soutenir l'entretien, la réparation et la révision dans le secteur aérospatial, ainsi que les installations de formation dans les zones à fort potentiel. Cette initiative devrait être financée soit par le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), soit par des fonds ciblés du Fonds de croissance du Canada.
 - b. Tire parti des aéroports régionaux sous-utilisés comme ceux de Prince George, Thunder Bay et Kelowna en tant que centres logistiques et de formation.
2. Modernise les achats de défense pour soutenir la croissance industrielle.
 - a. Adopte un cadre « Achats de défense pour la croissance économique » qui :
 - i. Rend obligatoire la participation de l'industrie nationale aux grands contrats dans les domaines de l'aérospatiale et de la défense (p. ex. exigences de compensation).
 - ii. Accorde la priorité aux entreprises nationales dans les appels d'offres pour les contrats d'entretien, de réparation et de révision, de simulation, d'avionique et de formation.
 - iii. Accélère les délais d'attribution des contrats liés à la modernisation du NORAD, à la patrouille maritime, au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance (RSR) et aux avions de soutien.
3. Intègre les PME aérospatiales dans les chaînes d'approvisionnement de la défense et de la sécurité.
 - a. Renforce BOREALIS, en mettant l'accent sur les technologies de pointe des multinationales établies et des PME et entrepreneurs canadiens qui disposent de technologies novatrices devant être prises en considération pour tout ou partie des besoins en défense.
4. Remédie à la pénurie de pilotes et de techniciens d'entretien d'aéronefs.
 - a. Réforme les programmes d'immigration qualifiée axés sur les métiers de l'aviation.
 - b. Finance les centres régionaux de formation des pilotes et les simulateurs grâce à des partenariats avec les aéroports, les collèges et les organismes de formation autochtones, ainsi qu'avec des programmes de soutien gouvernementaux, comme le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical pour la formation aux métiers spécialisés, le Fonds stratégique pour l'innovation et le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.

Soumis par

Chambre de commerce de Kelowna

Organisations de soutien

Chambre de commerce Greater Westside

Chambre de commerce de Prince George

Chambre de commerce de Thunder Bay

34. Intégrer la gestion économique dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique

Thème de la résolution

Questions spéciales

Description

La fonction publique fédérale canadienne joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui ont une incidence directe sur le bien-être économique du pays. Cependant, l'actuel Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique²⁰⁵ ne reconnaît pas explicitement la responsabilité financière ou la gestion économique comme principes directeurs. À une époque où les pressions financières et l'incertitude économique ne cessent de croître, il est essentiel d'intégrer ces valeurs dans le cadre éthique de la fonction publique.

Contexte

Le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique a été introduit par le gouvernement du Canada en 2003 comme document fondamental pour guider la conduite des fonctionnaires fédéraux. Il a été élaboré en réponse aux attentes croissantes du public en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance éthique, et il reflète le passage d'une culture de conformité fondée sur des règles à une culture fondée sur des valeurs dans l'administration publique.

Le Code énonce cinq valeurs fondamentales — le respect de la démocratie, le respect des personnes, l'intégrité, la gestion responsable et l'excellence — qui servent de boussole aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes. Ces valeurs visent à garantir que les fonctionnaires agissent dans l'intérêt public, défendent les institutions démocratiques et maintiennent la confiance du public dans le gouvernement.

L'inclusion de ces valeurs faisait suite à plusieurs décennies d'évolution de l'éthique de la fonction publique, notamment le Groupe de travail sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique de 1996, qui a souligné la nécessité d'une fonction publique plus professionnelle et plus respectueuse des principes. Le Code a ensuite été mis à jour en 2011 afin de le faire cadrer avec la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, renforçant ainsi son rôle dans la promotion d'un comportement éthique et la protection des lanceurs d'alerte.

Cependant, bien que le Code mette l'accent sur la gestion responsable, définie comme l'utilisation responsable des ressources, il ne traite pas explicitement de la gestion économique ou de la responsabilité fiscale en tant qu'impératifs éthiques autonomes. Dans le contexte économique complexe actuel, où les gouvernements sont confrontés à des pressions fiscales croissantes, à une dette publique en hausse et à des demandes croissantes en matière d'efficacité des services, cette omission représente une lacune importante.

²⁰⁵ Kenneth Kernaghan, « Une vocation spéciale : valeurs, éthique et professionnalisme de la fonction publique », gouvernement du Canada, dernière modification le 19 juin 2007, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/code/vocation-speciale-valeurs-ethique-professionnalisme-fonction-publique.html>.

Les considérations économiques sont essentielles pour :

- Assurer la viabilité budgétaire à long terme, la responsabilité, la transparence et une budgétisation responsable.
- Promouvoir l'innovation et l'efficacité dans la prestation des services publics.
- Maximiser l'impact économique des programmes et des investissements publics.
- Faire cadrer la prise de décision du secteur public avec les objectifs économiques à long terme.
- Soutenir la compétitivité nationale et la croissance économique durable.

En intégrant les « valeurs et l'impact économiques » dans le Code, le gouvernement du Canada peut renforcer une culture de prudence budgétaire, de prévoyance économique et d'optimisation des ressources dans l'ensemble de la fonction publique. Cela permettrait non seulement de renforcer la confiance du public dans les activités du gouvernement, mais aussi d'aligner l'éthique du secteur public sur les réalités économiques et les aspirations des Canadiens.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Intègre les considérations économiques dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique en modifiant celui-ci afin d'y inclure les « valeurs et l'impact économiques » afin de :
 - a. Promouvoir la responsabilité financière – Assurer une utilisation efficace des ressources publiques, en visant des solutions rentables et une gestion financière prudente.
 - b. Soutenir la croissance économique – Encourager les politiques et les pratiques qui favorisent le développement économique durable, l'innovation et la compétitivité.
 - c. Améliorer la valeur publique – S'efforcer de maximiser les avantages économiques des services et programmes publics pour tous les Canadiens.

Soumis par

Chambre de commerce de High River et du district

Organisations de soutien

Chambre de commerce d'Okotoks et du district

Chambre de commerce de Medicine Hat et du district

35. Investir dans des partenariats pour le logement abordable

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Questions spéciales

Description

Le Canada a actuellement besoin de 4,4 millions de logements²⁰⁶. Ce nombre inclut un déficit de 3 millions de logements pour les ménages à faible et très faible revenu, et 1,4 million de logements supplémentaires pour les ménages à revenu modéré. Dans un contexte de crise nationale du logement, il est urgent d'investir davantage pour combler ce déficit.

Contexte

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) joue un rôle essentiel dans le soutien au logement abordable partout au Canada. En tant qu'agence fédérale chargée du logement, la SCHL fournit des fonds et des financements à faible coût pour aider à construire, préserver et améliorer les logements abordables. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, la SCHL soutient des partenariats avec des organisations à but non lucratif telles que Habitat pour l'Humanité, afin de contribuer à combler les lacunes en matière de logement et de garantir à un plus grand nombre de Canadiens l'accès à un logement abordable.

Malgré les efforts importants déployés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, l'accessibilité au logement reste hors de portée pour de nombreux Canadiens, notamment dans les grands centres urbains. À Toronto, la mise de fonds minimale pour une maison au prix médian est passée de 239 % du revenu médian en 2019 à 417 % en 2023²⁰⁷. À Vancouver, il est passé de 233 % à 441 % au cours de la même période²⁰⁸. Cela a une incidence sur la capacité des entreprises à retenir leurs employés. Si les gens n'ont pas les moyens de vivre là où il y a des possibilités d'emploi, cela a une incidence sur l'offre de main-d'œuvre pour les entreprises qui en dépendent. L'investissement dans des logements abordables comble cette lacune en permettant aux travailleurs de s'installer dans la région où se trouve leur lieu de travail.

²⁰⁶ Bureau du défenseur fédéral du logement, « Le Canada, toujours à court de 4,4 millions de logements abordables pour les personnes ayant besoin d'un logement », Commission canadienne des droits de la personne, 2 novembre 2023, <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/ressources/salle-des-nouvelles/le-canada-toujours-court-de-4-4-millions-de-logements-abordables-pour>.

²⁰⁷ Duffie Osental, « L'abordabilité du logement doit retrouver son niveau d'avant la pandémie selon la SCHL », Canadian Mortgage Trends, 9 décembre 2024, <https://www.canadianmortgagetrends.com/fr/2024/12/labordabilite-du-logement-doit-retrouver-son-niveau-davant-la-pandemie-selon-la-schl/>.

²⁰⁸ Habitat pour l'humanité Canada, « Rapport d'impact 2024 », 2024, <https://habitat.ca/fr/reports/2024-report>.

En Ontario, la TVH sur les nouvelles constructions s'élève en moyenne à environ 50 000 dollars, mais seuls 24 000 dollars environ sont récupérables grâce aux remboursements disponibles²⁰⁹. Contrairement aux logements locatifs construits à cet effet, qui bénéficient de remises sur la TVH/TPS, les projets d'accession à la propriété abordable n'ont pas bénéficié du même allègement²¹⁰. Cette charge fiscale limite la capacité des constructeurs à but non lucratif comme Habitat pour l'Humanité à maximiser leur impact, les obligeant à absorber des coûts qui pourraient autrement être réinvestis dans la construction de logements supplémentaires pour les familles dans le besoin.

Du point de vue des dépenses publiques, le coût estimé de l'exonération de la TVH/TPS pour les constructions de logements abordables est relativement modeste. Sur la base d'une estimation de 400 logements construits chaque année par Habitat pour l'Humanité au Canada et d'une charge fiscale moyenne non récupérable de 26 000 dollars par logement, le gouvernement fédéral renoncerait à environ 10,4 millions de dollars par an de recettes fiscales (2024)²¹¹. De plus, le renouvellement de l'accord existant avec la SCHL représenterait également un coût fixe de 25 millions de dollars sur trois ans²¹².

L'accès à la propriété à un prix abordable n'est pas seulement une question de logement. Il s'agit d'une stratégie de développement économique et de main-d'œuvre. Elle favorise l'attraction et la rétention des employés, en particulier dans les zones urbaines où le coût de la vie est élevé, en permettant aux travailleurs de vivre plus près de leur lieu de travail. Cela peut réduire les temps de trajet, augmenter la productivité des employés et assurer la stabilité de la main-d'œuvre.

Habitat pour l'Humanité

Des organisations telles qu'Habitat pour l'Humanité ont joué un rôle essentiel en permettant à des milliers de Canadiens d'accéder à la propriété. Depuis 1985, Habitat pour l'Humanité Canada a permis à 3 886 familles d'acheter leur propre maison²¹³. Pour cet organisme, le logement abordable désigne les logements dont le prix est inférieur à la valeur marchande et qui sont destinés à être accessibles aux personnes et aux familles à revenus faibles ou modérés.

Habitat bénéficie actuellement d'un accord de financement de 25 millions de dollars avec la SCHL pour construire 500 nouveaux logements abordables sur trois ans, accord qui expirera en 2026²¹⁴. Bien qu'il s'agisse d'un investissement important, le financement est réparti entre toutes les filiales d'Habitat au Canada, chacune étant confrontée à des coûts régionaux et à des défis opérationnels différents. Par conséquent, le financement ne tient pas pleinement compte des réalités financières variables de chaque projet, ni du fardeau de la TPS/TVH qu'Habitat doit assumer sur la construction de nouvelles maisons.

Habitat pour l'Humanité est devenu l'un des constructeurs immobiliers les plus actifs, créant des emplois et générant une activité économique pour les constructeurs, les entrepreneurs et les municipalités locales. De 2019 à 2023, la construction et la rénovation des maisons Habitat ont généré une activité

²⁰⁹ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), « Le Canada élargit son partenariat avec Habitat pour l'humanité afin de construire plus de logements abordables », 3 mars 2023, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/news-releases/2023/canada-elargit-partenariat-habitat-humanite-construire-plus-logements-abordables>.

²¹⁰ Agence du revenu du Canada (ARC), « Remboursement de la TPS/TVH pour les logements construits spécialement pour la location (LCSL) », gouvernement du Canada, 13 mai 2024, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/remboursements-tps-tvh/immeubles-habitation-construits-location.html>.

²¹¹ Habitat pour l'Humanité Canada, « Habitat for Humanity: Deloitte Economic and Social Impact Study Press Release », 2024, https://assets.habitat.ca/documents/Habitat-for-Humanity-Deloitte-Economic-and-Social-Impact-Study.pdf?_ga=2.133102414.191405690.1755718079-856512233.1755718079

²¹² Deloitte, « Building Homes, Communities and Hope: A Social and Economic Impact Study of Habitat for Humanity's Affordable Homeownership Program », Habitat pour l'humanité Canada, mars 2025, <https://assets.habitat.ca/documents/Building-Homes-Communities-and-Hope-A-Social-and-Economic-Impact-Study-of-Habitat-for-Humanity's-Affordable-Homeownership-Program.pdf>.

²¹³ Habitat pour l'Humanité International, « Where we build: Canada », 2025, <https://www.habitat.org/where-we-build/canada>.

²¹⁴ SCHL, « Le Canada élargit son partenariat ».

économique estimée à 311 millions de dollars et ont rapporté près de 40 millions de dollars de recettes fiscales aux gouvernements²¹⁵. Ces chiffres démontrent qu'investir dans l'accession à la propriété à un prix abordable offre non seulement un retour social, mais aussi un retour économique significatif.

Les propriétaires d'Habitat ont également gagné collectivement 64,8 millions de dollars de revenus supplémentaires par rapport à ce qu'ils auraient gagné s'ils étaient restés locataires²¹⁶.

Pour répondre aux besoins croissants du Canada en matière de logement, il est essentiel que le gouvernement fédéral tire parti du leadership de la SCHL et s'appuie sur des partenariats fructueux avec des organisations telles que Habitat pour l'Humanité.

Bien que le remboursement de la TVH représente un coût estimé à 10,2 millions de dollars en pertes de revenus pour le gouvernement fédéral, on prévoit que l'activité économique générée par la construction de logements supplémentaires et l'augmentation du pouvoir d'achat des nouveaux propriétaires compensera largement cette dépense budgétaire. Le gouvernement fédéral peut inclure cette mesure dans la même partie du budget qui couvre les remboursements de la TVH pour les logements locatifs abordables.

Nous demandons que le financement de la SCHL, d'environ 8,3 millions de dollars par an, continue à provenir de la même allocation budgétaire que celle qui le finance actuellement.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Réexamine et renouvelle les programmes de financement de la SCHL qui soutiennent l'accession à la propriété abordable, y compris ceux gérés par de grandes organisations telles que Habitat pour l'Humanité.
2. Exempte les constructions abordables destinées à l'accession à la propriété de la TVH/TPS afin d'améliorer la viabilité des projets.

Soumis par

Chambre de commerce de Peterborough + Kawarthas

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Brockville et du district

Chambre de commerce de Burlington

Chambre de commerce de Brantford Brant

Chambre de commerce du Grand Barrie

Chambre de commerce du Grand Kingston

Chambre de commerce de London

Chambre de commerce de Quinte West

²¹⁵ Deloitte, « Building Homes ».

²¹⁶ Ibid.

Chambre de commerce de St. Thomas et du district

Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex

36. Modernisation de la Loi sur les chambres de commerce (LCC)

Thème de résolution

Numéros spéciaux

Description

Toutes les chambres de commerce, qu'elles soient enregistrées en vertu de la partie I ou de la partie II de la *Loi sur les chambres de commerce* (LCC), ont besoin de règlements administratifs pour établir les règles de gouvernance et de fonctionnement de la chambre de commerce. Toutefois, si la chambre de commerce est enregistrée en vertu de la partie II, la demande de création doit inclure une copie des règlements administratifs, qui seront approuvés par Corporations Canada au nom de la ministre de l'Industrie.

Cette loi est désuète et doit être modernisée pour refléter l'évolution du modèle des chambres de commerce au 21^e siècle.

Contexte

Les besoins d'une chambre de commerce existante peuvent évoluer au fil du temps. Par conséquent, la chambre peut vouloir modifier ses règlements administratifs existants afin de mieux répondre à ses objectifs actuels. Les modifications apportées aux règlements administratifs d'une chambre de commerce enregistrée en vertu de la partie II doivent également être approuvées par Corporations Canada au nom de la ministre de l'Industrie. Les changements apportés aux règlements administratifs ne sont pas en vigueur et ne peuvent pas être mis en œuvre tant que l'approbation de la ministre n'a pas été obtenue. L'approbation ministérielle sera habituellement accordée à compter de la date de réception de la demande acceptable par Corporations Canada.

Cela dit, les fonctionnaires responsables de l'examen des règlements soumis par les chambres de commerce à Corporations Canada utilisent une grille de contrôle qui s'applique à une loi désuète et non adaptée à la réalité d'aujourd'hui.

La Loi sur les chambres de commerce a été créée en 1874 et révisée en 1985. Des modifications ont été apportées en 1992, 1995, 2002, 2011 et 2015. Certaines dispositions obsolètes demeurent en 2022, dont les suivantes :

« 11 Un président, un vice-président et un secrétaire, et au moins huit autres membres forment le conseil d'une chambre de commerce, qui est appelé « Le conseil de la chambre de commerce de (ajouter le nom du district ci-dessus défini) », et possède les pouvoirs et remplit les fonctions prévues à la présente loi. »

« 12 (1) À la première assemblée trimestrielle qui a lieu chaque année, les membres de la chambre de commerce qui sont présents, ou la majorité d'entre eux, élisent de la manière prescrite par les règlements administratifs, et parmi les membres de la chambre de commerce, un président, un vice-président et un secrétaire, et au moins huit autres membres du conseil, lesquels, avec le président, le vice-président et le secrétaire, forment le conseil de la chambre de commerce. »

« 12 (3) Durée du mandat — stipulée dans la Loi sur les chambres de commerce comme étant d'un an »

« 17 (1) Les membres de la chambre de commerce tiennent chaque année, en un endroit dans les limites du district, des assemblées générales trimestrielles. »

Des modifications à la loi sont nécessaires pour que la législation reflète les réalités des chambres de commerce du 21^e siècle et pour rationaliser le processus d'approbation des règlements administratifs.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille avec les entités gouvernées concernées et les associations connexes pour modifier et moderniser la Loi sur les chambres de commerce afin de refléter les modèles et les besoins actuels et futurs de fonctionnement et de gouvernance.
2. Les domaines spécifiques pourraient inclure les modifications suivantes :
 - a. Modifier la partie 1, article 3.1, afin de remplacer les références spécifiques par un langage commercial plus actuel en ce qui concerne les personnes admissibles à former une chambre de commerce;
 - b. Modifier la partie 1, article 11, afin que le conseil d'administration soit composé d'au moins cinq membres, y compris le président, le vice-président, le secrétaire et au moins deux autres administrateurs, remplaçant ainsi l'exigence actuelle de onze membres;
 - c. Modifier la partie 1, article 12.2, pour porter la durée du mandat des membres du conseil d'administration d'un an à deux ans, avec possibilité de renouvellement, remplaçant ainsi l'exigence actuelle d'élections annuelles;
 - d. Modifier l'article 17.1 pour remplacer l'obligation de tenir quatre assemblées générales trimestrielles par l'exigence de tenir au minimum une assemblée générale annuelle, tout en permettant aux chambres de tenir des assemblées supplémentaires selon leurs besoins;
 - e. Introduire un nouveau libellé dans la Loi pour établir des exigences de rapports financiers proportionnelles à la taille des chambres, remplaçant l'approche uniforme actuelle.

Présenté par

Fédération des chambres de commerce du Québec

Organisations de soutien

Chambre de commerce de l'Atlantique Inc.

37. Objectifs irréalistes dans le mandat fédéral canadien sur les véhicules zéro émission (VZE)

Thème de la résolution

Questions spéciales

Description

Le mandat fédéral actuel sur les véhicules zéro émission (VZE) impose des objectifs ambitieux et irréalistes en matière de ventes de VZE, qui ne sont pas réalisables dans les conditions actuelles du marché et des infrastructures. Il devrait être abrogé.

Contexte

Afin d'accélérer la décarbonation du secteur des transports au Canada, le gouvernement fédéral a imposé que 100 % des ventes de véhicules légers neufs soient des véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2035, avec des objectifs intermédiaires d'au moins 20 % d'ici 2026 et 60 % d'ici 2030. Cette politique s'inscrit dans le cadre plus large du Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada et est mise en œuvre par le biais de la norme de disponibilité des véhicules électriques finalisée en décembre 2023²¹⁷.

Ces objectifs sont largement considérés comme irréalisables dans les conditions actuelles du marché, ce qui suscite de vives inquiétudes quant aux moyens dont disposent les fabricants d'équipement d'origine (FEO) pour se conformer à ces objectifs et aux conséquences économiques qui en résulteront.

Défis à relever pour atteindre les objectifs de vente de véhicules zéro émission

1. Signaux politiques contradictoires et incertitude quant aux incitations

L'introduction d'un mandat fédéral sur les ventes de VZE coïncide avec l'annonce de la fin du Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) fédéral²¹⁸.

Cela envoie des signaux contradictoires aux consommateurs et aux constructeurs automobiles, ce qui témoigne d'une incohérence dans l'élaboration des politiques et sape la confiance du marché et la prévisibilité nécessaire aux investissements industriels.

Les directives de conformité mises à la disposition des FEO se limitent soit au paiement de pénalités substantielles en cas de non-conformité, soit à l'achat de crédits auprès d'un petit nombre de constructeurs de véhicules à zéro émission, soit à la restriction de la disponibilité des véhicules à moteur à combustion interne sur le marché canadien.

a. Voies de conformité et pénalités

Les FEO qui ne peuvent pas atteindre les objectifs de vente de VZE imposés ont des options limitées :

²¹⁷ Transports Canada, « Objectifs des ventes des véhicules Zéro émission au Canada », gouvernement du Canada, 28 octobre 2024, <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/objectifs-ventes-vehicules-zero-emission-canada>.

²¹⁸ Transports Canada, « Processus temporaire de remboursement des demandes non soumises : Questions et réponses », gouvernement du Canada, 11 juillet 2025, <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/incitatifs-vehicules-zero-emission/questions-reponses>.

- Payer des pénalités : en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), le non-respect de l'obligation en matière de VZE expose les FEO à des sanctions sévères, notamment des amendes pouvant atteindre 1 million de dollars par jour et même des peines d'emprisonnement pour les personnes physiques²¹⁹. Il est également question de frais administratifs par crédit manquant, sur le modèle de la Californie, de la Colombie-Britannique et du Québec, qui pourraient atteindre 20 000 \$ par crédit²²⁰.
- Acheter des crédits : les constructeurs automobiles peuvent acheter des crédits VZE auprès de fabricants disposant d'un excédent de crédits, généralement ceux qui vendent exclusivement des VZE.²²¹ Cependant, le marché de ces crédits est limité, car seuls quelques constructeurs automobiles (notamment Tesla) génèrent régulièrement des excédents et peuvent ne pas être disposés à vendre à grande échelle²²².
- Restreindre les ventes de véhicules à moteur à combustion interne : pour se conformer à la réglementation, les fabricants d'équipement d'origine pourraient devoir réduire le nombre de véhicules à moteur à combustion interne qu'ils vendent, limitant ainsi le nombre total de véhicules disponibles pour les consommateurs canadiens²²³.

2. Lacunes dans l'infrastructure de recharge

L'adoption rapide des véhicules zéro émission nécessite un réseau vaste et fiable de stations de recharge dans les municipalités et les zones rurales.

À défaut d'une infrastructure de recharge adéquate, soutenue par un réseau électrique canadien robuste et étendu, les conducteurs ne pourront pas recharger leurs véhicules de manière efficace et fiable²²⁴.

Les investissements actuels, bien que significatifs, ne sont pas encore suffisants pour répondre à la demande prévue, notamment en dehors des grands centres urbains.

3. Goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement et les minéraux critiques

Il est irréaliste d'atteindre ne serait-ce que l'objectif intermédiaire de 20 % de ventes de VZE d'ici 2026 sans une hausse correspondante de l'exploitation minière, du traitement et de l'approvisionnement nationaux en minéraux critiques pour les batteries des VE (p. ex., lithium, nickel et cobalt)²²⁵.

Le Canada possède les ressources minérales nécessaires, mais l'augmentation de l'échelle des opérations d'extraction et de raffinage, ainsi que le développement des capacités de fabrication de batteries et de véhicules, constituent un processus complexe et à long terme²²⁶.

²¹⁹ Brian Livingston, « Time to Reboot: The Federal ZEV Mandate Requires Flexibility », Institut C.D. Howe, 25 janvier 2024, <https://cdhowe.org/publication/time-reboot-federal-zev-mandate-requires-flexibility/>.

²²⁰ Daniel Breton et al., « Comments and Recommendations on Regulations Amending the Passenger Automobile and Light Truck Greenhouse Gas Emission Regulations », Mobilité Électrique Canada, 15 mars 2023, https://emc-mec.ca/wp-content/uploads/2023/06/2023-03-15_EMC-on-Canada-s-proposed-ZEV-Regulation-Final-EN.pdf.

²²¹ Ibid.

²²² Richard J. King et al., « Réglementation sur les véhicules zéro émission en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement », Osler, 2 janvier 2024, <https://www.osler.com/fr/articles/bloques/bloque-sur-la-transition-energetique-au-canada/reglementation-sur-les-vehicules-zero-emission-en-vertu-de-la-loi-canadienne-sur-la-protection-de-l'environnement/>.

²²³ Livingston, « Time to Reboot ».

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Shahir Guindi et al., « Le Canada s'impose comme un acteur majeur de la chaîne d'approvisionnement mondiale des véhicules électriques », Osler, 11 décembre 2023, <https://www.osler.com/fr/articles/mises-%C3%A0-jour/le-canada-s-impose-comme-un-acteur-majeur-de-la-chaîne-d'approvisionnement-mondiale-des-vehicules-el/>.

²²⁶ Investir au Canada, « Chaîne d'approvisionnement des batteries de VE », consulté en juillet 2025, <https://www.investircanada.ca/industries/chaîne-d'approvisionnement-batteries-ve>.

La chaîne d'approvisionnement est fortement intégrée à celle des États-Unis, et toute perturbation ou retard dans une partie de la chaîne (extraction, traitement, fabrication) risque de mettre en péril le calendrier global de transition.²²⁷

4. Risques liés à la transition économique et industrielle

La structure actuelle du mandat canadien sur les VZE, avec ses objectifs ambitieux et ses voies de conformité limitées et punitives, risque de contraindre les fabricants d'équipement d'origine à payer des pénalités substantielles ou à acheter des crédits auprès d'un petit groupe de fabricants de véhicules VZE uniquement. Cette approche est susceptible de réduire la disponibilité des véhicules que les Canadiens souhaitent et dont ils ont besoin, d'augmenter les prix, d'entraîner des pertes d'emplois et de décourager les investissements dans le secteur automobile canadien. Les répercussions économiques qui en résulteraient pourraient être graves, à moins que la politique ne soit ajustée pour mieux cadrer avec les réalités du marché et la demande des consommateurs^{228, 229}.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Abroge immédiatement le mandat relatif aux véhicules zéro émission.
2. Mette l'accent sur la réglementation existante en matière de gaz à effet de serre (GES), qui favorisera naturellement une électrification croissante tout en soutenant les objectifs environnementaux du Canada et en aidant les consommateurs et les entrepreneurs canadiens à opérer cette transition.
3. Adopte une approche coordonnée et axée sur le marché qui reflète les réalités économiques et soutient la croissance à long terme de l'industrie.

Soumis par

Chambre de commerce d'Oakville

²²⁷ Gracelin Baskaran, « U.S.-Canada Mineral Cooperation for a Competitive Domestic Automotive Industry », Center for Strategic & International Studies (CSIS), 28 février 2025, <https://www.csis.org/events/us-canada-mineral-cooperation-competitive-domestic-automotive-industry>.

²²⁸ Livingston, « Time to Reboot ».

²²⁹ King et al., « Réglementation sur les véhicules zéro émission en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ».

Transports et infrastructures : résumé des commentaires des comités

Résolution	Organisation	Recommandation du comité de politique	Recommandation du comité du réseau des chambres
38. Un portail centralisé de transparence pour soutenir et surveiller la mise en œuvre du projet de loi C-5	Greater Niagara Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
39. Comblent le fossé en matière d'infrastructures : une approche fédérale novatrice pour soutenir la croissance industrielle	Belleville Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
40. Dégager la piste : remédier aux retards dans la certification médicale des pilotes	St. Albert and District Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
41. Création d'un corridor commercial national préapprouvé pour la croissance économique et l'investissement	Fort McMurray Chamber of Commerce	Abstention	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
42. Les inondations : une menace économique émergente qui nécessite que des mesures soient prises	Abbotsford Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
43. Financement du développement d'infrastructures essentielles à long terme	Greater Kingston Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

44. Tirer parti du placement de titres sur le marché de détail pour accélérer le développement des infrastructures canadiennes	Grande Prairie & District Chamber of Commerce	Soutien	Approbation
45. Améliorer la visibilité, la flexibilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement canadiennes	Ontario Chamber of Commerce	Soutien	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.
46. La voie vers de meilleurs échanges commerciaux : réduire les obstacles au commerce interprovincial dans le secteur du transport routier	Leduc, Nisku & Wetaskiwin Regional Chamber of Commerce	Soutien	Approbation

38. Un portail centralisé de transparence pour soutenir et surveiller la mise en œuvre du projet de loi C-5

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Malgré l'adoption de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) en 2017, les barrières commerciales internes continuent d'imposer des coûts importants aux entreprises canadiennes en limitant l'accès aux marchés interprovinciaux et en créant un ensemble disparate d'exigences de conformité. Ces barrières contribuent à des pertes économiques estimées à 80 milliards de dollars par an qui, si elles étaient éliminées, pourraient se traduire par un gain d'environ 3,8 % du PIB national²³⁰.

Pour les petites et moyennes entreprises (PME) notamment, il demeure extrêmement complexe de s'y retrouver dans les différences réglementaires entre les provinces en raison de l'absence d'une source d'information centralisée et faisant autorité.

Contexte

Avec l'adoption de la *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada* (également connue sous le nom de *Loi sur l'unité de l'économie canadienne* ou projet de loi C-5), le Canada s'est engagé à éliminer les obstacles au commerce intérieur grâce à la reconnaissance automatique des biens, des services et des qualifications entre les différents gouvernements. Si le projet de loi C-5 met de l'avant un cadre juridique pour l'harmonisation, la réalisation des résultats escomptés dépendra des outils pratiques mis en place.

L'ALEC est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, succédant à l'Accord sur le commerce intérieur de 1995. Son objectif déclaré est de réduire et d'éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements au Canada²³¹. Ces obstacles se manifestent par des exigences de conformité redondantes, des cadres d'octroi de licences divergents et des normes incohérentes, en particulier dans des secteurs critiques tels que la construction, la logistique interprovinciale et l'agriculture.

Ce problème est aggravé par l'opacité actuelle du processus de rapprochement prévu en vertu de l'ALEC, où ni l'état d'avancement des négociations ni les détails des différences réglementaires ne sont systématiquement communiqués aux entreprises ou au public. Un rapport publié en 2021 par Deloitte soulignait ce problème et recommandait spécifiquement de « Créer un répertoire public de renseignements sur les obstacles au commerce au Canada²³² ».

En réponse à la demande d'amélioration des données commerciales, Statistique Canada a lancé le Carrefour canadien de données et de renseignements sur le commerce intérieur. Cet outil fournit des

²³⁰ Deloitte Canada, « Arguments en faveur de la libéralisation du commerce interprovincial au Canada », novembre 2021, <https://www.deloitte.com/content/dam/assets-zone3/ca/fr/docs/services/financial-advisory/2025/ca-fr-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf>.

²³¹ Accord de libre-échange canadien (ALEC), « L'Accord de libre-échange canadien », dernière mise à jour le 2 juin 2025, <https://www.cfta-alec.ca/fr/laccord-de-libre-echange-canadien>.

²³² Ibid, article 4.

statistiques économiques agrégées sur les volumes et les tendances du commerce interprovincial, destinées principalement aux décideurs politiques et aux analystes²³³. Cependant, il n'est pas conçu pour aider les entreprises dans leur prise de décision opérationnelle. Ce qu'il faut, c'est une plateforme complémentaire, axée sur l'utilisateur, hébergée par un organisme fédéral crédible tel que Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) ou Statistique Canada, qui offre un accès en temps réel à des renseignements sur les restrictions commerciales actuelles, l'état des accords de reconnaissance mutuelle et les progrès réalisés en matière d'harmonisation réglementaire.

Un portail centralisé permettrait non seulement de réduire les coûts de mise en conformité pour les PME, mais aussi d'accroître la pression sur les provinces et les territoires pour qu'ils respectent leurs engagements au titre de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR). La responsabilité publique, associée à une meilleure infrastructure d'information, pourrait permettre d'accélérer la convergence réglementaire et d'éliminer les obstacles commerciaux internes de longue date.

Afin de maximiser l'impact du projet de loi C-5 et de maintenir la confiance du public et des entreprises dans son efficacité, un portail de transparence centralisé devrait être développé comme outil d'aide à la mise en œuvre. Ce portail servirait de source d'information unique, faisant autorité et accessible au public, sur :

- l'état actuel de la réglementation des biens et services faisant l'objet d'une reconnaissance mutuelle,
- les échéanciers de mise en œuvre progressive et les exceptions accordées en vertu du projet de loi C-5, et
- les progrès réalisés en matière d'application de la loi et de conformité par les provinces et les territoires.

En fournissant des informations en temps réel, dans un langage simple et des conseils clairs, le portail permettra de mettre en œuvre le projet de loi C-5 pour les entreprises et de faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent suivre et rendre compte des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre.

Ce portail fournirait l'infrastructure de mise en œuvre nécessaire à la réussite du projet de loi C-5. Bien que la loi élimine les obstacles juridiques au commerce intérieur, ses avantages ne pourront être pleinement exploités que si les entreprises sont en mesure de comprendre les nouvelles règles et de s'y fier. Sans un système d'information centralisé et transparent, le risque demeure que les entreprises continuent d'engager des coûts inutiles en raison de directives réglementaires désuètes ou incohérentes.

La présente proposition contribue à transformer le projet de loi C-5 d'une intention législative en une réalité économique en veillant à ce que les entreprises et les gouvernements aient une représentation claire et accessible des progrès et des obligations.

²³³ Gouvernement du Canada, « Le Comité du commerce intérieur abat les obstacles au commerce intérieur », 28 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/nouvelles/2025/02/le-comite-du-commerce-interieur-abat-les-obstacles-au-commerce-interieur.html>.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore et maintienne un portail de transparence centralisé, hébergé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada ou Statistique Canada, explicitement lié aux dispositions du projet de loi C-5 en matière de déclaration et d'application.
2. Veille à ce que le portail intègre :
 - a. un tableau de bord public permettant de suivre la conformité des administrations aux exigences du projet de loi C-5,
 - b. un répertoire à jour des exceptions autorisées ou des mesures transitoires,
 - c. des résumés en langage clair, secteur par secteur, des droits et obligations prévus par la loi.
3. Se serve du portail comme d'un mécanisme de surveillance et de suivi des plaintes, permettant aux entreprises de signaler les incohérences, de demander des éclaircissements et de soutenir le règlement des différends et la conformité de toutes les administrations participantes.

Soumis par

Chambre de commerce du Grand Niagara

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Sarnia Lambton

39. Comblent le fossé en matière d'infrastructures : une approche fédérale novatrice pour soutenir la croissance industrielle

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

La prospérité à long terme du Canada dépend de l'expansion de sa base industrielle. Cependant, les municipalités sont confrontées à des défis croissants pour financer les infrastructures nécessaires au développement créateur d'emplois. Les municipalités ont besoin de revenus prévisibles pour financer les infrastructures liées à la croissance sans avoir recours à des exonérations fiscales non viables. Les promoteurs industriels méritent d'avoir accès à des mécanismes de recouvrement des coûts flexibles, tout comme les promoteurs résidentiels en bénéficient désormais grâce aux récentes modifications législatives.

Contexte

Les municipalités ne sont plus seulement des prestataires de services, elles sont les moteurs économiques du Canada, gérant les infrastructures essentielles, le logement, la sécurité publique, etc. Pourtant, elles le font avec des « cadres fiscaux obsolètes ». Comme l'a fait remarquer Carole Saab, cheffe de la direction de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), les municipalités « fonctionnent avec des modèles fiscaux du XIX^e siècle et fournissent des services du XXI^e siècle »²³⁴ [TRADUCTION]. Selon le cadre de croissance municipale, les administrations locales gèrent plus de « 60 % des infrastructures publiques du Canada », mais ne reçoivent que « 8 à 10 cents » pour chaque dollar d'impôt²³⁵.

Depuis 2016, les recettes municipales provenant des impôts fonciers ont diminué de 1,1 % par an en termes réels, tandis que les recettes fédérales et provinciales provenant de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente ont augmenté de 3,5 %²³⁶.

Malgré des responsabilités croissantes, les municipalités restent limitées, et comme la législation provinciale autorise les recettes par le biais de la *Loi sur les redevances d'aménagement* en Ontario, les redevances d'aménagement (RA) sont devenues un moyen de financer les infrastructures. Certaines collectivités renoncent à ces coûts afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel pour soutenir la

²³⁴ Bea Vongdouangchanh, « 'If we're serious about economic growth, municipalities need to be seen as partners in the national growth model': Saab » : Saab, Means & Ways, 6 juin 2025, <https://www.meansandways.ca/news-articles/if-were-serious-about-economic-growth-municipalities-need-to-be-seen-as-partners-in-the-national-growth-model-saab>.

²³⁵ Fédération canadienne des municipalités (FCM), « La réforme de la fiscalité municipale », consulté en juin 2025, <https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/reforme-fiscalite-municipale>.

²³⁶ Ibid.

croissance, car elles comprennent que les RA imposent des coûts disproportionnés aux nouveaux aménagements et peuvent dissuader les investissements. Mais la croissance a un coût.

À mesure que les besoins en infrastructures augmentent, nombreux sont ceux qui commencent à envisager la mise en place de RA pour récupérer les coûts liés à la croissance. Cette tendance reflète la nécessité de disposer d'outils fiscaux de portée plus vaste pour répondre aux obligations locales en matière d'infrastructures.

Des municipalités comme Belleville, en Ontario, qui a renoncé à plus de 14,4 millions de dollars de redevances d'aménagement industriel entre 2021 et 2025, prennent des mesures pour élaborer un plan d'amélioration communautaire (PAC) qui contrecarre l'actuelle exonération des redevances d'aménagement et pourrait permettre d'opérer une transition au profit de mesures incitatives sélectives, au cas par cas, dans le cadre du PAC²³⁷.

En parallèle, le projet de loi 17 (2025) de l'Ontario a réformé les RA résidentielles en autorisant les paiements différés, en supprimant les intérêts et en augmentant le financement des infrastructures²³⁸. Cependant, il n'existe aucun programme équivalent pour le développement industriel, malgré son rôle essentiel dans la création d'emplois et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) offre un mécanisme fédéral viable pour combler cette lacune. En tant que société d'État financée par le gouvernement fédéral, la BIC a pour mandat de soutenir les infrastructures d'intérêt public²³⁹. Si elle ne peut pas passer outre la législation provinciale, elle peut agir dans le cadre de celle-ci. Un modèle innovant :

- Permettrait aux entreprises d'accéder au financement de la BIC pour leur expansion industrielle.
- Utiliserait une partie des **intérêts versés** sur ces prêts pour rembourser les redevances d'aménagement aux municipalités.
- Préserverait le recouvrement intégral des coûts municipaux.
- Éviterait d'imposer aux entreprises des charges initiales liées aux infrastructures.
- Utiliserait l'article 27 de la *Loi sur les redevances d'aménagement* de l'Ontario ou des dispositions équivalentes dans d'autres provinces pour officialiser les accords de paiement par des tiers.

Cette proposition s'inscrit dans la lignée de l'appel lancé par la FCM en faveur d'un nouveau cadre de croissance municipale qui permette un financement prévisible, équitable et durable des infrastructures²⁴⁰. Elle soutient également les objectifs nationaux en matière de croissance économique, de développement régional et d'attraction des investissements. Ce modèle tire parti des outils fédéraux existants pour obtenir des résultats qui répondent à la fois aux besoins de développement local et aux ambitions politiques plus larges.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

²³⁷ Watson & Associates Economists Ltd., « 2025 Development Charges Update Study », ville de Belleville, téléchargé en juin 2025, <https://forms.belleville.ca/Planning/2025-Development-Charges-Update-Study>.

²³⁸ Ontario Home Builders' Association (OHBA), « Member Update : Bill 17 Receives Royal Assent », 6 juin 2025, <https://www.ohba.ca/member-update-bill-17-receives-royal-assent/>.

²³⁹ Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), « Foires [sic] aux questions », consulté en juin 2025, <https://cib-bic.ca/fr/a-propos/faq/>.

²⁴⁰ Vongdouangchanh, « If we're serious about economic growth ».

1. Encourage la Banque de l'infrastructure du Canada à mettre à l'essai un modèle de versement des redevances d'aménagement.
 - a. Collabore avec les municipalités admissibles afin d'étudier un modèle dans lequel la BIC remettrait aux municipalités une partie des intérêts perçus sur les prêts aux entreprises afin de satisfaire aux obligations en matière de redevances d'aménagement.
 - i. L'admissibilité devrait être limitée aux municipalités ayant des redevances d'aménagement commercial et industriel conformes aux attentes fédérales en matière de compétitivité et de résultats alignés sur la croissance.
2. Collabore avec les gouvernements provinciaux pour permettre des accords de paiement par des tiers.
 - a. Recommande aux provinces de permettre des accords de versement par des tiers, par exemple en vertu de l'article 27 de *la Loi sur les redevances d'aménagement* de l'Ontario, qui permettent aux partenaires d'infrastructure (p. ex., la BIC) de s'acquitter des obligations en matière de redevances d'aménagement au nom des entreprises dans le cadre d'accords municipaux officiels.
3. Étudie la création d'un fonds d'infrastructure pour l'emploi favorisant la croissance.
 - a. Étudie la faisabilité d'un fonds fédéral spécial ou à coûts partagés axé sur les terrains industriels destinés à l'emploi, notamment dans les régions à forte croissance ou sous-utilisées, avec des critères d'éligibilité clairs et une responsabilité en matière de performance.

Soumis par

Chambre de commerce de Belleville

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Brantford Brant

Chambre de commerce de Peterborough + Kawarthas

Chambre de commerce de St. Thomas et du district

40. Dégager la piste : remédier aux retards dans la certification médicale des pilotes

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Les retards nationaux dans la certification médicale de l'aviation civile limitent le système de formation des pilotes au Canada, font augmenter les coûts, affaiblissent la compétitivité de l'industrie et posent des risques à long terme pour la disponibilité de la main-d'œuvre et la résilience du transport aérien national.

Contexte

Le secteur de l'aviation canadien contribue de manière significative à l'emploi, au commerce et à la connectivité régionale. Les retards persistants dans le traitement des certificats médicaux d'aviation civile créent des goulots d'étranglement systémiques, qui touchent particulièrement les certificats médicaux de catégorie 1 et 3. Ces retards augmentent les coûts opérationnels des établissements de formation et limitent la capacité de l'industrie. Bien que Transports Canada ait mis en place des mesures comme l'élargissement des critères d'admissibilité à la certification médicale de catégorie 4²⁴¹ et la validation des licences de pilote étrangères²⁴², d'importantes lacunes subsistent dans leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les retards immédiats dans la certification et la transparence dans le suivi des demandes.

Les licences temporaires ou provisoires au Canada, utilisées avec succès dans les secteurs des soins de santé et du transport commercial, atténuent les perturbations du flux de travail pendant les retards de certification. À l'échelle internationale, la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis délivre efficacement des certificats temporaires d'élève-pilote, ce qui réduit considérablement les retards de formation et les arriérés administratifs. La mise en œuvre d'une autorisation temporaire similaire au Canada permettrait de remédier directement aux retards à court terme sans compromettre la sécurité²⁴³.

Dans les régions où l'accès aux médecins examinateurs de l'aéronautique civile (MEAC) est limité, les pilotes doivent souvent faire face à des délais d'attente prolongés. Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers permet d'intégrer avec succès des professionnels formés à l'étranger dans des secteurs confrontés à une pénurie de main-d'œuvre. L'utilisation de ce cadre éprouvé pour élargir les capacités des MEAC permet de remédier de manière stratégique à ce goulot d'étranglement systémique, en particulier dans les régions mal desservies.

De plus, la transparence et le suivi des demandes de certification médicale sont encore insuffisants. Les portails numériques éprouvés utilisés dans le domaine de l'immigration (IRCC) et de l'administration fiscale (ARC) améliorent considérablement la transparence et réduisent les charges administratives. La

²⁴¹ Gouvernement du Canada, « La Gazette du Canada, Partie II, volume 159, numéro 5 : Index », 26 février 2025, <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2025/2025-02-26/html/index-fra.html>

²⁴² Transports Canada, « Séance d'information sur l'infrastructure au Canada – Pénurie de pilotes », gouvernement du Canada, 21 mars 2024, <https://tc.canada.ca/fr/binder/20-penurie-pilotes>.

²⁴³ Transports Canada, « Transports Canada Plan ministériel 2024-2025 », dernière modification le 15 mars 2024, consulté le 18 août 2025, <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/transparence/gestion-rapports-ministeriels/plans-ministeriels/transports-canada-plan-ministeriel-2024-2025>.

mise en place d'un portail numérique comparable pour le suivi des certifications médicales faciliterait un soulagement immédiat et des améliorations opérationnelles à long terme.

Ces recommandations sont conformes aux demandes des principaux acteurs du secteur, notamment l'Air Line Pilots Association (ALPA), l'Association canadienne de l'aviation d'affaires (ACAA) et l'Association canadienne des propriétaires et pilotes d'aéronefs (COPA), qui ont également souligné la nécessité de réduire les délais de certification, d'augmenter la capacité des médecins examinateurs et d'améliorer la transparence du système.

Collectivement, ces mesures complètent et renforcent les initiatives gouvernementales existantes, comblent les lacunes critiques en matière de mise en œuvre, réduisent les coûts opérationnels pour les entreprises et renforcent la compétitivité mondiale du Canada dans le domaine de l'aviation.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse une norme de service nationale assortie de délais précis pour le traitement des certificats médicaux d'aviation civile, y compris les cas standard et complexes.
2. Mette en œuvre un programme temporaire d'autorisation des élèves pilotes afin de permettre une formation supervisée pendant que la certification médicale complète est en attente.
3. Augmente le nombre et élargisse le champ d'action des médecins examinateurs de l'aéronautique civile (MEAC), financés par le budget opérationnel de Transports Canada, étant donné que la capacité actuelle des MEAC ne permet pas de répondre à la demande et que les demandes connaissent des retards importants qui dépassent les normes de service établies.
4. Développe un portail numérique centralisé pour suivre les demandes de certificats médicaux avec des mises à jour en temps réel et une transparence des files d'attente.

Soumis par

Chambre de commerce de St. Albert et du district

41. Création d'un corridor commercial national préapprouvé pour la croissance économique et l'investissement

Recommandation du comité de politiques	Recommandation du comité du réseau des chambres
Abstention Le comité n'est pas parvenu à un consensus. Certains membres ont jugé la résolution trop vague pour l'appuyer, alors que d'autres ont exprimé leur soutien.	Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts) Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Pour les matières premières, les produits manufacturés et de nombreux autres produits, le plus grand marché d'exportation du Canada est les États-Unis d'Amérique. Le Canada a été pris au dépourvu lorsque son plus grand partenaire commercial, les États-Unis, a menacé d'imposer des droits de douane importants sur ses exportations vers leur pays. Notre dépendance excessive à l'égard d'un seul partenaire commercial a été mise en évidence, car de tels droits de douane auraient paralysé le pouvoir d'achat américain et, par extension, la demande de produits canadiens. Le Canada doit diversifier sa clientèle d'exportation en édifiant les infrastructures nécessaires pour expédier de plus grands volumes vers d'autres marchés de la région Asie-Pacifique et de l'Europe, afin d'être mieux protégé contre le risque qu'un client important et unique délocalise ses activités ailleurs.

Contexte

Le Canada est fortement tributaire des États-Unis comme marché pour ses produits exportés. En 2024, 75,9 % des exportations canadiennes ont été expédiées aux États-Unis²⁴⁴. Cette réalité est encore plus vraie dans certains secteurs, comme celui de l'énergie, où 97 % des exportations de pétrole brut du Canada sont destinées aux États-Unis²⁴⁵.

Lorsque le président des États-Unis a récemment annoncé son intention d'imposer des droits de douane sur les importations canadiennes²⁴⁶, notre dépendance nationale à l'égard des États-Unis en tant que

²⁴⁴ Gouvernement du Canada, « Relations Canada-États-Unis », consulté le 25 février 2025, dernière modification le 2 juin 2025, <https://www.international.gc.ca/country-pays/us-eu/relations.aspx?lang=fra>.

²⁴⁵ Régie de l'énergie du Canada, « Aperçu du marché : Les États-Unis ont absorbé la quasi-totalité des exportations de pétrole brut du Canada en 2023 », 21 août 2024, consulté le 25 février 2025, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/aperçu-marches/2024/aperçu-marche-les-etats-unis-ont-absorbe-la-quasi-totalite-des-exportations-de-petrole-brut-du-canada-en-2023.html>.

²⁴⁶ John Paul Tasker, « Trump says he'll hit Canadian goods with 25% tariff next week after month-long pause », Canadian Broadcasting Corporation (CBC), 24 février 2025, consulté le 25 février 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/trump-tariffs-next-week-1.7467202>.

partenaire commercial risquait de paralyser et d'entraver considérablement notre économie nationale et la santé économique de chaque province canadienne. Les droits de douane proposés rendraient les produits canadiens plus chers pour les consommateurs américains et, notre plus grande clientèle achetant moins de nos produits, on estime que si ces droits devaient être mis en œuvre, les exportations vers les États-Unis chuteraient de 8,5 % et les entreprises canadiennes réduiraient leurs investissements de 12 % en 2026²⁴⁷. Un conflit commercial augmenterait également l'inflation, car environ 13 % du panier de l'indice des prix à la consommation canadien est constitué de produits importés des États-Unis²⁴⁸.

D'autres marchés ont besoin des produits canadiens et les achèteraient. À l'heure actuelle, seulement 9 % des exportations et des échanges commerciaux canadiens visent des économies émergentes à croissance rapide comme la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Mexique et le Brésil²⁴⁹. Le Canada est devancé par ses pairs qui exportent entre 20 et 40 % vers ces pays²⁵⁰. Il semble impératif que le Canada diversifie sa clientèle afin d'inclure davantage de ces marchés émergents, afin de ne pas être à la merci d'un partenaire commercial aussi important.

Pour ce faire, il faut implanter une infrastructure commerciale permettant d'acheminer les produits canadiens vers les ports des côtes est, ouest et arctique afin d'accéder aux marchés émergents. L'avenir économique du Canada dépend de plus en plus de sa capacité à acheminer efficacement et de manière croissante l'énergie, les matières premières et les produits manufacturés vers de nouveaux marchés nationaux et internationaux. En termes simples, le Canada doit établir un corridor commercial préapprouvé à l'échelle nationale, composé de pipelines, de chemins de fer, de lignes de transport d'électricité et d'autoroutes en expansion. Ce corridor commercial garantira un meilleur accès des matières premières et des produits aux ports de toutes les côtes du Canada, ce qui nous permettra de diversifier notre clientèle en dehors de notre principal partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique. Pour être efficace, toutes les exigences réglementaires relatives au développement du corridor commercial préapprouvé seront préétablies, les consultations seront menées à bien et les projets et opérations associés pourront être accélérés de manière efficace.

La création d'un corridor commercial préapprouvé national permettra de créer des dizaines de milliers d'emplois, d'attirer des milliards d'investissements du secteur privé, d'augmenter les recettes fiscales de toutes les administrations publiques et de stimuler le PIB réel de 2,5 % à long terme²⁵¹.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Trace les contours d'un corridor commercial multimodal préapprouvé à l'échelle nationale, en collaboration avec les provinces et les territoires, qui permettra d'acheminer les matières premières et les produits canadiens comme le pétrole brut, l'électricité et l'eau vers les ports des côtes est, ouest et arctique, afin de faciliter l'accès à divers marchés en dehors de l'Amérique du Nord. Ce corridor comprendrait des pipelines, des autoroutes, des voies ferrées et des lignes de transport d'électricité (y compris la relance et l'achèvement du projet de pipeline Northern Gateway).

²⁴⁷ Tiff Macklem, « Droits de douane, changements structurels et politique monétaire », Banque du Canada, 21 février 2025, consulté le 25 février 2025, <https://www.banqueducanada.ca/2025/02/droits-de-douane-changements-structurels-et-politique-monetaire/>.

²⁴⁸ Ibid.

²⁴⁹ Rotman Insights Hub, « The urgent need for Canada to diversify its trade », novembre 2018, consulté le 25 février 2025, <https://www-2.rotman.utoronto.ca/insightshub/economics-trade-policy/urgent-need-for-canada-diversi>.

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ Banque du Canada, « Droits de douane ».

2. Tire parti des programmes d'infrastructure existants, comme le Fonds national pour les corridors commerciaux, afin de soutenir cette initiative, et en élargisse éventuellement la portée.
3. Collabore avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de garantir que les produits puissent circuler librement dans le nouveau corridor, sans droits de douane interprovinciaux, et soient préapprouvés pour toutes les exigences environnementales, d'utilisation des terres et interprovinciales grâce à un cadre réglementaire à guichet unique.
4. Veille à ce que la consultation des communautés autochtones, des municipalités et des autres parties prenantes clés concernant le corridor commercial préapprouvé soit menée à bien dès le début, afin de garantir la sécurité juridique aux promoteurs du projet.
5. Diversifie la clientèle et l'accès aux marchés du Canada en faisant la promotion de ses produits et en établissant des relations commerciales dans la région Asie-Pacifique, en Europe et sur les marchés américains élargis et nouveaux, afin de réduire la dépendance excessive à l'égard d'un seul marché.

Soumis par

Chambre de commerce de Fort McMurray

42. Les inondations : une menace économique émergente qui nécessite que des mesures soient prises

Chamber Network Committee Recommendation
Approved with concerns on Criteria 5 (Costing)
While the Committee approved the resolution, Criteria 5 (Costs) was not fully addressed. This does not affect approval this year, but future resolutions will be subject to closer scrutiny.

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Le Canada compte plusieurs milliers de kilomètres de côtes le long desquelles sont implantées des communautés. Par exemple, le fleuve Fraser et d'autres cours d'eau traversent la Colombie-Britannique (C.-B.) et des communautés vulnérables aux inondations. Les inondations causées par les rivières et les océans peuvent détruire ou endommager des propriétés résidentielles, commerciales, industrielles et agricoles, ainsi que les moyens de transport (routes, autoroutes, ponts), en plus de perturber considérablement la vie quotidienne, ce qui nécessite des dépenses importantes pour rétablir les conditions antérieures à l'inondation.

La menace est réelle partout au Canada, depuis les inondations printanières de 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec jusqu'aux inondations de la rivière Don à Toronto en 2024. Selon Statistique Canada, un ménage canadien sur dix est très exposé aux inondations²⁵².

Les dommages causés à l'économie et aux entreprises par les inondations sont considérables, se chiffrant en centaines de millions de dollars. La vallée du Fraser a déjà connu deux inondations catastrophiques en l'espace de 20 ans (1990 et 2021). Les structures de protection contre les inondations, comme les digues et les infrastructures connexes (stations de pompage, caissons anti-inondation, enrochements et puits de secours) dans toute la Colombie-Britannique, doivent être modernisées pour lutter contre la menace d'une élévation du niveau de la mer pouvant atteindre 1 mètre d'ici 2100²⁵³. Des dépenses importantes et limitées dans le temps s'imposent pour moderniser les infrastructures de protection contre les inondations dans toute la Colombie-Britannique et au Canada.

Contexte

Le changement climatique, qui entraîne la fonte des calottes glaciaires aux pôles Nord et Sud, provoque une élévation du niveau de la mer. Le ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur le changement climatique de la Colombie-Britannique a demandé aux villes de se préparer à une élévation du niveau de la mer de 1 mètre d'ici 2100. Des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des rivières atmosphériques provoquant des précipitations importantes (pluie ou neige) et une élévation du niveau

²⁵² Statistique Canada, « Météo au Canada : une autre année catastrophique », 16 octobre 2024, <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/7165-meteo-au-canada-une-autre-annee-catastrophique>.

²⁵³ The Arlington Group Planning + Architecture Inc. et al., « Sea Level Rise Adaptation Primer: A Toolkit to Build Adaptive Capacity on Canada's South Coasts », ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, 2013, <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/adaptation/resources/slr-primer.pdf>.

des rivières au-delà des digues ou des niveaux naturels, sont observés dans des communautés à travers le Canada. Les incendies de forêt et les dômes de chaleur, qui sont de plus en plus fréquents au Canada, constituent un défi supplémentaire pour l'environnement et prédisposent les terres aux inondations en détruisant les arbres et la végétation qui jouent normalement un rôle d'absorption de l'eau. Cela peut provoquer d'importantes inondations des rivières qui traversent des zones agricoles et d'emploi très productives à travers le Canada. Les inondations représentent un risque catastrophique pour la vitalité économique, la compétitivité, la fiabilité des chaînes d'approvisionnement et la sécurité alimentaire des entreprises et des communautés canadiennes.

La Fédération canadienne des municipalités a estimé en 2020 que le coût annuel pour éviter les pires effets du changement climatique au niveau municipal s'élèverait à environ 5,3 milliards de dollars²⁵⁴.

Bien que les villes aient reçu pour instruction de se préparer à l'élévation du niveau de la mer et aux risques liés aux cours d'eau, il demeure nécessaire de consacrer des sommes importantes à la modernisation des digues et des infrastructures associées au cours des prochaines années afin de se préparer de manière adéquate à de telles inondations. La probabilité qu'une inondation extrême se produise aujourd'hui est de 0,5 %, contre 50 % d'ici 2100²⁵⁵. La restauration complète des communautés et des infrastructures côtières et fluviales après une inondation majeure pourrait prendre plusieurs années, ce qui perturberait gravement l'économie et entraînerait des pertes de plusieurs centaines de millions de dollars.

Afin de prévenir les dommages et les pertes, les infrastructures de prévention des inondations à travers le Canada doivent être modernisées en temps opportun et selon un ordre de priorité.

Un exemple communautaire

La ville d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, plaide depuis longtemps en faveur de la modernisation des infrastructures de digues et de drainage et de modalités de financement plus prévisibles avec la province et le gouvernement fédéral, au vu de la vulnérabilité historique aux inondations de la rivière Nooksack et des inondations majeures, plus récemment en 1990 et lors de la catastrophe de 2021. L'objectif principal de la ville d'Abbotsford pour les mois à venir est de s'assurer que les gouvernements fédéral et provincial apportent leur soutien à la modernisation des digues de Sumas et Matsqui.

L'ancien maire d'Abbotsford, Henry Braun, a averti que la catastrophe de Sumas Prairie serait insignifiante en comparaison si la digue de Matsqui devait céder. Le fleuve Fraser est dix fois plus grand et plus puissant que la rivière Nooksack et causerait des ravages sur notre économie et nos infrastructures s'il devait déborder les digues non conformes aux normes actuelles. Le Conseil du bassin du Fraser estime que l'impact économique d'une inondation du fleuve Fraser sur le quartier Matsqui Prairie s'élèverait à environ 30 milliards de dollars²⁵⁶.

Les infrastructures de drainage actuelles doivent être modernisées de toute urgence, compte tenu des implications urgentes liées à l'élévation du niveau de la mer. Un rapport publié en 2015 par le ministère des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique a révélé que 71 % des digues de la vallée du bas Fraser étaient vulnérables à une rupture par débordement, c'est-à-dire lorsque les eaux de crue franchissent le sommet de la digue, provoquant une inondation²⁵⁷. L'évacuation de l'eau

²⁵⁴ Fédération canadienne des municipalités (FCM), « Investir dans l'avenir du Canada : le coût de l'adaptation au changement climatique », février 2020, <https://fcm.ca/fr/ressources/investir-dans-avenir-du-canada>.

²⁵⁵ Ressources naturelles Canada, « Études de cas sur les changements climatiques dans la cartographie des plaines inondables », gouvernement du Canada, 2018, <https://ressources-naturelles.canada.ca/science-donnees/science-recherche/dangers-naturels/cartographie-inondations/etudes-cas-changements-climatiques-dans-cartographie-plaines-inondables>.

²⁵⁶ Conseil du bassin du Fraser, « Lower Mainland Flood Management Strategy – Phase 1 Summary Report », mai 2016, https://floodwise.ca/wp-content/uploads/2020/03/FBC_LMFMS_Phase_1_Report_Web_May_2016.pdf.

²⁵⁷ Ibid.

des terres agricoles et de la région dépend de l'efficacité des systèmes de drainage régionaux, ce qui oblige la province à aborder la modernisation dans une perspective régionale, en collaboration avec les municipalités. Seulement 4 % des digues de la Colombie-Britannique répondaient aux normes provinciales²⁵⁸.

En mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la protection des sources alimentaires, les gouvernements fédéral et provincial doivent repenser leurs investissements dans les infrastructures afin de prévenir une catastrophe plus grave qui pourrait survenir à tout moment. Abbotsford est l'une des régions les plus intensément cultivées d'Amérique du Nord et affiche le chiffre d'affaires agricole par hectare le plus élevé de toutes les villes du Canada, contribuant directement à l'économie, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire dans la province et le pays²⁵⁹. Dans un rapport récent, il a été établi que l'agriculture d'Abbotsford représentait 3,83 milliards de dollars d'activité économique, contre 1,8 milliard en 2008²⁶⁰. L'un des principaux moteurs de l'emploi dans la région, l'agriculture représente plus de 16 000 emplois à temps plein, soit 23 % de tous les emplois de la ville. Le cas d'Abbotsford illustre combien il importe de protéger notre approvisionnement alimentaire et les principales voies d'approvisionnement contre les catastrophes naturelles dans l'intérêt de toute la province et du pays.

Les administrations locales n'ont tout simplement pas les moyens de financer les travaux nécessaires à la modernisation de ces infrastructures essentielles. Par exemple, il faudrait 1 milliard de dollars pour reconstruire les deux digues d'Abbotsford selon les normes actuelles²⁶¹. Des besoins de modernisation similaires et des coûts élevés ont été identifiés dans des municipalités allant de Richmond à Chilliwack, ainsi que dans un certain nombre de communautés du nord présentant un risque d'inondation similaire.

Il semble que des cartes d'inventaire des digues, des plans, etc. aient été préparés par le gouvernement provincial et que des fonds destinés à la modernisation aient été versés par les gouvernements fédéral et provincial par tranches depuis au moins 2014.

Toutefois, comme indiqué précédemment, il convient de garantir un financement à long terme et de prévoir un financement et une planification importants et stratégiques afin d'étudier les schémas d'inondation des rivières, de comprendre les implications du changement climatique en ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, notamment les sensibilités temporelles, ainsi que d'améliorer et de moderniser les mesures de protection contre les inondations dans toute la Colombie-Britannique. Un rapport de 2015 publié par le ministère des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique révélait que 71 % des digues de la vallée du Bas-Fraser étaient vulnérables à un débordement, c'est-à-dire à une rupture de la digue par les eaux de crue entraînant une inondation.

Il existe également un risque important lié aux infrastructures « orphelines ». Les infrastructures anti-inondation actuellement construites et utilisées ne relèvent d'aucune administration responsable de leur entretien ou de leur modernisation. La plupart des infrastructures construites lors des précédentes situations d'urgence liées aux inondations n'ont pas de « propriétaire » et demeurent essentielles pour assurer la protection contre les inondations sur le fleuve Fraser (et ses affluents). Tout programme provincial efficace de construction de digues doit relever le défi des infrastructures orphelines.

Les catastrophes naturelles telles que les inondations représentent un risque économique énorme lorsqu'elles affectent les principales chaînes d'approvisionnement et voies de transport. Il est primordial

²⁵⁸ Ibid.

²⁵⁹ Chambre de commerce d'Abbotsford, « Canada's Agricultural Hub – An Economic Analysis of Agriculture in Abbotsford », 25 mai 2022, <https://www.abbotsfordchamber.com/canadas-agricultural-hub-report-2022/>.

²⁶⁰ Ibid.

²⁶¹ Global News, « Abbotsford, B.C. mayor warns of disaster if province, feds don't pitch in for dike repair », 10 décembre 2021, <https://globalnews.ca/video/8442039/abbotsford-b-c-mayor-warns-of-disaster-if-province-feds-dont-pitch-in-for-dike-repair>.

de protéger nos infrastructures commerciales ainsi que la connectivité des personnes et des biens en Colombie-Britannique et au Canada.

L'impact des inondations à Abbotsford, épiscentre de la récente catastrophe en Colombie-Britannique, est un exemple frappant de la façon dont la province et ses régions ont été coupées les unes des autres, ainsi que de l'agroalimentaire et du reste de la vallée du Bas-Fraser, en raison des inondations. Cela a eu des répercussions sur la sécurité alimentaire, le commerce et la connectivité entre les personnes. La vallée du bas Fraser étant la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, les conséquences d'une infrastructure défaillante et d'une préparation insuffisante aux situations d'urgence ont un coût économique et humain élevé. Le port de Vancouver échange environ 200 milliards de dollars de marchandises avec plus de 170 économies commerciales. Le port de Metro Vancouver est le premier au Canada et le deuxième en termes d'exportations totales à l'étranger.

Le contexte de 2021

En 2021, la Colombie-Britannique a connu des conditions météorologiques extrêmes qui ont provoqué des inondations dévastatrices dans toute la province. Les liaisons routières, ferroviaires et portuaires essentielles ont été coupées pendant des semaines, et des fermes, des maisons et des entreprises ont été détruites. On estime que 15 000 personnes ont été contraintes d'évacuer leur domicile, que d'innombrables récoltes ont été perdues et que plus de 600 000 animaux d'élevage ont péri. De plus, le pipeline Trans Mountain a été fermé, ce qui a entraîné une pénurie de carburant dans la vallée du bas Fraser. Certaines sections de l'autoroute 1 et d'autres zones de la province ont été fermées à la circulation, aux approvisionnements et aux personnes. Ken Peacock, ancien vice-président principal et économiste en chef du Business Council of British Columbia, a estimé que cette catastrophe météorologique avait entraîné une perte de production économique pour la province allant de 250 à 400 millions de dollars.

Lors des inondations qui ont frappé la Colombie-Britannique en novembre 2021 et touché des communautés dans toute la province, la région de Sumas Prairie, dans la ville d'Abbotsford, a été la plus durement touchée par les effets d'une rivière atmosphérique record qui s'est abattue sur le sud de la Colombie-Britannique et a provoqué le débordement de la rivière Nooksack, dans l'État de Washington, qui a traversé la frontière pour atteindre Sumas Prairie.

À la suite des inondations de 2021, une demande conjointe de 1,7 milliard de dollars a été soumise au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) fédéral. Abbotsford avait demandé 1,6 milliard de dollars, Princeton 55 millions de dollars et Merritt 48 millions de dollars. Ces fonds ont été entièrement refusés par le gouvernement fédéral et aucun financement n'a été approuvé à ce jour.

Le FAAC est un programme national de contribution compétitif et fondé sur le mérite qui exige des collectivités qu'elles présentent une demande de financement dans le cadre d'un processus de sélection concurrentiel.

Ce programme fédéral d'atténuation des catastrophes a été créé en 2018 avec un budget de 2 milliards de dollars, auquel s'est ajouté 1,375 milliard de dollars en 2021. À la fin de 2022, Ottawa a annoncé un financement supplémentaire de 489 millions de dollars pour le fonds.

L'impact économique des grandes inondations n'est pas encore entièrement quantifié. Cependant, les données recueillies auprès des agriculteurs et des entreprises touchés par les inondations à Abbotsford ont révélé des millions de dollars de dommages et des dommages à long terme, notamment dans les secteurs des produits biologiques et des baies. Il n'y a guère eu d'approche coordonnée pour minimiser

les dommages causés par les inondations. Les faiblesses des stratégies d'atténuation des inondations ont été mises en évidence, et il est évident que lorsqu'une catastrophe se produit, une réponse fédérale-provinciale-municipale s'impose.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente la capacité du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), étant donné que l'enveloppe nationale actuelle de 3,9 milliards de dollars est insuffisante lorsque des projets individuels critiques nécessitent plus d'un milliard de dollars.
2. Modernise le programme fédéral d'atténuation des inondations en révisant les critères du FAAC afin de mieux tenir compte des projets d'infrastructure à grande échelle, en consultation avec les administrations locales, les provinces et le milieu des affaires.
3. Encourage les discussions officielles avec les États-Unis sur la coordination de l'atténuation des risques d'inondation transfrontaliers.

Soumis par

Chambre de commerce d'Abbotsford

43. Financement du développement d'infrastructures essentielles à long terme

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Le Canada est confronté à un déficit critique en matière d'infrastructures. La croissance démographique rapide, qui devrait atteindre 45,2 millions d'habitants d'ici 2040²⁶², et l'objectif de 5,8 millions de logements d'ici 2030²⁶³ ont exercé une pression insoutenable sur les infrastructures municipales. Cependant, le financement actuel est insuffisant pour répondre à la demande croissante en matière de réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de réseaux électriques et de routes. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) estime que les coûts d'infrastructure pour les nouveaux logements s'élèvent en moyenne à 107 000 dollars par logement²⁶⁴. Les municipalités ne peuvent pas absorber ce coût sans compromettre l'accessibilité financière des logements. Les impôts fonciers et les frais d'aménagement ne sont pas viables en tant que principales sources de revenus. Si des initiatives telles que le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario de 2024, doté de 600 millions de dollars²⁶⁵, constituent un pas dans la bonne direction, elles s'avèrent insuffisantes lorsqu'elles sont réparties entre 390 municipalités. Une stratégie nationale de financement coordonnée est nécessaire pour répondre à ces demandes croissantes en matière d'infrastructures.

Contexte

Le vieillissement des infrastructures est un phénomène répandu dans tout le Canada.

Réseaux d'eau et d'égouts :

- 20 % des canalisations d'eau, d'égouts et d'eaux pluviales ont plus de 50 ans²⁶⁶.
- 41 % des infrastructures ont été construites entre 1970 et 1999, à un rythme moyen de 6 698 km/an²⁶⁷.

²⁶² Statistique Canada, « Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires : tableau de bord interactif », consulté le 18 août 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2022015-fra.htm>.

²⁶³ Richard Lyall, « Municipalities handcuffed when it comes to funding critical infrastructure », 15 décembre 2023, <https://rescon.com/media/in-the-news/municipalities-handcuffed-when-it-comes-to-funding-critical-infrastructure>.

²⁶⁴ Ibid.

²⁶⁵ Gouvernement de l'Ontario, « L'Ontario augmente le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario à 600 millions de dollars », 22 novembre 2024, <https://news.ontario.ca/fr/release/1005385/ontario-augmente-le-fonds-de-partenariat-avec-les-municipalites-de-lontario-a-600-millions-de-dollars>.

²⁶⁶ Statistique Canada, « Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada : infrastructures relatives à l'eau, 2020 », 26 juillet 2022, https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220726/dq220726a-fra.htm?utm_source=

²⁶⁷ Statistique Canada, « Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada : valeurs de remplacement, 2022 », 21 octobre 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241021/dq241021b-fra.htm>.

- La FCM estime que 26,5 milliards de dollars seront nécessaires au cours des dix prochaines années pour moderniser ces réseaux²⁶⁸.

Infrastructure électrique :

- 40 % du réseau de distribution électrique du Canada est obsolète²⁶⁹.
- On prévoit un déficit de 15 % dans l'approvisionnement en électricité d'ici 2035, avec une demande estimée à 875 GWh contre une capacité de 750 GWh²⁷⁰.
- Il est essentiel d'investir dans des réseaux modernes pour garantir la fiabilité et la résilience climatique.

Réseau routier municipal :

- Plus de 25 % des routes nécessitent des réparations urgentes, et près de 50 % sont en mauvais état²⁷¹.
- Le mauvais état des routes augmente les coûts municipaux à long terme et retarde les transports.

Sans financement stratégique, les municipalités ne peuvent pas entretenir ou développer les infrastructures pour répondre à la demande. Cela met en péril la santé publique, la sécurité et la croissance économique.

Justification de l'augmentation de 25 % du Fonds pour le développement des collectivités du Canada

- Soutien de la FCM : la Fédération canadienne des municipalités recommande d'augmenter les transferts fédéraux de 2,6 milliards de dollars par an, pour atteindre un total de 5 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 25 % du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC)²⁷².
- Alignement stratégique : une augmentation de 25 %, passant de 2,4 milliards de dollars à 3 milliards de dollars, constitue une étape importante vers les objectifs de financement plus larges de la FCM.
- Précédent avéré : le gouvernement fédéral a doublé le fonds en 2019 et en 2021, ce qui constitue un précédent pour des augmentations importantes²⁷³.
- Pression sur les infrastructures : les municipalités sont confrontées à une demande croissante en matière d'infrastructures de base, et une augmentation du FDCC apporte un soutien nécessaire et prévisible.

Recommandations

²⁶⁸ Régie de l'énergie du Canada, « Profils énergétiques des provinces et territoires – Canada », dernière modification le 10 septembre 2024, consulté le 18 août 2025, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-canada.html>.

²⁶⁹ Ibid.

²⁷⁰ Shaz Merwat, « Une lutte pour le pouvoir, ou l'impact de l'IA sur les réseaux électriques canadiens », Institut d'action climatique RBC, 4 décembre 2024, <https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/institut-action-climatique/une-lutte-pour-le-pouvoir-ou-limpact-de-lia-sur-les-reseaux-electriques-canadiens/>.

²⁷¹ Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, « Cahier d'information à l'intention du sous-ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités(2024) – Cahier 2: État du logement, de l'itinérance, et des infrastructures », dernière modification le 30 avril 2025, consulté le 18 août 2025, <https://logement-infrastructure.canada.ca/pd-dp/transition/2024/dm-sm/2/book-cahier-2-fra.html>.

²⁷² Fédération canadienne des municipalités (FCM), « La FCM publie un rapport pour améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens en renforçant les finances municipales », 6 juin 2024, <https://fcm.ca/fr/nouvelles-et-medias/communiquer/fcm-publie-rapport-ameliorer-qualite-vie-canadiens-renforçant-finances-municipales>.

²⁷³ FCM, « Ce que la FCM a accompli pour ses membres », consulté le 18 août 2025, <https://fcm.ca/fr/a-propos/adhesion/resultats>.

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente les transferts fédéraux pour les infrastructures municipales.
 - a. Augmente le Fonds canadien de développement communautaire de 25 %.
 - b. S'aligne sur la demande de la FCM visant à obtenir 2,6 milliards de dollars supplémentaires par an en transferts fédéraux.
 - c. Ajuste en fonction de l'inflation, des besoins en matière de logement et de la croissance démographique depuis la base de référence actuelle de 2,4 milliards de dollars.
 - d. Répartisse en fonction de l'état annuel des actifs municipaux et de la croissance prévue.
2. Mette en place un programme d'amélioration des infrastructures rurales et éloignées.
 - a. Élargisse le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement afin de créer un programme voué aux communautés rurales, éloignées et autochtones.
 - b. Cela permettra d'améliorer le financement des travaux de modernisation essentiels des infrastructures d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et routières.
 - c. Garantisse un accès équitable et un soutien aux régions dont la capacité de financement local est limitée.

Soumis par

Chambre de commerce du Grand Kingston

Organisations de soutien

Chambre de commerce de Brockville et du district

Chambre de commerce de Peterborough + Kawarthas

Chambre de commerce de Port Hope et du district

Chambre de commerce du comté de Prince Edward

Chambre de commerce de Quinte West

44. Tirer parti du placement de titres sur le marché de détail pour accélérer le développement des infrastructures canadiennes

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Le Canada est confronté à des retards persistants et à des défis politiques dans le développement de projets d'infrastructure à grande échelle, en particulier les pipelines, le transport d'électricité et les énergies propres, malgré un besoin important et un intérêt public manifeste. Pour favoriser le soutien du public et débloquer des capitaux, le gouvernement fédéral devrait permettre et encourager l'utilisation de titres de créance sur le marché de détail, permettant ainsi aux Canadiens d'investir directement dans les projets d'infrastructure qui façonnent l'avenir du pays et d'en tirer profit.

Contexte

Les ambitions du Canada en matière d'infrastructures sont de plus en plus limitées par les contraintes financières, la polarisation politique et la complexité réglementaire. Les grands projets tels que les pipelines et les corridors électriques se heurtent souvent à une opposition publique farouche et progressent lentement, alors même que la demande nationale en matière de sécurité énergétique et de fiabilité de la chaîne d'approvisionnement ne cesse de croître.

Le placement de titres sur le marché de détail — des instruments d'investissement accessibles au public tels que les obligations d'infrastructure — peut offrir une solution en impliquant directement les Canadiens dans la propriété des projets. Historiquement, les Canadiens ont réagi positivement aux opportunités d'investissement direct qui correspondent aux intérêts nationaux. Citons par exemple le programme des obligations d'épargne du Canada (qui a pris fin en 2017), qui a attiré à son apogée plus de 55 milliards de dollars d'investissements détenus par des citoyens²⁷⁴, et, plus récemment, la popularité des obligations vertes dans des provinces comme l'Ontario²⁷⁵.

Comme l'affirme l'économiste Peter Tertzakian, les mécanismes de placement de titres sur le marché de détail pourraient permettre de transformer le syndrome « d'accord, mais pas dans ma cour » en enthousiasme « d'accord, dans ma cour » en donnant aux Canadiens « une part du gâteau » grâce à des obligations liées à des projets. Cette démocratisation du financement des infrastructures pourrait élargir l'adhésion du public et atténuer l'opposition.

À l'échelle mondiale, ce concept gagne du terrain. Au Royaume-Uni, l'émission d'obligations d'État vertes a permis au public d'investir dans des infrastructures résistantes au changement climatique. Aux États-Unis, les obligations municipales financent les autoroutes, les écoles et les réseaux d'approvisionnement en eau, et sont souvent détenues dans des portefeuilles de détail. Le Canada est à

²⁷⁴ Ministère des Finances Canada, « Archivé - Évaluation du Programme de placement de titres sur le marché de détail », gouvernement du Canada, 26 mai 2015, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/organisation/transparence/audits-evaluations/2015/evaluation-programme-placement-titres-marche-detail.html>.

²⁷⁵ Office ontarien de financement, « Obligations durables de la province de l'Ontario », gouvernement de l'Ontario, consulté le 18 août 2025, https://www.ofina.on.ca/french/sustainablebondsfr/index_fr.htm.

la traîne dans ce domaine, notamment au niveau fédéral, où il n'existe aucun programme ciblé visant à faciliter l'appropriation des infrastructures nationales par les citoyens.

La mise en œuvre d'un programme national de placement de titres sur le marché de détail nécessiterait des investissements initiaux de la part du gouvernement fédéral, estimés entre 150 et 400 millions de dollars sur trois ans. Cela pourrait inclure l'administration du programme (10 à 20 millions de dollars par an), le développement d'une plateforme numérique (25 à 50 millions de dollars en une seule fois), l'éducation du public (5 à 15 millions de dollars par an), la surveillance réglementaire (3 à 8 millions de dollars par an) et le soutien à l'engagement communautaire (10 à 30 millions de dollars par an). En option, des crédits d'impôt fédéraux ou des reports sur les plus-values et les intérêts perçus pourraient être envisagés comme incitations (50 à 200 millions de dollars par an en recettes perdues).

De telles obligations peuvent réduire les coûts d'investissement à long terme pour les infrastructures de 1 à 4 %²⁷⁶, ce qui représente des économies de plusieurs centaines de millions de dollars sur une durée de vie du projet de 30 ans. Par exemple, pour un projet de 10 milliards de dollars assorti d'un coût d'intérêt typique de 3 %, une réduction relative de 4 % de l'écart de crédit pourrait permettre d'économiser environ 400 millions de dollars en intérêts sur 30 ans. Les investissements dans les infrastructures de ce type génèrent généralement des multiplicateurs du PIB de 1,50 à 3,00 dollars par dollar investi²⁷⁷. La participation du public au financement peut également raccourcir la durée des projets grâce à un soutien accru du public et à une opposition réduite²⁷⁸.

En fin de compte, les mécanismes de placement de titres sur le marché de détail représentent un investissement à fort effet de levier et à faible risque dans la capacité infrastructurelle, la résilience économique et la confiance du public du Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Évalue les effets potentiels d'un cadre fédéral qui émettrait des obligations de détail garanties par le gouvernement pour financer des projets d'infrastructure nationaux. Cela pourrait inclure des projets énergétiques et de transition énergétique, des projets d'infrastructure menés par les Autochtones et des corridors commerciaux interprovinciaux. Cela pourrait inclure :
 - a. Des partenariats avec des institutions financières et des sociétés d'État afin de créer une plateforme numérique permettant aux Canadiens d'acheter et de gérer facilement leurs obligations d'infrastructure, avec des mises à jour transparentes sur les projets et des indicateurs de performance.
 - b. La possibilité d'explorer une option d'investissement de détail pendant la phase de financement des projets d'infrastructure soutenus par le gouvernement fédéral et dépassant 500 millions de dollars, en veillant à ce qu'une part de la propriété soit accessible aux particuliers canadiens.
 - c. Une initiative d'éducation du public sur l'investissement dans les infrastructures, mettant en évidence les avantages personnels et nationaux de la participation au développement des infrastructures par le biais du placement de titres sur le marché de détail.

²⁷⁶ Peter Tertzakian, « Want to get pipelines built? Let Canadians own a piece of the action », 25 avril 2025, The Hub, <https://thehub.ca/2025/04/25/peter-tertzakian-want-to-get-pipelines-built-let-canadians-own-a-piece-of-the-action/>.

²⁷⁷ Faster Capital, « Fiscal Multiplier Effect The Secret to Boosting Economic Performance », consulté le 18 août 2025, <https://fastercapital.com/articles/Fiscal-Multiplier-Effect--The-Secret-to-Boosting-Economic-Performance.html>.

²⁷⁸ Public Private Partnership Alliance, « Understanding Public-Private Partnerships », 1^{er} mai 2025, <https://www.pppalliance.org/blog/understanding-public-private-partnerships>.

- d. Un examen de l'impact des crédits d'impôt fédéraux ou des reports d'impôt sur les gains en capital ou les intérêts générés par les obligations d'infrastructure certifiées par le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accessibilité et l'attrait de ces obligations.

Soumis par

Chambre de commerce de Grande Prairie et du district

45. Améliorer la visibilité, la flexibilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement canadiennes

Recommandation du comité du réseau des chambres
Approuvée avec des réserves concernant le critère 5 (Analyse des coûts)
Bien que le comité ait approuvé la résolution, le critère 5 (Analyse des coûts) n'a pas été entièrement traité. Cela n'affecte pas l'approbation cette année, mais les résolutions futures feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale continuent d'avoir des répercussions sur les entreprises et les consommateurs du monde entier. Si le commerce et le commerce électronique se sont stabilisés depuis la flambée post-pandémique, de nouveaux défis — comme l'instabilité géopolitique, les événements liés au climat et les pénuries de main-d'œuvre — entraînent des retards persistants dans des secteurs critiques. Les entreprises canadiennes sont soumises à une pression croissante pour gérer ces perturbations tout en maintenant leurs niveaux de service et leurs coûts. Ces problèmes sont aggravés par le sous-investissement dans les technologies qui offrent une visibilité en temps réel sur les opérations de la chaîne d'approvisionnement et dans les stratégies de planification d'urgence. Il est essentiel de renforcer ces domaines pour garantir la compétitivité économique à long terme du Canada et sa capacité à répondre aux crises futures.

Contexte

La pandémie de COVID-19 et le cycle de mesures d'urgence qui s'en est suivi ont fait apparaître les vulnérabilités de longue date des chaînes d'approvisionnement nationales et internationales. Dans bien des cas, ces perturbations ont mené à une réévaluation des stratégies de gestion des risques et à l'abandon des modèles de livraison juste à temps. Cependant, les chaînes d'approvisionnement restent aujourd'hui très vulnérables aux crises mondiales, aux catastrophes climatiques (telles que les inondations et les incendies de forêt), aux tensions commerciales et aux goulots d'étranglement infrastructurels, qui peuvent tous avoir un impact sur le flux des marchandises depuis l'extraction des ressources et la fabrication jusqu'aux centres de distribution, aux entrepôts, aux ports et à la livraison finale. Les récents changements dans nos relations commerciales avec les États-Unis, dont les difficultés à évaluer l'impact des droits de douane imposés par l'étranger sur l'industrie nationale, soulignent encore plus le besoin urgent d'une plus grande visibilité de la chaîne d'approvisionnement et d'une évaluation des risques fondée sur des données qui permette d'apporter des réponses politiques appropriées en temps opportun.

Parmi les défis persistants figurent la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs du transport routier, de l'entreposage et de la logistique, les limites de capacité des infrastructures commerciales essentielles et les risques climatiques croissants. À cela s'ajoute le sous-investissement dans les outils numériques qui offrent une visibilité en temps réel, des analyses prédictives et une gestion agile de la chaîne d'approvisionnement, autant de capacités essentielles à la résilience moderne et à la rapidité de réaction.

Bien qu'aucune politique ne puisse à elle seule faire disparaître les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, des investissements stratégiques peuvent permettre de réduire la fragilité de l'ensemble du système et mieux positionner les entreprises canadiennes pour s'adapter aux chocs futurs. Il s'agit notamment d'efforts visant à améliorer les infrastructures, à renforcer les capacités et à intégrer des solutions numériques à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement.

De nombreuses entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, s'appuient encore sur des technologies obsolètes, voire sur des systèmes papier, pour gérer une logistique complexe. Les revers financiers liés à la pandémie, à l'inflation et à l'incertitude croissante autour des droits de douane ont rendu plus difficile pour ces entreprises d'investir dans les mises à niveau nécessaires pour adopter les normes Industrie 4.0²⁷⁹. Pour appuyer cette adoption, des programmes fédéraux ciblés tels que des subventions, des garanties de prêt, des aides et des incitations numériques sont nécessaires pour améliorer la traçabilité, le suivi des stocks en temps réel et l'efficacité opérationnelle.

De plus, les gouvernements et les entreprises doivent adopter des stratégies de gestion des risques plus innovantes. Pendant des décennies, l'accent mis sur la rentabilité et l'externalisation a conduit à la mise en place de réseaux rigides et intégrés à l'échelle mondiale, qui manquent de flexibilité et de redondance. Dans le contexte actuel, les chaînes d'approvisionnement doivent être conçues en mettant l'accent sur la planification d'urgence et la flexibilité opérationnelle. Le manque de visibilité au-delà des fournisseurs de premier rang reste un obstacle majeur et limite la capacité des entreprises à anticiper les perturbations ou à élaborer et mettre en œuvre des plans de reprise après sinistre efficaces. La dépendance excessive à l'égard de fournisseurs, de clients ou de marchés uniques aggrave encore ces risques.

Il incombe au gouvernement du Canada d'identifier les lacunes systémiques dans l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement et d'investir dans des améliorations qui favorisent la fiabilité et la résilience à long terme. Des aides ciblées pour les entreprises touchées et des investissements accélérés dans la numérisation, la gestion des risques et la planification d'urgence s'imposent pour garantir la compétitivité commerciale et la stabilité économique du Canada face à l'incertitude mondiale actuelle.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élargisse la portée de programmes de soutien financier existants, comme le Fonds stratégique pour l'innovation, le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, afin d'offrir un soutien spécialisé aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles adoptent des stratégies de gestion des risques et de diversification, et mettent en œuvre des technologies qui améliorent la visibilité, permettent l'analyse prédictive et soutiennent la gestion en temps réel de leurs chaînes d'approvisionnement.
2. Continue à collaborer avec le secteur privé pour numériser les éléments clés de la chaîne d'approvisionnement, notamment les infrastructures, le transport aérien, le fret et le transport maritime, afin de permettre l'adoption à l'échelle du système des technologies émergentes, des outils de gestion des produits en temps réel et de l'automatisation, tout en améliorant l'efficacité et la communication dans l'ensemble du réseau de la chaîne d'approvisionnement.
3. Travaille avec tous les paliers de gouvernement et oriente les financements vers les programmes fédéraux d'infrastructure afin de faire ce qui suit :

²⁷⁹ Fait référence à la quatrième révolution industrielle et aux suivantes, motivées par l'innovation technologique et caractérisées par l'augmentation des échanges de données, l'automatisation et l'intégration des technologies numériques dans la chaîne d'approvisionnement et les processus de fabrication.

- (a) Aider à renforcer les capacités nécessaires dans tous les modes et canaux de distribution à travers le Canada, tout en élargissant la disponibilité des installations logistiques et d'entreposage.
 - (b) Identifier, protéger et investir de toute urgence dans l'avenir des infrastructures essentielles au commerce, notamment les ports, les chemins de fer, les routes et les aéroports, comme l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, le Cercle de feu et les infrastructures routières et les routes d'accès aux forêts du nord de l'Ontario.
 - (c) Élargir et cibler stratégiquement le financement par le biais du Fonds national des corridors commerciaux fédéral afin de soutenir les ports qui sont des éléments essentiels de la chaîne d'approvisionnement mondiale, y compris les aéroports dotés d'une capacité de fret, qui peuvent renforcer la résilience du réseau mondial de la chaîne d'approvisionnement en offrant des modes de transport alternatifs.
4. Explore et élabore des plans d'urgence en partenariat avec les principaux partenaires commerciaux existants et nouveaux afin de renforcer la résilience des réseaux de chaînes d'approvisionnement, de garantir des mécanismes de réponse rapide aux perturbations et de maintenir le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

Soumis par

Chambre de commerce de l'Ontario

46. La voie vers de meilleurs échanges commerciaux : réduire les obstacles au commerce interprovincial dans le secteur du transport routier

Thème de la résolution

Transports et infrastructures

Description

L'amélioration du commerce interprovincial pourrait offrir d'importantes possibilités de croissance aux entreprises canadiennes. Ces améliorations peuvent être réalisées en supprimant les obstacles qui entraînent des coûts supplémentaires et des retards dans le transport routier. Le gouvernement du Canada devrait s'efforcer de soutenir et de coordonner ce processus d'harmonisation entre tous les partenaires fédéraux.

Contexte

L'élimination des obstacles au commerce interprovincial représente une occasion importante de croissance économique pour le Canada. Des études suggèrent que la suppression de ces obstacles pourrait augmenter le PIB du Canada jusqu'à 161 milliards de dollars par an²⁸⁰. De plus, ces obstacles ajoutent entre 8 % et 14,5 % au prix des biens et des services²⁸¹, ce qui gonfle les coûts des entreprises et limite leur potentiel de croissance.

L'un des obstacles commerciaux particulièrement critiques est le manque d'harmonisation des normes, des réglementations et des infrastructures régissant le transport routier. L'industrie du transport routier commercial est l'épine dorsale des chaînes d'approvisionnement nationales du Canada, les camions transportant 90 % des 72,9 millions d'expéditions de marchandises du pays²⁸².

Harmonisation réglementaire

Chaque province canadienne exerce sa compétence sur ses infrastructures routières et sa réglementation en matière de transport routier, y compris les normes applicables aux conducteurs et les exigences relatives aux véhicules. Il en résulte une multitude de réglementations, qui impose des coûts supplémentaires aux expéditeurs qui doivent se conformer à des règles provinciales variables. Bien que certains efforts aient été engagés pour harmoniser ces normes, ils n'ont pas reposé sur une approche coordonnée visant à aligner pleinement la gouvernance du transport routier dans toutes les provinces.

L'Alliance canadienne du camionnage (ACC) a identifié des domaines spécifiques dans lesquels l'harmonisation réglementaire pourrait apporter les plus grands bienfaits. Le gouvernement du Canada devrait faciliter et soutenir les gouvernements provinciaux dans la normalisation et l'harmonisation des éléments suivants :

²⁸⁰ Christopher S. Cotton et Daniel Teeter, « Breaking Down Canada's Internal Trade Barriers », Institut John Deutsch pour l'étude de la politique économique, Université Queen's, *JDI Policy Insight* 25-0301, mars 2025, <https://jdi.queensu.ca/wp-content/uploads/2025/03/Cotton-Teeter-Interprovincial-Barriers-JDI-Policy-Insight.pdf>.

²⁸¹ Steven Globerman, « The Growing Imperative to Create a More Integrated Internal Economy in Canada », Institut Fraser, 1^{er} novembre 2024, <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/2024-10/growing-imperative-to-create-a-more-integrated-internal-economy-in-canada.pdf>.

²⁸² Statistique Canada, « Flux de marchandises selon le mode de transport au Canada : Cadre d'analyse du fret canadien, 2017 », 14 mai 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200514/dq200514c-fra.htm>.

- les exigences en matière de formation des conducteurs;
- les conditions d'obtention des permis et des licences pour les programmes de véhicules longs combinés et les équipements hors gabarit ou hors poids;
- les exigences minimales en matière de dégagement dans les zones de construction;
- les définitions réglementaires, y compris des termes tels que « lever du soleil » et « coucher du soleil »;
- les restrictions de poids au printemps et les interdictions de circuler.

De plus, pour les demandes de permis spéciaux, comme celles concernant les équipements hors gabarit ou hors poids, un système électronique unifié d'octroi de permis permettrait d'accélérer les approbations. Ce système centralisé permettrait aux expéditeurs d'obtenir plus rapidement des permis, tout en permettant aux autorités provinciales de coordonner et de réglementer plus efficacement ces expéditions. Les demandeurs demanderaient des permis à la province concernée, mais le processus de demande serait simplifié grâce à une plateforme unique.

Infrastructure routière

Les incohérences en matière d'infrastructure entre les provinces posent d'autres défis. Bon nombre de ces questions relèvent de la compétence des provinces, ce qui nécessite un effort concerté pour parvenir à des normes unifiées. Là encore, le gouvernement du Canada a la possibilité de rassembler les administrations provinciales afin de remédier à ces disparités.

L'ACC a souligné que certains tronçons du réseau routier national du Canada ne disposent pas d'aires de repos aux intervalles recommandés, soit environ tous les 80 à 160 km²⁸³. Étant donné que les chauffeurs routiers doivent se conformer à la réglementation sur les heures de service qui limite leur temps de conduite quotidien, le manque d'aires de repos les oblige à s'arrêter plus tôt que nécessaire pour trouver un stationnement sûr et légal. Comblar cette lacune améliorerait l'efficacité et le respect des règles de sécurité.

Une autre question cruciale tient à la variation de la hauteur des ponts à travers le pays, qui complique les itinéraires de transport longue distance. L'établissement et l'application d'une norme minimale nationale pour la construction de nouveaux ponts améliorerait la prévisibilité opérationnelle et réduiraient les coûts administratifs liés à la planification des itinéraires en fonction des hauteurs de ponts incohérentes.

Conclusion

La suppression des obstacles au commerce interprovincial, notamment ceux qui touchent la réglementation et les infrastructures du transport routier, améliorerait considérablement l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et stimulerait la croissance économique du Canada. En favorisant une plus grande cohérence de la réglementation et en investissant dans l'harmonisation des infrastructures, les décideurs politiques peuvent réduire les coûts, améliorer les opérations commerciales et renforcer les réseaux commerciaux du pays.

²⁸³ Andrea Chiu, « Pour en finir avec les entraves réglementaires au commerce intérieur dans le secteur du camionnage au Canada », Miller Thomson S.E.N.C.R.L., s.r.l., 26 mai 2025, <https://www.millerthomson.com/fr/perspectives-juridiques/transport-et-logistique/pour-en-finir-avec-les-entraves-reglementaires-au-commerce-interieur-dans-le-secteur-du-camionnage-au-canada/>.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Fasse la promotion de la création de normes et de réglementations harmonisées en matière de transport routier entre les provinces et les territoires en facilitant les discussions entre tous les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada.
2. Élabore un système national de permis électroniques pour les équipements hors gabarit ou hors poids, en partenariat avec les gouvernements provinciaux, afin de créer une demande unique pour tous les permis provinciaux.
3. Établisse une norme nationale pour les intervalles entre les aires de repos et les hauteurs minimales pour la construction de nouveaux ponts et soutienne la coordination des plans provinciaux visant à relever les défis liés aux infrastructures routières.

Soumis par

Chambre de commerce régionale de Leduc, Nisku et Wetaskiwin

RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

47. Bâtir la prospérité nationale par une stratégie industrielle et de fabrication de pointe moderne

Thème de la résolution

Fabrication et chaînes de valeur

Description

Le secteur manufacturier du Canada fait face à des défis profonds de compétitivité et de productivité qui freinent la croissance économique, l'innovation et la résilience. Des mesures politiques stratégiques et des investissements sont urgents pour remédier au déclin des investissements, aux obstacles réglementaires, à l'adoption insuffisante des technologies et aux lacunes persistantes en matière de compétences. Ces étapes assureront que le Canada puisse soutenir les grands projets « structurants » actuels et futurs et garantir la souveraineté économique nationale, la résilience des chaînes d'approvisionnement et la prospérité à long terme ^{9,10}.

Contexte

La fabrication canadienne demeure un contributeur essentiel, représentant plus de 9 % du PIB, comptant pour environ 214 milliards de dollars de production et exportant 467 milliards de dollars de biens annuellement ^{1,2}. Malgré cela, la productivité du travail du Canada en fabrication traîne considérablement derrière les États-Unis et la moyenne de l'OCDE, principalement en raison du sous-investissement persistant dans la machinerie de pointe, l'équipement et l'innovation ^{3,4}. L'OCDE et Statistique Canada soulignent que les investissements faibles, l'adoption lente de nouvelles technologies de production et les obstacles réglementaires généralisés sont au cœur de l'écart de productivité sectorielle du Canada ^{3,4,5,6}.

Les exigences réglementaires pour les entreprises ont augmenté de plus de 2 % par année en moyenne depuis 2006, avec des fardeaux administratifs accumulés réduisant la croissance du PIB de 1,7 %, l'investissement des entreprises de 9 % et la croissance de la productivité de 0,4 % par année ^{5,6}. Ces inefficacités touchent de manière disproportionnée les PME et érodent la capacité de l'industrie canadienne à concurrencer et à faire évoluer la production de pointe.

Les changements majeurs de politique gouvernementale en 2025, notamment la création du Bureau fédéral des grands projets (BGP), reflètent un nouvel accent sur la souveraineté des chaînes d'approvisionnement et l'accélération stratégique des projets nationaux d'infrastructure et d'énergie ^{7,8}. Sous ce nouveau régime, les approbations fédérales pour les projets prioritaires « structurants » sont rationalisées, et un processus « un projet, un examen fédéral » assure que les projets vitaux pour la sécurité économique et les chaînes d'approvisionnement nationales — tels que les minéraux critiques, le GNL, le nucléaire, la fabrication de pointe et les terminaux de conteneurs — progressent en tandem avec les réseaux d'approvisionnement locaux et la participation autochtone. Ce développement, aux côtés du Bureau national des chaînes d'approvisionnement, fait progresser activement la vision politique « le fabriquer ici, le rendre important » pour le Canada en visant à assurer les bénéfices économiques, le renforcement des capacités et l'approvisionnement résilient pour les secteurs clés ^{11,12}.

La stratégie industrielle et manufacturière du Canada doit donc renforcer les chaînes de valeur nationales, investir dans les technologies de pointe, soutenir les grappes régionales, moderniser le développement de la main-d'œuvre et mettre en œuvre des programmes de financement axés sur les résultats, qui sont tous au cœur des objectifs fédéraux pour les grands projets, la souveraineté

économique et la croissance propre ^{13,14,15}. Ces actions coordonnées aideront les entreprises canadiennes à servir de fournisseurs d'ancrage pour les grands projets, réduisant la dépendance aux marchés mondiaux volatils, créant des emplois durables et bâtissant les économies locales ^{10,12,13,14}.

Cette stratégie devrait tirer parti et aligner les instruments de financement fédéraux existants, incluant le Fonds stratégique pour l'innovation, le Fonds de croissance du Canada, le PARI, les crédits pour les technologies propres et le financement du développement régional, aux côtés de l'utilisation élargie d'incitatifs fiscaux ciblés et d'approvisionnement public. Lorsque de nouveaux investissements sont nécessaires, ils devraient être limités dans le temps et sujets à des évaluations de performance rigoureuses et indépendantes ^{8,9,13,14}.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse un bureau national d'attraction d'investissement et lui confie des cibles spécifiques et limitées dans le temps pour l'investissement, la productivité, l'adoption technologique et la souveraineté des chaînes d'approvisionnement, comparées aux meilleurs performants de l'OCDE.
2. S'engage à une réduction des exigences réglementaires fédérales en numérisant et en rationalisant tous les permis d'affaires, licences et processus administratifs, avec un portail à guichet unique pour les fabricants et promoteurs de projets.
3. Rende permanents les programmes d'investissement stratégiques qui doivent être flexibles et livrés rapidement, avec une assistance pratique qui renforce les chaînes d'approvisionnement et la fabrication canadienne — incluant le Fonds stratégique pour l'innovation, le Fonds de croissance du Canada, le Programme d'aide à la recherche industrielle et les crédits pour les technologies propres — et assure leur alignement avec le financement pour les grands projets, les grappes régionales et l'adoption de technologies de pointe menée par les PME.
4. Crée un crédit d'impôt national de perfectionnement et élargisse les partenariats entre les gouvernements fédéral/provinciaux, les établissements postsecondaires, collèges et instituts polytechniques, et l'industrie pour aligner l'offre de main-d'œuvre avec les exigences modernes de fabrication et de chaîne d'approvisionnement.
5. Priorise l'approvisionnement, l'infrastructure publique et les projets désignés par le BGP pour soutenir les emplois canadiens, exige un contenu local et autochtone significatif, et favorise le développement d'écosystèmes de fournisseurs régionaux liés aux pipelines de grands projets.
6. Exige des rapports transparents et publics et des évaluations indépendantes pour tout le financement fédéral de fabrication et de chaîne d'approvisionnement et les approbations de grands projets, avec des clauses de caducité pour toutes les nouvelles allocations.

Soumis par

Chambre de commerce de Windsor Essex

Organizations de soutien

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Notes de bas de page :

1. AMC, Statistiques du secteur manufacturier canadien 2025
2. Statistique Canada, Aperçu de la fabrication 2025
3. OCDE, Productivité et investissement canadiens, 2025
4. NBC, « L'atrophie du secteur manufacturier canadien », décembre 2024
5. Statistique Canada, Étude d'impact de l'accumulation réglementaire, 2025
6. Conseil canadien des affaires, « Étouffé par la paperasserie », septembre 2025
7. Gouvernement du Canada, Déploiement du Bureau des grands projets (2025)
8. Fonds stratégique pour l'innovation, 2025
9. Aperçu du Fonds de croissance du Canada 2025
10. Commerce mondial, Souveraineté de la chaîne d'approvisionnement 2025
11. Transports Canada, Bureau national des chaînes d'approvisionnement, 2024
12. Horizon Recruiting, Perspectives du secteur des chaînes d'approvisionnement, 2025
13. ISDE, Programmes du Fonds stratégique pour l'innovation, 2025
14. Budget Canada, Fonds de croissance du Canada
15. CBC News, Liste des projets structurants, 2025
16. Cassels, Approbations de projets accélérées, 2025

48. Réaliser la sécurité numérique et des données canadienne avec l'inclusion autochtone

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

La dépendance croissante du Canada envers l'infrastructure numérique, l'équipement militaire et les plateformes d'IA basées à l'étranger expose les données canadiennes et la capacité d'innovation aux juridictions étrangères. Cette dépendance persistante menace la souveraineté nationale, la résilience économique, la vie privée et l'indépendance opérationnelle. Le gouvernement du Canada doit répondre aux risques du contrôle étranger sur les données du Canada et engager les communautés autochtones lorsqu'il considère des investissements stratégiques en réponse.

Contexte

La Stratégie pancanadienne en IA et l'Institut canadien de sécurité en IA (incluant son protocole d'entente avec le Royaume-Uni et d'autres partenariats) ont mobilisé les talents nationaux et assuré une position mondiale pour la politique numérique canadienne.^{3} Les investissements nationaux en infrastructure d'IA, exemplifiés par l'annonce de Cohere, le financement public comme les 560 millions de dollars pour « Renforcer les fondations numériques », et la Stratégie d'IA pour la fonction publique fédérale, démontrent une approche robuste au leadership en IA et numérique.^{{10}{11}} L'appel du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement pour une réforme fondamentale de l'approvisionnement s'attaque directement aux lacunes persistantes en matière de transparence, souveraineté et rapidité.^{9}

Malgré ces efforts, un risque sérieux persiste ; plus de 80 % des entreprises canadiennes dépendent de l'infrastructure infonuagique appartenant à des étrangers.^{2} Ceci peut faire en sorte que les données sensibles soient sujettes au CLOUD Act américain et à d'autres contrôles de surveillance/exportation étrangers.^{{1}{2}{5}} La différence entre la vraie souveraineté des données et la simple résidence des données est critique : la localisation nominale des données ne protège pas les entreprises canadiennes de l'accès extraterritorial ou des contrôles d'exportation, particulièrement durant les tensions internationales.^{{1}{2}{3}{4}{5}{6}{7}{8}}

L'IA et l'infrastructure numérique moderne stimulent la productivité, l'innovation et la compétitivité. Les plateformes d'IA hébergées sur l'infrastructure américaine — malgré la résidence dans le pays — peuvent exposer les données canadiennes aux dispositions d'accès du gouvernement étranger sous le CLOUD Act, un risque majeur pour les secteurs stratégiques comme la santé, la finance et l'approvisionnement militaire.^{{1}{2}{4}}

Mondialement, le leadership en politique d'IA et de données définit l'avantage économique : l'UE par exemple a longtemps priorisé la souveraineté ; le Royaume-Uni et les États-Unis ont tous deux publié de nouveaux cadres majeurs de gouvernance de l'IA en 2024, affectant directement les partenariats, le commerce et la position concurrentielle du Canada.^{3}

De manière significative, dans les industries réglementées (santé, finance, juridique, gouvernement), le contrôle juridictionnel n'est pas seulement de la conformité — c'est la confiance des clients et citoyens, la certitude contractuelle et la continuité des affaires.^{2} Le Canada doit élargir l'adoption de nuages

véritablement souverains qui garantissent la loi canadienne à travers l'hébergement, la chaîne d'approvisionnement et la gestion. Les spécialistes canadiens du nuage comme ThinkOn et F12 offrent des chaînes d'approvisionnement et d'hébergement transparentes et contrôlées par le Canada, rencontrant ou dépassant les normes élevées de sécurité et de conformité.

Entreprises et communautés autochtones Les entreprises et gouvernements autochtones sont essentiels pour la souveraineté nationale, spécialement dans les régions nordiques et éloignées. Les Rangers canadiens offrent un modèle de défense communautaire éprouvé. Les entrepreneurs et organisations autochtones de premier plan opèrent des plateformes d'énergie, de connectivité et d'IA, ancrées dans les principes OCAP® (Propriété, Contrôle, Accès, Possession) et la gérance environnementale. Les entreprises dirigées et partenaires autochtones comblent les écarts régionaux en durabilité, inclusion numérique et bénéfice communautaire, co-développant des normes et meilleures pratiques pour la gouvernance des données, l'éthique de l'IA et la sécurité de l'infrastructure.

Pour libérer ce potentiel, le gouvernement devrait investir dans les projets d'infrastructure communautaire et d'énergie autochtones ; s'assurer que les organisations, entreprises et leaders autochtones participent à chaque niveau de stratégie, approvisionnement et conception de programme ; et élargir les partenariats de connectivité et de main-d'œuvre pour permettre la participation dans l'avenir numérique du Canada. L'expertise autochtone en adaptation arctique, sécurité et innovation d'affaires est un avantage stratégique et devrait être exploitée à travers toutes les étapes des stratégies numériques, énergétiques et de souveraineté du Canada.

Le financement exploite les stratégies et institutions nationales existantes ; des investissements additionnels seront requis à travers les secteurs fédéral, autochtone et privé, générant de futurs bénéfices de réduction des risques, croissance, conformité et réconciliation.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Reconnaisse les progrès fédéraux (Stratégie pancanadienne en IA, Institut de sécurité en IA, Cohere, Vector/MILA/AMII, réformes des approvisionnements, financement numérique/défense) par des examens opportuns pour identifier les lacunes.
2. Élargisse le leadership autochtone, les partenariats et l'accès aux approvisionnements dans tous les principaux organismes fédéraux/nordiques de défense, d'infrastructure numérique et stratégiques.
3. Finance l'éducation des compétences numériques/IA/cybersécurité et les parcours de main-d'œuvre pour les groupes autochtones, ruraux et sous-représentés dans les secteurs en forte demande.
4. Convoque un panel national incluant des leaders autochtones et nordiques des affaires/technologie pour discuter des risques et opportunités évolutifs de l'infrastructure numérique en évolution.

Soumis par

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Organizations de soutien

Chambre de commerce de Windsor Essex